

Objekttyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **115 (1979)**

Heft 24

PDF erstellt am: **27.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

24

1172

Montreux, le 24 août 1979

éducateur

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

et bulletin corporatif

SPR: LES THÈMES POUR LE PROCHAIN CONGRÈS

SPV: CONGRÈS CULTUREL ET SÉMINAIRE DE CRÊT-BÉRARD



Photo Ernest Duscher, Neuchâtel

Tous droits réservés

RUBRIQUE ROMANDE	
Assemblée des délégués	734, 736
Thèmes pour le prochain Congrès	737
Comité central	738
Radio et TV éducatives	739
Groupe de réflexion	740
Tribunes libres	740
VAUD	
XXI ^e séminaire pédagogique	742
Le Point	744
7 ^e Congrès culturel	746
Fédération	747
Collecte	747
Bibliothèque circulante	748
GENÈVE	
AAA	750
Que nous réserve l'automne?	756
Les prix...	757
Informations	758
A propos du Cartel	758
Cher « Quelqu'un qui rêve »	759
NEUCHÂTEL	
Délégation soviétique	759
Commission financière	760
Perfectionnement à l'Université	761
Un projet de réorganisation aberrant	761
Formation continue (I)	762
JURA	
Délégation soviétique	762
Ecole de culture générale	762
Assemblée des délégués	762
Moyens d'enseignement	763
Ecole secondaire, Porrentruy	763
Enseignantes spécialisées	763
Brevetés 1979	763
Centre de perfectionnement	764
JURA ET JURA BERNOIS	
Centre interrégional	764
Tennis et équitation	764
Centre de perfectionnement	765
JURA BERNOIS	
Liberté de domicile	765
Séminaire de Bienne	765
Section de Moutier	766
Section Bienne-La Neuveville	767
SBMEM	767
Assemblée générale SEJB	769
DIVERS	
Collages	770

NOTRE PAGE DE COUVERTURE

Le canard colvert (*Anas platyrhynchos*) photographié par Ernest Duscher, photographe-animalier, Beauregard 3, 2003 Neuchâtel.

éducateur

Rédacteurs responsables:

Bulletin corporatif (numéros pairs):
François BOURQUIN, case postale
445, 2001 Neuchâtel.

Educateur (numéros impairs):

René BLIND, 1411 Cronay.

Comité de rédaction (numéros
impairs):

Lisette Badoux, chemin Clochetons
29, 1004 Lausanne.

André Paschoud, En Genevex, 1605
Chexbres.

Michael Pool, 1411 Essertines.

Administration, abonnements et
annonces: IMPRIMERIE CORBAZ
S.A., 1820 Montreux, av. des Plan-
ches 22, tél. (021) 62 47 62. Chèques
postaux 18-379.

Prix de l'abonnement annuel:

Suisse Fr. 38.— ; étranger Fr. 48.—.

Assemblée des délégués de la SPR

L'assemblée ordinaire des délégués de la SPR s'est tenue à Martigny le samedi 16 juin 1979. C'était l'occasion d'inaugurer un nouveau bureau de l'assemblée et par conséquent un nouveau président en la personne de Jacques Vuignier (SPVal) qui s'est fort bien tiré d'affaire malgré une séance relativement longue.

En ouverture de séance, le président félicitera notre collègue Oberholzer (SLV) récemment nommé à la présidence de la CASE-KOSLO et notre collègue Rodolf Widmer, nouveau président du SLV.

Rapport d'intention

Après quelques commentaires de Jean-Jacques Maspéro, il est adopté à l'unanimité.

Comptes 1978

André Rochat, notre trésorier fera les remarques suivantes:

- les budgets ont été tenus mais de justice, surtout en ce qui concerne l'« Educateur » qui a vu ses frais d'impression augmenter et son volume littéralement exploser;
- le fonds des activités pédagogiques est soumis à une forte pression qui témoigne de notre intense activité dans ce domaine;
- le fonds du Congrès est liquidé. C'est son destin. Des félicitations aux collègues fribourgeois, organisateurs, qui ont su très bien gérer les montants mis à leur disposition;
- la Guilde de documentation poursuit normalement son activité.

En conclusion, la SPR roule normalement mais il convient de ne pas augmenter encore les dépenses sans prévoir leur financement!

Après quelques questions sur les ventes de la Guilde et la déclaration des vérificateurs des comptes, l'assemblée adopte le rapport financier à l'unanimité.

Ecoles suisses à l'étranger

Il s'agit d'une convention passée entre la SPR, le SLV et la SSPES dont voici le texte:

Accord concernant la prise en charge des enseignants de nationalité suisse des écoles suisses à l'étranger (ESE)

1. Chaque Suisse qui enseigne dans une ESE peut, conformément aux statuts du SLV, de la SPR et de la SSPES, devenir ou rester membre de l'association qui dessert la région de son domicile suisse.

Chaque association est seule responsable de ses membres, s'occupe de la défense de leurs intérêts et leur apporte l'aide nécessaire en cas de difficulté ou de retour en Suisse.

Chaque association désigne une « boîte aux lettres » pour les affaires d'ESE.

Pour le moment:

SLV: Sekretariat SLV, Postfach 189, 8057 Zürich.

SSPES: Secrétariat SSPES, case postale 776, 1701 Fribourg.

2. Chaque salle de professeurs d'une ESE reçoit un abonnement gratuit aux journaux: « Educateur », « Gymnasium Helveticum » et « Schweizerische Lehrerzeitung ».

Ces journaux rendront compte régulièrement de ce qui se passe dans les ESE pour intéresser de plus en plus de collègues en Suisse.

3. Les trois associations travaillent ensemble chaque fois que cela est utile ou nécessaire et se soutiennent mutuellement tout en gardant leur indépendance financière et leur responsabilité propre.

4. L'avoir du groupe d'étude dissout est transmis au SLV comme « Fonds ESE ». Il sert à financer les aides aux membres du SLV, de la SPR et de la SSPES, jusqu'à son épuisement. Après, chaque association prend en charge, elle-même, ses frais.

5. La KOSLO doit faire accréditer au sein de la « Commission fédérale pour les questions des ESE » un membre proposé par le SLV, un proposé par la SPR et un proposé par la SSPES pour assurer les relations directes des trois associations avec les ESE.

Schweizerischer Lehrerverein

Le vice-président:

W. Oberholzer

Société suisse des professeurs
de l'enseignement secondaire

Le président:

G. Staub

Société pédagogique de la Suisse romande

Le président:

J.-J. Maspéro

Lu et approuvé: Comité directeur KOSLO

Le président:

J. John

Ce texte est adopté à l'unanimité.

Révision de la Constitution fédérale

La SPR, consultée en la matière, se doit de donner un préavis général sur le projet de nouvelle Constitution. Ce point donne lieu à des discussions très nourries. Le texte est amendé à plusieurs reprises pour finir par être adopté à la majorité (5 opposants). Voici ce texte :

Les délégués de la SPR, réunis en assemblée le 16 juin 1979, se déclarent favorables à la révision de la Constitution fédérale sans toutefois se prononcer sur l'ensemble du projet préparé par la Commission d'experts.

Ils estiment que la SPR doit participer à la consultation soit de manière indépendante en tant qu'organisation représentant la grande majorité des enseignants romands, soit par concertation en tant que membre de la CASE (Conférence des associations suisses d'enseignants).

La révision de la Constitution doit faire l'objet d'un large débat d'opinion afin que les nouvelles bases constitutionnelles soient le reflet d'une volonté populaire affirmée.

Au nom des enseignants affiliés à la SPR, ils se déclarent très favorables à l'insertion dans la Constitution de dispositions qui touchent aux droits du citoyen et qui leur garantissent, par extension, les mêmes droits.

Il s'agit notamment au chapitre 3 «Droits fondamentaux» des articles :

- 1 Egalité
- 2 Protection de la personnalité et du domaine privé
- 3 Liberté de conscience et de croyance
- 4 Liberté d'opinion et liberté d'information
- 5 Liberté de réunion et liberté d'association
- 6 Liberté de la science et de l'art
- 7 Liberté d'établissement

Ils souscrivent par ailleurs au chapitre 5. «Politique culturelle qui inscrit dans la Constitution une politique de la formation.

Ils recommandent l'adjonction de la variante de l'article 36bis, malgré une certaine gêne provoquée par le mot «aptitude». Ils déplorent l'absence d'allusion à l'éducation permanente.

Politique de la formation.

Par sa politique de la formation, l'Etat doit notamment :

- 1 assurer à chacun une instruction correspondante à ses aptitudes et à ses goûts;
- 2 encourager en chacun la capacité et la

disponibilité à la responsabilité et à la solidarité;

- c) aider chacun à développer ses forces créatrices;
- d) faciliter le passage entre les divers systèmes et degrés de formation.

Ils regrettent enfin que les droits des fonctionnaires (donc des enseignants) (art. 23: limite des droits fondamentaux et art. 28: relations collectives de travail) ne soient pas définis de la même manière que ceux des autres travailleurs.

Les délégués de la SPR réservent à leurs organisations la possibilité d'intervenir en tout temps dans les débats publics qui auront lieu à propos de la révision de la Constitution sur la base des résolutions votées lors des assemblées de délégués ou des congrès précédents.

Nomination d'un rédacteur à l'«Educateur»

Le président de la SPR tient tout d'abord à remercier chaleureusement Jean-Claude Badoux, rédacteur démissionnaire, des huit ans de labeur passés au service de la SPR. Il relèvera ses qualités dominantes : la sensibilité, l'art d'écouter les autres, la simplicité et l'humour. Il se dira, au nom de la SPR, honoré de la nomination dont a fait l'objet Jean-Claude Badoux. Il lui remettra enfin un modeste cadeau en signe de reconnaissance.

Notre collègue Badoux, avec une pointe d'émotion, s'adressera une dernière fois à l'assemblée des délégués. Par quelques propos amicaux, il remerciera Jean-Jacques Maspéro, le soussigné et félicitera son successeur en la personne de René Blind. Il relèvera avec humour la «solitude» du rédacteur qui envoie 20 numéros par année aux quatre «coins» de la Suisse romande sans avoir toujours beaucoup d'échos : l'année peut être considérée comme bonne quand le rédacteur reçoit une réaction par mois !

Dans un rapide bilan, il dira sa confiance en la réforme romande et se félicitera de la part importante prise par la SPR dans ce mouvement de renouveau. Il tracera aussi les grands problèmes restés en suspens et définira par là-même le rôle d'une revue pédagogique : informer et animer le débat en français, mener à bien l'accomplissement de la coordination romande avec CIRCE III et faire un sort à la langue II.

En conclusion, Jean-Claude Badoux adressera ses vœux à la SPR, agent de progrès pédagogique en Suisse romande.

Le successeur de Jean-Claude Badoux est élu à l'unanimité en la personne de René Blind, instituteur à Yverdon et domicilié à Cronay.

Ce dernier remerciera l'assemblée de sa confiance et Jean-Claude Badoux de sa patience durant les six derniers mois où ils ont partagé la responsabilité de la rédaction.

Thème du prochain Congrès SPR

En principe l'assemblée devait choisir le thème du prochain Congrès SPR. Il en fut tout autrement à la suite d'une proposition vaudoise, votée à l'unanimité, à titre expérimental d'ailleurs pour le prochain Congrès. Elle a la teneur suivante :

1. Présentation d'un éventail de sujets dans l'«Educateur» (vous les trouverez dans le présent numéro).
2. Discussion facultative dans les sections sur le choix d'un de ces sujets.
3. Décision à la prochaine assemblée des délégués sur la base de cette information ou consultation.
4. Etude facultative des sections sur le thème choisi avec alimentation de la commission romande de rédaction.
5. Parution suffisamment précoce du rapport pour permettre la discussion par les sections avant le Congrès.

Français

Suite à diverses attaques contre le programme de français, l'assemblée des délégués vote à l'unanimité la déclaration suivante :

L'assemblée des délégués de la Société pédagogique romande réunie à Martigny le 16 juin 1979 se déclare favorable à une réforme de l'enseignement de la langue maternelle.

Elle soutient résolument les principes de cette réforme tels qu'ils sont énoncés dans les nouveaux plans d'études romands (CIRCE I et II) et dans la méthodologie romande «Maîtrise du français».

Elle considère le contenu de ces plans d'études ainsi que les démarches proposées dans la méthodologie comme une hypothèse de travail intéressante pouvant donner lieu à d'importantes améliorations pédagogiques.

L'assemblée des délégués estime que les critiques à l'égard de l'enseignement rénové du français et de la méthodologie qui ont paru dans la presse sont prématurées; elles ne portent que sur des aspects insignifiants de la réforme et ne doivent par conséquent ni la retarder ni la compromettre.

L'assemblée des délégués demande que les enseignants soient étroitement associés à la mise en place des recyclages et que leur point de vue soit pris en considération tant en ce qui concerne l'introduction que l'application de la réforme et les moyens qu'elle requiert, conditions essentielles de la réussite de celle-ci.

Membre d'honneur

L'assemblée des délégués de Fribourg avait procédé à la nomination de M. Samuel Roller, ancien directeur de l'IRDP, en tant que membre d'honneur de la SPR. Retenu par la maladie, M. Roller n'avait pu assister à cette manifestation. Aussi, l'assemblée de Martigny se fait-elle un plaisir de recevoir M. Roller maintenant rétabli. Un prochain numéro de l'«Educateur» vous présentera les déclarations faites à cette occasion.

Divers

C'est l'occasion de présenter à l'assemblée les trois collègues russes présentement en visite en Suisse romande et d'entendre parler leur langue grâce au salut chaleureux qui nous est adressé.

C'est aussi l'occasion de féliciter Marc-Alain Berberat de sa nomination à la CMOPE.

C'est encore l'occasion de présenter la brochure de propagande SPR qui vient de sortir de presse et de rappeler l'importance du thème traité au Séminaire de Vilars-les-Moines.

C'est enfin à Gérald Bouquet, président du SAE-SPN, qu'il appartient de rendre hommage à notre collègue et ami Alain Thiébaud, récemment décédé. Il fut longtemps délégué SPN à la SPR. Il demeurera un véritable exemple à nos yeux par son engagement, sa foi en les associations professionnelles, son travail, sa gentillesse et son inaltérable optimisme.

Relevons pour conclure la très sympathique réception offerte par la commission scolaire et la commune de Martigny ainsi que le remarquable discours de M^{me} Gabrielle Sola-Moret, présidente de ladite commission, discours que nous publions dans cette rubrique.

F. B.

Pour une annonce
dans l'«Educateur»

une seule adresse :

**Imprimerie
Corbaz S.A.**

22, av. des Planches,
1820 Montreux.
Tél. (021) 62 47 62.

Assemblée des délégués

Allocution de M^{me} Gabrielle Sola-Moret, présidente de la commission scolaire de Martigny

A Monsieur le Président du Comité central de la SPR,

A Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs les délégués qui avez si gentiment choisi notre petite cité comme siège de vos délibérations, mon plus pressant désir est de vous remercier de votre invitation.

En tant que responsable de l'Instruction publique à Martigny et pour le cycle régional du district qui groupe 13 communes, j'ai l'honneur et le plaisir de vous saluer très cordialement; je le fais également au nom de mes collègues du Conseil communal. Je forme des vœux sincères pour que cette journée passée en Octodure soit fructueuse et à la fois couronnée d'amitié.

Depuis ma nomination, il faut remonter à fin 1972, je lis fidèlement «L'Educateur», ce qui me donne l'impression de faire partie de votre grande famille et de connaître depuis longtemps M. Jean-Jacques Maspéro et ses collaborateurs. Les problèmes que l'on traite dans ce journal me passionnent exagérément, parfois, au point de me donner l'envie de prendre la plume...

Ce qui m'enthousiasme surtout c'est votre souci constant «de l'enfant». Chacun d'eux ne jouit malheureusement pas d'un encadrement modèle et je suis profondément touchée de constater que le maître par sa formation, sa compréhension, sa sensibilité, grâce il faut le dire aussi à des effectifs de classes réduits, reste vigilant à ces questions si délicates et peut y apporter une compensation.

Au nom de tous ces déshérités en affectivité, je vous remercie d'insister sur ce point. Ce qui m'emballe aussi c'est votre définition de l'éducation. «L'éducation doit permettre à chacun de se développer harmonieusement, de mener une vie professionnelle enrichissante, de faire face d'une manière active, lucide et responsable dans sa profession et dans son rôle de citoyen, aux problèmes posés par la transformation de la société.» Cette phrase reconfortante est riche d'idéal et de promesses, elle résume admirablement les responsabilités qu'endosse l'enseignant face à la société, pour aider son pays en lui fournissant des gens valables. De plus en plus hélas on constate que la société doit assumer pour remédier à la démission de tant de parents, alors si vous les aimez, ces petits, votre mission d'éducateur passera souvent avant votre rôle d'enseignant. Elle est noble et riche votre profession, elle évite que notre monde se déshumanise! On lutte d'arrachepied contre la pollution extérieure, celle qui demain à cause des progrès de la science n'offrirait plus rien de viable pour l'homme, il est primordial aussi que l'on se

préoccupe de réapprendre ce qu'est la culture humaine, les contacts et l'entraide. Un sol aride ne produit rien mais un cœur sec est tout aussi triste et inutile. Si j'associe ces deux idées, j'arriverais à déboucher sur les précieux cours d'environnement du programme de la coordination romande qui captivent maîtres et élèves et humanisent nos enfants. Tout ce qui pousse et bouillonne appelle une forme de respect suscitant délicatesse et parfois pitié. Je suis une amoureuxse de la nature, ma vie m'a appris à bien la connaître, elle me défatigue et me repompe, aussi je vous félicite chaleureusement d'avoir introduit de telles leçons pour nos enfants.

Que se passe-t-il dans notre région qui touche à vos préoccupations?

L'enseignement de l'allemand par la méthode Petit, dite par certains critique méthode de perroquet: elle a porté ses fruits à son arrivée au cycle d'orientation certains professeurs se sont recyclés pour bien connaître et continuer son enseignement avec la même prononciation (celle de Hanovre). Résultats très satisfaisants. Lors de ma dernière visite, j'ai parcouru plusieurs classes de 1^{re} année du cycle, les cours ne se donnaient qu'en allemand et les réponses également.

Les classes mixtes: Nous y allons allégrement... Nos classes primaires le sont déjà depuis longtemps, hélas pas encore dans tous les villages de notre district ce qui donna lieu à une enquête auprès des parents de 5^e et 6^e primaires. 71% de oui, 10% quelque sans opinion, 19% environ de non. La commission scolaire régionale, le conseil d'administration du cycle ont opté pour l'oui à la majorité, il nous reste à souhaiter que le DIP nous accorde feu vert pour l'année 1980-81.

Nos maîtres de V^e et VI^e primaires vont se rencontrer à nouveau avec ceux de l'année du cycle. Réunions bénéfiques à tous les points de vue mais surtout pour «le bien de l'enfant».

Enseignement à mi-temps: Quelques maîtresses le pratiquent déjà et forment d'excellents tandems. Nous essayerons ce système dans deux classes primaires pendant un an à partir de cet automne.

Les mathématiques modernes: Nous étions partis très vite mais très sérieusement dans cette discipline fort contestée si bien que nos classes pilotes terminent déjà leur 2^e année du cycle A. Résultats encourageants, personne ne bâille dans ces classes les élèves jonglent avec intérêt et aisance.

La pléthore nous assurera peut-être de nouvelles classes à effectifs réduits. Enorme avantage pour l'élève et pour le maître qui surveillera l'aspect qualitatif de son enseignement.

ment. Et qualité ne veut pas nécessairement dire nombre d'heures mais bien équilibre dans les programmes. J'aurais beaucoup de soucis à déverser, de problèmes à poser concernant cette coordination romande mais malgré tout j'y crois et si le canal du Rhône au Rhin n'est pas encore réalisé, l'École romande, elle, grâce à vos efforts conjugués et bénévoles subsiste et grandit... Et pour terminer je voudrais me libérer d'un poids qui me tient à cœur... Votre journal je ne sais plus par quelle voix disait un jour qu'on sentait les personnalisés politiques, les Commissions scolaires très distantes des écoliers et de la pédagogie. Ce phénomène se manifeste-t-il dans de gran-

des villes? Il n'est en tous cas pas applicable pour nos localités. Personnellement je me défends d'être autorité passive devant des problèmes aussi conséquents! Je connais bien mes 150 enseignants et plus des deux tiers de mes 3000 gamins et nos séances de commission scolaire n'ont jamais tourné à la politique bien que je préside un parti. L'enfant est encore le roi de nos préoccupations. Nous serons par bonheur nombreux à comprendre que l'on nous a nommé pour servir et la généralisation en ce domaine n'est pas agréable.

Je voudrais réitérer mes félicitations à M. le président, à son comité ainsi qu'à tous les

délégués présents pour le sérieux et l'importance qu'ils attribuent à la restructuration de l'école actuelle, je les remercie doublement d'y laisser une place de choix à l'éducation, élément moteur d'une société suisse que l'on veut accueillante et humaine.

Je suis convaincue du désir des maîtres d'apporter le maximum de leur savoir et de leurs talents pour que nos enfants aiment l'école et si tel est le cas, je les considère «souverains».

Merci de votre attention.

La Municipalité se fait un réel plaisir de vous offrir un petit verre d'amitié de nos coteaux que nous partagerons à la mi-temps.

Thèmes pour le prochain Congrès SPR

Lors de l'assemblée des délégués du 16 juin, plusieurs thèmes ont été présentés pour le prochain Congrès SPR (1982 en principe).

La décision définitive sera prise par l'assemblée des délégués qui se réunira en novembre ou décembre 1979.

Les sections qui le souhaitent peuvent donc dans ce délai organiser une consultation des membres en vue de ce choix définitif.

Nous présentons ci-dessous ces sujets. Certains des intervenants ont bien voulu développer brièvement ces sujets. Nous les remercions et publions également leur texte.

Sujets proposés

1. **L'école, l'enfant et la famille** (notamment la participation des parents, limites, modalités, etc.)
2. **L'école obligatoire et la sélection** (voir développement ci-dessous)
3. **Moyens d'action à disposition des associations d'enseignants** (voir développement ci-dessous)
4. **L'introduction des langues étrangères à l'école** (voir développement ci-dessous)
5. **La grille horaire des élèves et des enseignants** (voir développement ci-dessous)
6. **L'orientation des élèves** (voir développement ci-dessous)
7. **La participation des enseignants aux affaires scolaires et à la vie sociale** (voir développement ci-dessous)
8. **L'école à la mesure de l'enfant** (voir développement ci-dessous)

L'ÉCOLE OBLIGATOIRE ET LA SÉLECTION

La sélection scolaire et son corollaire, l'orientation par l'échec, constituent l'épine dorsale du système scolaire actuel. Leur contrainte s'oppose à la réalisation des objectifs fondamentaux des réformes engagées en Suisse romande dans les domaines des mathématiques et du français notamment. Il est grand temps qu'enseignants, parents et chercheurs étudient soigneusement les mécanismes de la sélection et leurs conséquences, et s'interrogent sur la nécessité, pour l'école, de remplir ce rôle.

Cf. document IRDP/R 79.03. février 1979: «La sélection scolaire, un constituant nécessaire du système scolaire actuel?» (Jacques Weiss)

MOYENS D'ACTION A DISPOSITION DES ASSOCIATIONS D'ENSEIGNANTS

Que ce soit dit par les normaliens à qui l'on présente leur future association professionnelle, par les membres lisant les résolutions du Congrès de Fribourg, par les collègues d'une assemblée apprenant l'échec d'une démarche, c'est toujours la même antienne: «Quels sont les moyens à disposition pour réaliser tout ça? Comment poursuivre la lutte?» Quelqu'un hasarde alors le mot «grève»; exclamations ou sourires puis, trop souvent, les choses en restent là avec un sentiment d'insatisfaction et de frustration, d'inéquité même face aux possibilités qui semblent s'offrir hors des services publics.

Nous proposons donc — travail non encore fait mais qui serait utile aussi bien à la SPR qu'à ses sections cantonales — le recensement, l'analyse approfondie,

l'étude de l'utilisation des moyens d'intervention, de pression, de lutte qui s'offrent à nos associations d'enseignants. Ce, bien entendu, avec réalisme, dans le contexte qui est le nôtre: fonctionnaires, enseignants, membres de toutes tendances idéologiques. En particulier — et ce ne serait pas l'aspect le moins intéressant du rapport! — ce serait l'occasion d'une réflexion sur la difficulté, profondément ressentie par beaucoup de nos collègues, de concilier la déontologie professionnelle avec la lutte syndicale, d'obéir à une vocation altruiste au service des enfants tout en exigeant le respect d'intérêts et de droits personnels égoïstes et parfaitement légitimes.

Bref, il s'agit de prendre la mesure de sa force, de connaître ses limites, d'être à même de parler et d'agir en connaissance de cause.

Nicod Paul.

L'INTRODUCTION DES LANGUES ÉTRANGÈRES A L'ÉCOLE

Notre mode de vie actuel nécessite tôt ou tard l'acquisition d'une, voire de plusieurs langues étrangères. L'école est chargée d'une mission primordiale d'ouverture à ces moyens de communication.

Quelles langues choisir? A quel moment les introduire? Existe-t-il des périodes particulièrement favorables ou privilégiées d'acquisition? Quels sont les contenus et les méthodes les plus adaptés actuellement? Comment placer cet apprentissage dans l'horaire scolaire et comment l'étaler au cours de la scolarité obligatoire? Quels sont les objectifs et les finalités qu'il importe de considérer dans ce domaine?

Tels sont les problèmes posés par notre thème d'étude.

LA GRILLE HORAIRE DES ÉLÈVES ET DES ENSEIGNANTS

Que de disparités, de disproportions et d'inégalités dans le temps consacré par les élèves et les maîtres, dans nos cantons, à leur travail scolaire! Aussi apparaît-il urgent de rechercher une grille horaire qui tienne compte des contingences actuelles: réduction du temps de travail, étalement des vacances, équilibre des congés, périodes de fatigabilité, alourdissement des programmes, importance relative des disciplines, devoirs à domicile, temps propices au rendement optimal, stress du corps enseignant, durée nécessaire et surtout suffisante de l'enseignement, aménagement de l'horaire des leçons en fonction de la difficulté de certaines notions, du temps plus ou moins profitable et de celui nécessaire aux préparations ainsi qu'aux corrections. Il s'agirait en bref de faire apparaître les conditions de travail qui permettent aux maîtres comme aux élèves d'accomplir leur tâche avec aisance, en mettant à profit, sans le gaspiller, le temps qui leur est imparti, et dans un sentiment d'équilibre intérieur.

L'ORIENTATION DES ÉLÈVES

En présence de la spécialisation des études, de l'évolution constante des besoins du marché du travail, du renouvellement des programmes scolaires, de la diversification et de la délimitation des capacités des individus, l'école se trouve à un carrefour où elle doit nécessairement prendre en considération les aptitudes particulières de ses élèves.

La sélection s'est opérée de tout temps et en maints domaines entre ceux qui, à un moment déterminé, se révèlent pour commander, transmettre ou exécuter. Dès lors, quelques questions graves se posent: comment concevoir une juste exploitation des valeurs individuelles? comment déterminer les besoins, juger les attitudes, les connaissances requises et acquises? à quel moment fixer un choix? quelle durée faut-il admettre pour les études en tronc commun et sur quelle base les fonder?

Il conviendrait d'ajouter à ces questions celles qui sont relatives à la procédure de sélection, d'en attribuer les responsabilités, d'en déterminer les critères et les moyens d'estimation et de prévision.

LA PARTICIPATION DES ENSEIGNANTS AUX AFFAIRES SCOLAIRES ET A LA VIE SOCIALE

Ce thème a souvent été évoqué et même abordé dans quelques rapports. Il nous paraît toutefois mériter une étude appro-

fondie entreprise en dehors de tout contexte qui lui serait étranger.

Il s'agirait donc de définir d'une manière précise **les conditions** auxquelles doit être soumise une participation authentique des enseignants à la gestion de l'école et aux affaires scolaires, de considérer notamment **les droits en même temps que les devoirs** que la participation, ce difficile exercice, confère à ceux qui désirent la pratiquer.

Il s'agirait aussi ici d'examiner **le rôle éminent** qu'une société engagée dans la voie du progrès et de la civilisation ne saurait se dispenser d'attribuer aux enseignants. Ce sera l'occasion de **donner à la tâche que ces derniers assument une envergure toute nouvelle** et de **les doter eux-mêmes d'une formation** qui leur permette de s'élever au **niveau des personnalités et des humanistes de notre temps.**

G. B.

L'ÉCOLE A LA MESURE DE L'ENFANT

(Partir de l'enfant)

Ce que chacun réclame plus ou moins consciemment comme facteur d'équilibre, de réussite heureuse: Année de l'enfant, nos congrès, les écoles de parents...

1. **Notion-clé du programme romand et sa réussite:** en math, déjà, et ses classeurs, **partout où le recyclage a été fait à fond dans cet esprit, et plus encore où le maître garde ses élèves de première à troisième.**

2. **Appliquer ces facteurs de réussite à l'école entière.**

Et faire confiance à l'enfant, à sa nature vraie, si bien programmée à progresser vite et loin. Qu'il soit heureux! c'est le moteur. Pas déformé par les faux problèmes de *rendement*, drill, abus de contrôles, verbiage: fausse sélection précoce et bête. Jusqu'en troisième, il est malmené: le laisser tâtonner, être lent, pour intégrer et s'intégrer.

3. **D'abord au degré inférieur (première, deuxième, troisième années),** où la qualité et la richesse de l'accueil, une atmosphère sereine sont décisives pour l'adaptation à la vie et à l'école. De trop nombreux élèves ne trouveront que là ces qualités nécessaires au courage et au bonheur. Eduquer au bonheur est nécessaire aussi. Accepter toutes les diversités — enrichissantes — (rythme, etc.): pas de ségrégation! sauf les vrais non-scolarisables.

4. **Supprimer et traquer toutes les distorsions,** privées ou cantonales. **Alléger le programme,** qui commence six mois trop tôt, **et surtout la montagne de travaux écrits,** inadaptés.

LMC.

Comité central SPF

Le Comité central de la SPR s'est réuni en session les 8 et 9 juin 1979 sous la présidence de M. Jean-Jacques Maspéro, président.

Coordination

L'exécutif SPR a pris acte avec satisfaction de l'acceptation des budgets couvrant les dépenses de la coordination et de l'IRDP par la Conférence des chefs de départements.

Il s'est également préoccupé des différentes attaques journalistiques dont le nouveau programme de français a fait récemment l'objet. Il a décidé de proposer un texte de soutien à l'assemblée des délégués.

Il a fait le point en matière d'enseignement précoce d'une deuxième langue: l'école primaire pour constater que les travaux avançaient très lentement. Il a chargé la commission Education permanente de se préoccuper des problèmes de recyclage allemand.

Il a réorganisé la consultation à propos de la deuxième édition des moyens d'enseignement en mathématique.

Il a fait la liste des problèmes qu'il souhaiterait voir traiter dans les prochaines rencontres avec la Conférence des chefs de services primaires (CSI).

Brochure de propagande

Les premiers exemplaires de ce document sont sortis de presse et aussitôt remis aux membres du comité central. Saluons cette réalisation qui permettra une meilleure présentation de notre association faitière et favorisera ainsi les actions de propagande.

Assemblée des délégués

Le comité central fait l'ultime point de déroulement des débats de la prochaine assemblée.

Relations extérieures

KOSLO: l'organisation faitière suisse des enseignants s'est donné un nouveau président en remplacement de Jean John. Il s'agit du collègue Wilfried Oberholzer, qui entrera en fonctions à la fin de l'année 1979.

CMOPE: le comité central salue la nomination de Marc-Alain Berberat au poste de secrétaire adjoint.

CSE: lors du séminaire de Bonn, organisée par le comité syndical européen, le statut de l'enseignant et plus particulièrement certaines conditions de travail ont été discutés. Une recommandation a notamment été votée souhaitant que l'effectif des classes ne dépasse pas 20 élèves.

Délégation russe: le programme définitif de la visite de nos collègues russes est adopté. Plusieurs sections recevront ces représentants des syndicats soviétiques.

Zaïre: le syndicat des enseignants de ce pays a lancé un appel pour que lui soit fourni du matériel scolaire de première nécessité: gommes, crayons, notamment! Collecte ou don dans les sections pour répondre à cette demande.

COSMA: rappel est fait aux membres du comité central que cette institution suisse, subventionnée par la Conférence suisse des chefs de départements pour se préoccuper des problèmes de l'audio-visuel, est à disposition des sections pour présenter ses réalisations.

Portes ouvertes sur l'école

Le comité central désigne ses représentants aux émissions «Portes ouvertes sur l'école» qui auront lieu de septembre à décembre 1979.

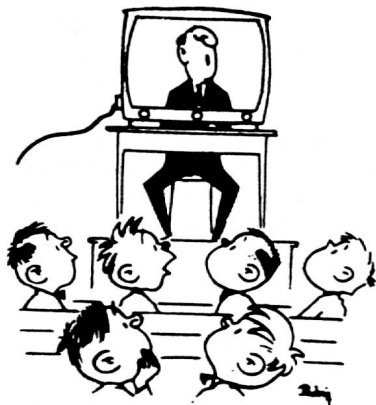
FB

Forum des maîtresses d'économie familiale

Le prochain forum destiné aux maîtresses d'économie familiale aura lieu le

SAMEDI 29 SEPTEMBRE 1979

à Neuchâtel, Eurotel (avenue de la Gare) à 14 h. 30.



Radio et télévision éducatives

Mise au concours

Les structures de la radio et télévision éducatives prévoient la nomination de trois délégués pédagogiques: deux à la télévision et c'est chose faite depuis deux ans (M^{lle} Jaggi et M. Brodard) et un à la radio. La procédure de mise au concours du poste de délégué pédagogique à la radio avait permis la nomination de notre collègue Marc Marelli, de Genève. Ce dernier devait entrer en fonctions progressivement depuis le 1^{er} septembre 1979. Pour des raisons personnelles, M. Marelli a renoncé à ce poste. Les instances romandes (Département de l'instruction publique et Radio-télévision

suisse romande) ont donc décidé de remettre ce poste au concours. Vous en trouverez l'annonce officielle ci-dessous.

Rappelons que le délégué pédagogique devra s'occuper des émissions de radio éducative et constituera le relai pédagogique entre les utilisateurs et les journalistes et réalisateurs de la radio.

Attention: le délai de candidature est fixé au 20 septembre 1979.

Le secrétaire à la coordination romande se tient à la disposition des candidats qui souhaiteraient de plus amples renseignements. Il en va de même du soussigné.

FB

COMMISSION ROMANDE DE RADIO-TV ÉDUCATIVE

Poste au concours

radio, télévision) ainsi qu'aux moyens audio-visuels.

Par suite de la démission du titulaire, LA COMMISSION ROMANDE DE RADIO ET TV ÉDUCATIVES met au concours le poste de

Lieu de travail: Genève.

Entrée en fonctions: dès que possible.

Délai d'inscription des candidatures: 20 septembre 1979.

DÉLÉGUÉ PÉDAGOGIQUE

aux émissions de la Radio éducative de la Radio-télévision suisse romande.

Le (la) candidat (e) doit être au bénéfice d'une formation complète d'enseignant (e) et de quelques années de pratique.

Il doit s'intéresser particulièrement aux moyens de communications (presse,

Les candidats prêts et décidés à assumer toutes les responsabilités de cette fonction sont priés de faire leurs offres accompagnées d'un curriculum vitae au **Secrétariat à la Coordination scolaire romande, Couvaloup 13, Lausanne, tél. (021) 22 84 59.**

Cahier des charges et renseignements à la même adresse.



KONTAKT/CONTACT
CH-4411 LUPSINGEN

Camps de ski? Séminaires?

Nous transmettrons votre demande (qui, quand, quoi, combien) gratuitement à plus de 100 foyers. Service à la clientèle!

contactez **CONTACT**
4411 Lupsingen.

Bloc-notes

Dans l'école où je travaille, sans faire partie du corps enseignant à proprement parler, lorsque je passe, certains enfants me saluent, d'autres m'ignorent, à moins que je ne leur dise bonjour le premier. Il arrive qu'une conversation s'engage, qui languit très vite; c'est toujours moi qui en prends l'initiative, et sans doute les enfants doivent-ils s'étonner que je m'intéresse à eux.

Toute différente est l'attitude des petits de la classe dite spécialisée; ils me devancent souvent dans mes salutations, et les leurs tournent en effusions, même physiques; ils sont curieux de ce que je suis, et de mes occupations. Leur méconnaissance des règles sociales les conduit tout naturellement à une communication vraie.

Mais j'apprécie aussi l'autre extrême. Reçu par un administrateur scolaire de très haut niveau, avec plusieurs collègues, pour le règlement d'une affaire compliquée, je me surprends à m'intéresser, davantage qu'au problème posé, à la manière dont notre hôte nous accueille et dirige la conversation.

Affabilité et courtoisie, voilà les mots qui conviennent, avec un je ne sais quoi de plus que je ne saurais dire, mais qui met le comble à mon bien-être.

Cet homme, habitué des sphères du pouvoir, et peut-être lassé de son exercice, est en somme redevenu lui-même. Il est attentif aux besoins des personnes; il suffit de voir le souci extrême qu'il a de permettre à chacun de s'exprimer, et comment il s'abstient rigoureusement de dénaturer notre conversation par un usage excessif de son droit de décision.

L'autre soir, à la télévision, M. Charles Aznavour nous a donné, de lui-même, une bien curieuse image, celle d'un père de famille très tranquille — il s'est décrit lui-même comme un «père chronique» — qui chante des textes où les sentiments les plus romantiques s'exacerbent.

Mais j'ai cru m'apercevoir que même dans les envolées les plus paroxystiques, M. Aznavour demeure parfaitement maître de lui-même.

Voici donc un homme qui a trouvé son équilibre, dans la mesure; qui se couche tôt et cultive sa petite famille, et, dans le même temps, qui gagne sa vie, assez bien à ce que l'on dit, en dérangeant la sensibilité de ceux qui sont assez bêtes pour se laisser faire.

Jetant un coup d'œil dans la vitrine d'une pharmacie, je vérifie que la publicité ne nous atteint que si nous sommes prédisposés à l'être — ce qui doit être le cas assez souvent, puisque les affaires de ces Messieurs les publicitaires sont florissantes.

Le message que j'examine, le temps que mon véhicule puisse redémarrer, s'adresse aux malheureux qui ont les jambes lourdes. Le texte est succinct, il laisse presque toute la place à une photographie. Une femme, portant un petit enfant sur le bras gauche, s'apprête à gravir un escalier que l'on devine interminable. Ce faisant, elle jette un coup d'œil par-dessus son épaule, pour s'assurer qu'un deuxième enfant la suit et n'éprouve pas de trop grande peine à escalader les marches.

On imagine l'effort musculaire de cette femme, les contraintes imposées à sa colonne vertébrale.

Charmant tableau, qui me plonge dans une réflexion sur la condition féminine.

Le publicitaire, bien sûr, n'en saura jamais rien.

MM

TRIBUNE LIBRE

A propos de deux articles du groupe de réflexion

Nous avons reçu à fin juin dernier deux textes qui ont trait à des articles parus dans le Bulletin corporatif. Nous les publions bien volontiers à la demande de leurs auteurs.

Il s'agit d'un texte ayant trait à la chronique du groupe de réflexion parue dans l'«Educateur» n°22 en page 677 et qui traite du problème du français.

Le second texte constitue une réponse à un article paru dans la chronique jurassienne du numéro 20, page 634 et qui traitait cette fois-ci du latin à la suite de la chronique du groupe de réflexion parue dans le n° 16, page 500.

La rédaction

Encore le français

Parue dans l'«Educateur» n° 22 du 15 juin 1979, la «Chronique du groupe de

réflexion» stigmatise l'attitude jugée désinvolte d'un groupe de journalistes et les accuse de renseigner leurs lecteurs de façon superficielle.

Nous constatons cependant que le groupe de réflexion est tombé lui-même dans ce fâcheux travers.

En effet, l'article en question se termine par l'affirmation catégorique suivante:

«... les enseignants romands, dans leur très grande majorité, sont vivement intéressés par «Maîtrise du français» et se réjouissent de travailler avec un ouvrage d'une telle valeur.»

Objectivement et honnêtement, une telle affirmation devrait être appuyée par quelques renseignements de toute première importance. Entre autres:

- Quel est l'organisme impartial qui a conduit l'enquête permettant de formuler cette affirmation?
- Combien d'enseignants ont-ils interrogés à ce sujet?
- Quelles sont les régions de canton (ou de la Romandie) qui ont été touchées par cette enquête?
- Quel est le pourcentage représenté par cette importante majorité?

Nous espérons vivement trouver, dans un prochain numéro de l'«Educateur», le complément d'information qui donnera tout son poids et toute sa valeur à l'affirmation en question.

*Pour un groupe d'enseignants:
Michel Pavillard, 1860 Aigle
suivi de quinze signatures*

Foutu latin?

Je comprends qu'un maître secondaire ait pu être choqué par le texte que le «Groupe de réflexion» a fait paraître dans le numéro 16 de l'«Educateur». Ce professeur, certainement, enseigne le latin de son mieux et doit être persuadé d'apporter à ses élèves quelque chose d'essentiel à travers la «culture classique». Le «Groupe de réflexion», lui, rassemble je suppose des enseignants primaires préoccupés par certaines questions lancinantes de notre temps.

Est-il juste de dire, avec ce maître secondaire indigné, que le «Groupe de réflexion» pêche par «agressivité puérile» dans son attaque contre la place de choix que l'enseignement officiel fait au latin, qui «continue à tenir le haut du pavé, écrasant de sa contestable supériorité culturelle les autres disciplines»?

M'est-il permis de rappeler ce que disait de la valeur du latin pour nos élèves un esprit lucide qui l'enseigna de nombreuses années, et qui n'est autre qu'Edmond Gilliard? Dans *L'École contre la vie* (réédité en 1970 chez Delachaux & Niestlé, mais écrit en 1941 déjà), il est bien plus agressif envers le latin, et sans la moindre puérilité,

que le «Groupe de réflexion» que l'on veut faire passer pour peu réfléchi. Ecoutez Edmond Gilliard :

«C'est l'enseignement du latin qui est l'abominable instrument de la "dénaturalisation" de l'enfance, de sa "détérioration systématique". **Le latin n'est pas fait pour les enfants.** Mais il offre aux pédants le plus sûr moyen de mettre les enfants en état d'infériorité. C'est la raison qui fait que "l'école contre la vie" ne puisse s'en passer.» Gilliard précise que le latin est un «possible instrument de culture humaine», mais qu'on en a fait «un pur moyen de brimade scolaire» en imposant tyranniquement ce «déconcertant et supplémentaire

labeur» à des enfants qui ne possèdent encore que des notions confuses et une pratique cahotante du mécanisme et des articulations de leur langage. «Combien souvent ai-je vu des enfants douter d'eux-mêmes à partir du moment où on leur faisait faire du latin ! Combien d'"entraînés de savoir" ai-je vu alors s'éteindre!» s'écrie Edmond Gilliard.

Pour développer aussi bien l'esprit de finesse que l'esprit de géométrie, le jeu d'échecs vaut bien les pauvres rudiments de latin si vite oubliés — sauf par ceux qui les enseignent. Et qu'on ne vienne pas me parler de «l'irremplaçable culture antique», car tout d'abord c'est alors du grec qu'il

faudrait surtout faire l'éloge — ce grec qui de surcroît est plus utile à un futur médecin ou pharmacien (ou droguiste!) que le latin. Et si c'est à la culture que vraiment on aspire, ne serait-il pas plus judicieux de consacrer ces centaines d'heures à une approche réelle de ce que fut la vie au temps d'Homère ou de Périclès? Et cela sans oublier, si possible, qu'il exista aussi d'autres civilisations de grande valeur humaine, par exemple celle de la Chine ou celle de l'Inde...

Christophe Baroni,
maître secondaire à Nyon (Vaud)



Fabrique d'engins de gymnastique, de sports et de jeux

Alder & Eisenhut AG

8700 Küsnacht ZH ☎ 01 910 56 53
9642 Ebnet-Kappel SG ☎ 074 3 24 24

Vente directe aux écoles, sociétés, autorités et particuliers.

Fournisseur de tous les engins de compétition et tapis pour les championnats d'Europe de gymnastique artistique 1975 à Berne.



TOUR DE GOURZE

Altitude 930 m.

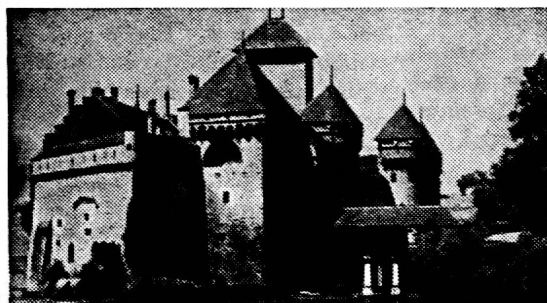
But courses d'écoles

Reçoit les élèves depuis 50 ans - Belvédère idéal sur le Léman et les Alpes - Accès facile par CFF depuis les gares de Grandvaux, Puidoux ou Cully.

Restaurant au sommet avec prix spéciaux pour les écoles.

Fermé le lundi.

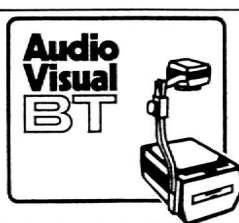
Famille A. BANDERET-COSSY - Tél. (021) 97 14 74.



**VISITEZ LE FAMEUX CHÂTEAU DE CHILLON
A VEYTAUX-MONTREUX**

Tarif d'entrée : Fr. 1.— par enfant entre 6 et 16 ans.

Gratuité pour élèves des classes officielles vaudoises, accompagnés des professeurs.



Appareils et fournitures pour la communication audio-visuelle

Av. Tir Fédéral 38
1024 Ecublens VD
Tél. (021) 344 344

Une conception moderne
du journal d'enfants
destinée aux petits
de 5 à 10 ans



bricolages
chansons
contes
recettes
découpages



10 numéros par an
Editions séparées
en français
et en allemand

... conçu, réalisé et illustré par une équipe spécialiste de l'enfance...
Une mention toute spéciale doit être accordée à l'illustration et au dessin à la plume, toujours savoureux, souvent excellents, et dont la compréhension n'offre pas de difficultés pour les petits.

L'ÉDUCATION NATIONALE

BULLETIN D'ABONNEMENT
à envoyer aux Editions Pierrot S.A.
Rue de Genève 7, 1003 Lausanne

Prénom _____ Je souscris
Nom _____ l'abonnement suivant:
Adresse _____ ☐ Franç. ☐ Allem.
N° postal / _____ ☐ 5 nos, Fr. 14.—
localité _____ ☐ 10 nos, Fr. 25.—
Signature _____ ☐ 20 nos, Fr. 48.50
Date _____

XXI^e Séminaire d'automne de la SPV - 1979

Crêt-Bérard-Puidoux, lundi 15, mardi 16,
et mercredi 17 octobre 1979

Liste des cours

Quatre cours sont prévus.

Cours n° 1. (*En collaboration avec l'Association vaudoise des maîtres de classes de développement et l'Association vaudoise des maîtres de l'enseignement spécialisé*) — **ÉLEVAGE ET OBSERVATION D'ANIMAUX EN CLASSE** — Matériel vivant utilisable dans une classe; différentes techniques d'élevage et d'entretien des animaux; aquarium (poissons, acclimatation, reproduction, plantes, décor, filtrage, micro-faune), insectes (capture, élevage, collection; fourmilière artificielle, grillons, ténébrions, phasmes), souris et rat de laboratoire, cobaye, hamster (expériences, élevage, reproduction); observations d'élevage dans la classe. *Attention:* ce cours ne se déroulera que les lundi et mardi du séminaire mais sera suivi de trois séances d'observation dans la classe du moniteur.

Moniteur: M. Pascal Peitrequin, Pully.

Cours n° 2. (*En collaboration avec la Commission SPV de la Croix-Rouge Jeunesse*) — **DOSSIERS PÉDAGOGIQUES DE LA CROIX-ROUGE** — A travers les programmes, comment sensibiliser les jeunes à la compréhension et à la coopération internationales, à la souffrance humaine, au respect de principes humanitaires. Le cours abordera des sujets concrets (don du sang, handicapés, torture, santé, catastrophes naturelles, etc.); il utilisera ou présentera les dossiers pédagogiques et les autres moyens (films, flanellographe, diapositives, etc.) mis au point par la Croix-Rouge. — Deux visites à Genève et Berne sont prévues. — Se munir du matériel nécessaire à la prise de notes.

Moniteur: Daniel Notter, Correvon et des collaborateurs de la Croix-Rouge Jeunesse.

Cours n° 3. (*En collaboration avec la Commission formation continue vaudoise: CFCV*) — **TEMPS DE RÉFLEXION DANS NOTRE FORMATION CONTINUE. VISION GLOBALE DE L'ENSEIGNEMENT À LA SUITE DES RECYCLAGES PAR BRANCHE (MATH., FRANÇAIS, ENVIRONNEMENT, A.C.M....)** — Le cours permettra de découvrir, à travers un échange d'idées, le

rôle joué par notre personnalité dans le cadre de la classe. Il permettra aussi, à travers l'analyse d'exemples vécus, de mieux cerner certaines attitudes d'enfants et de développer notre capacité «d'écoute». Il devra apporter une aide à chacun dans la conception globale de l'enseignement et de la conduite de la classe. — Se munir de quoi écrire.

Moniteurs: MM. G. Baierlé, R. Carigi et quelques animateurs.

Cours n° 4. **FALIMALIRA: CHANSONS ET DANSES TRADITIONNELLES** — Sur la base du recueil de chansons «Falimalira» édité par la Guilde SPR, nous traiterons l'interprétation et l'accompagnement des chansons et des danses traditionnelles proposées. — Les participants s'efforceront d'apporter le recueil précité qui peut être commandé Ch. des Allinges 2 à Lausanne.

Moniteur: Claude Rochat, Rances.

Autres renseignements

a) Duré

Du lundi 15 octobre à 8 h. 30 au mercredi 19 octobre à 12 h. (possibilité de dîner).

Tous les cours ont une durée de 2¹/₂ jours, sauf le N° 1. Ce dernier se déroulera lundi et mardi. Il sera suivi de trois moments d'observation de 2 heures dans la classe du moniteur, à fixer par les participants à l'issue du séminaire.

b) Lieu

Les participants de tous les cours se réuniront lundi 15 octobre à 8 h. 30 en la résidence de Crêt-Bérard-Puidoux (grande salle). Un avis personnel ne sera envoyé, en principe, qu'en cas de modification.

c) Horaire journalier

7 h. 15 déjeuner; 8 h. début des cours; 12 h. fin des cours; 12 h. 30 dîner; 14 h. reprise des cours; 18 h. fin des cours; 18 h. 30 souper.

d) Attestation SPV

Elle sera délivrée à chaque participant à l'issue du cours.



e) Soirée récréative

Elle est prévue le lundi 15 octobre 1979 à 20 h., à Crêt-Bérard. Elle ne sera toutefois organisée que si le nombre des participants le justifie.

f) Coût pour les participants

Finance d'inscription

Non-membre SPV: Fr. 15.—; membre associé de la SPV: Fr. 5.—; membre actif de la SPV: aucune.

Finance de participation aux cours

Les cours du XXI^e Séminaire sont reconnus par le Département de l'instruction publique. Aucune finance, si ce n'est évidemment celle d'inscription, n'est donc exigée des personnes relevant de ce département ou du Service de l'enseignement spécialisé; des frais de transport sont en outre remboursés. Prière de se renseigner sur leur montant (transports publics, 2^e classe) avant l'ouverture. **Quel que soit le nombre des cours organisés ou reconnus par le DIP qui ait été suivi durant les 18 mois de la période couverte par le programme 1978-1979 du Centre de perfectionnement vaudois, les participants au XXI^e Séminaire SPV auront droit, exceptionnellement, à ce que leur cours soit considéré comme officiel et, par suite, aux avantages déjà cités qui en découlent.** Celles et ceux dont l'inscription n'entraîne pas une contribution de l'Etat versent bien entendu la somme indiquée ci-après; ils ne reçoivent évidemment pas d'indemnité de transport.

Membres actifs SPV: Fr. 50.—.

Autres participants: Fr. 65.—.

Finance d'internat

Une somme supplémentaire comprenant couche, petit déjeuner et repas du soir à Crêt-Bérard est due par les personnes désireuses de participer au séminaire en qualité d'internes. Le nombre des places est limité cette année.

En guise de préambule

Les vacances sont, hélas, finies! Parmi d'autres, un signe: vous recevez à nouveau l'«Educateur». Je vous souhaite toutes les forces nécessaires pour un bon démarrage dans la nouvelle année scolaire et pour participer activement à la vie de la SPV.

Revenons tout de même un peu en arrière pour vous entretenir des activités du Comité cantonal depuis le Congrès jusqu'aux vacances. Vous pourrez ensuite, à votre tour, si vous le désirez, poursuivre la rétrospective au sujet des vacances... en rêve.

Le Comité cantonal a tenu très régulièrement ses séances hebdomadaires durant cette période, traitant de problèmes pédagogiques, corporatifs et sociaux, déléguant aussi fréquemment ses membres et le secrétaire général dans des séances à vrai dire fort diverses: Comité central et Assemblée des délégués de la SPR, Comité de coordination des associations d'enseignants vaudois, Association des parents d'élèves, Fédération des sociétés de fonctionnaires, employés et ouvriers de l'Etat de Vaud, Commissions consultatives de l'enseignement et du Centre de perfectionnement vaudois, Assemblées générales d'autres cantons, Collège d'experts du CREPS et commission EN 80, Groupe de travail du statut de l'enseignant, assemblée de la Société vaudoise et romande de secours mutuels (SVRSM), TCS, assemblées de sections et d'associations SPV, réunions des présidents des sections, entretiens avec M. Bourgeois ou un représentant de la MAV (moyens audio-visuels), etc.; j'en oublie certainement.

Société pédagogique de la Suisse romande

Séances du Comité central

Le président de la SPV informe régulièrement le Comité cantonal des problèmes, de plus en plus importants sur le plan pédagogique, traités lors des séances du Comité central de la SPR. Permettez-moi néanmoins de ne pas vous en parler: la chronique ad hoc de notre collègue F. Bourquin renseigne en effet avec précision à ce propos.

Information - propagande

La SPR vient d'éditer une brochure d'information sur ses activités. Le Comité

cantonal a suggéré aux présidents de section de la joindre à la convocation à la séance appelée à désigner les candidats délégués à la SPR. Le président SPR pourrait aussi y être invité. Ainsi, tous les membres seraient en possession de ce document d'ici quelques mois.

Délégation russe

Une délégation du syndicat des enseignants de l'URSS a été reçue par la SPR. La SPV s'est associée à cette manifestation par un entretien-visite des locaux des Allinges, par une ballade à travers Lausanne, par une «raclette» servie à la vaudoise... mais arrosée par nos collègues de Moscou, Riga et Volgograd... avec de la vodka!

Délégués SPR

La SPV a droit à 33 délégués à l'Assemblée des délégués de la SPR. Leur mandat arrivant à échéance en 1980, les sections sont appelées à proposer des candidats pour l'élection, fixée au printemps 1980, par les délégués SPV. La délégation est rarement complète, en fin de législature surtout. Des collègues sont toujours absents pour des raisons diverses et valables (maladie, service militaire, etc.); il est donc indispensable d'avoir assez de suppléants pour être en nombre suffisant jusqu'au terme des 4 ans. Le Comité cantonal compte sur les sections pour communiquer plusieurs noms de collègues prêts à participer à deux ou trois réunions annuelles, précédées en général de séances préparatoires. Les problèmes traités sont divers et intéressants, ainsi qu'en témoigne, par exemple, l'ordre du jour de la réunion de juin dernier:

- rapport du CC/SPR
- comptes 1978
- convention SLV-SSPES-SPR
- constitution fédérale
- nomination d'un rédacteur à l'«Educateur»
- thème pour le prochain congrès SPR
- français nouveau.

C'est aussi l'occasion de rencontrer des collègues d'autres cantons... Acceptez une candidature, vous ne le regretterez certainement pas.

Activités syndicales SPV

Liberté de domicile

Un dernier cas, particulièrement délicat, de la période transitoire vient de se régler favorablement. Un autre, apparu plus récemment et qui avait aussi nécessité l'intervention d'un juriste, s'est à son tour terminé à satisfaction pour notre collègue.

Le secrétariat général continue à informer, conseiller, ou transmettre au CC si la situation apparaît exiger d'autres mesures.

Semaine de 5 jours

Comme vous avez pu le lire dans la presse à la veille des vacances, l'Association vaudoise des parents d'élèves a annoncé le lancement d'une initiative. Le Comité cantonal l'appuie pleinement et espère que ce sera un pas décisif vers une solution positive... grâce à votre soutien actif.

Commissions scolaires

La représentation des enseignants au sein des commissions scolaires varie d'une commune à l'autre. Un inventaire de la situation actuelle est souhaitable. Le CC a décidé une enquête auprès des sections; presque toutes ont déjà répondu.

Activités pédagogiques SPV

Commission pédagogique SPV

La Commission pédagogique, composée pour la moitié de représentants des sections et des associations, les autres collègues étant désignés par le CC, est convoquée pour le 20 septembre. A son ordre du jour, le rapport CIRCE III de mathématique paru dans l'«Educateur» n° 23, le programme d'éducation civique 7^e, 8^e, 9^e a. et un exposé d'un débat sur le français. Nous attendons vos impressions, sur les mathématiques, comme suggéré par notre collègue R. Blind, et sur le français spécialement. Le texte sur l'éducation civique a été élaboré, à l'instigation de la Conférence des chefs de service secondaire de Suisse romande, par des maîtres de cet enseignement. Avant de le reprendre à son compte, COROME (commission romande des moyens d'enseignement) le soumet à une consultation.

CREPS

Cycle d'observation et orientation 4-5 ou 5-6?

Le CREPS poursuit ses études afin de

présenter une proposition bien étayée pour la réforme de structures qui se décidera en 1981. La SPV s'est déclarée favorable au cycle précité en 5^e et 6^e années pour des raisons évidentes. Appelez et défendez cette option autour de vous à chaque occasion, comme le fait le CC. Par ailleurs, de nouveaux groupes de travail destinés à préparer le rapport final du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la réforme ont été créés. La plupart sont de composition interne au DIP; des praticiens ne sont en effet souhaités que dans quelques commissions consultatives. Merci à nos collègues qui, bien qu'ils y soient à titre personnel, acceptent d'y être proposés et de garder ensuite la liaison avec la SPV.

Travaux à l'aiguille et mixité

En zone pilote de Vevey, filles et garçons suivent ensemble les leçons d'ACM et travaux à l'aiguille de la 1^{re} à la 6^e année, à titre expérimental dès la 3^e année. Une commission du CREPS est chargée d'évaluer cette expérience afin de savoir s'il est possible d'étendre le système à tout le canton.

Français

C'est parti! Le Département de l'instruction publique vient de prendre la décision définitive d'introduire le français nouveau dans les classes de 1^{re} et 2^e années dès la rentrée 1979. La SPV, qui quasi unanimement fut à l'origine de l'harmonisation romande et d'un renouveau pédagogique ne peut que s'en réjouir... dans la mesure où toutes les précautions (recyclage, matériel, appui, etc.) ont été prises pour que ce soit une réussite! L'Assemblée des délégués de la SPR réunie en juin s'est aussi déclarée favorable à cette réforme. Le Comité cantonal veillera sur les modalités d'introduction et d'application; il vous remercie de l'informer des à-coups que vous constaterez.

La vie de la société

Comité cantonal

Après le dernier congrès, le Comité cantonal s'est trouvé renforcé des compétences et du dévouement de Liliane Bignens et de Georges Tauxe. Heureusement! Toutefois, il n'est toujours hélas pas complet et le restera jusqu'en mai 1980. Cela surprend car, lors des assemblées de section, maints collègues semblent avoir des idées — et des idées intéressantes — sur l'activité de la SPV. Que cela ne reste pas simplement mots mais

se concrétise par une candidature! Les membres du CC ainsi que le secrétaire général sont à votre disposition pour vous donner tous renseignements à ce sujet.

Congrès

Ces dernières années, le rapport annuel d'activité de la SPV paraissait régulièrement dans l'«Educateur» en mars ou avril. Avant la pause pascale; il était difficile, presque impossible certaines fois aux sections de se réunir avant le congrès de mai pour s'en entretenir. A la demande de quelques-unes d'entre elles et après un vote indicatif favorable de l'Assemblée des délégués SPV, le CC a retardé le moment du congrès, fixé l'an prochain en juin très vraisemblablement, la parution du rapport n'étant pas ou peu modifiée. Les sections auront ainsi quelques mois à disposition du fait de cet aménagement qui ne requiert aucun changement des statuts (art. 57, chiffre 12 et art. 26).

Deuxième permanent

En dépit de la décision prise lors du dernier congrès, des difficultés sont apparues. Nous vous en ferons part dans un prochain «Educateur».

Congrès culturel

Le prochain congrès culturel aura lieu dans le Jorat et la Haute Broye, à Ropraz, Oron et leurs environs plus précisément. Je me permets de vous renvoyer à la rubrique le concernant. Où le suivant se déroulera-t-il? Il n'est pas trop tôt pour y penser...

Sections

Le Comité cantonal a reçu les présidents de section en mai et en juin; presque tous étaient présents. Cela a permis des discussions nourries. Parmi les points traités, citons le rapport du président, les appuis et soutiens, le thème du prochain congrès SPR, la récolte de matériel pour le Zaire, le souci de dynamiser la vie des sections, la brochure de propagande SPR.

Appui, soutien, concertation

Il n'est certainement pas inutile de distinguer le **recyclage** (introduction d'une matière nouvelle dans le fond ou la forme), l'**appui** (qui suit et tend à compléter et consolider), tous deux pris sur le temps de l'école et, d'autre part, le **soutien** (aide lors de l'application sur les questions ponctuelles qui se posent alors, échange d'expérien-

ces et sécurisation réciproque) prévu hors du temps scolaire; toutes activités à ne pas confondre avec la **concertation** (échange et mise en commun d'idées, d'informations, de travaux, etc., entre maîtres de même année ou d'années différentes, sur une ou plusieurs disciplines).

Comme vous le savez, le Département de l'instruction publique organisera un **soutien** facultatif pour les enseignants des 4^e et 5^e années. Il a été fixé le mercredi après-midi, avec une modeste compensation financière il est vrai. Le bulletin d'inscription se trouve dans le journal «Perspectives».

Collègues, que ce soit oui ou non, RÉPONDEZ. Il est très important de connaître votre opinion. Tous les présidents de section et le CC vous y engagent très fortement.

D'autre part, le Comité cantonal aimerait avoir votre avis sur l'ensemble de ce problème afin de mieux être votre porte-parole lors des entrevues qu'il pense avoir à ce propos avec diverses instances. Les présidents des sections sont invités à vous consulter d'ici les vacances d'automne. Quelle que soit votre classe ou la branche que vous enseignez, **RÉPONDEZ** à la convocation de votre section et dites si vous ressentez le besoin d'un soutien, d'un appui ou d'une concertation, que vous l'ayez déjà vécu ou non.

Activité des sections

Certains collègues participent peu, voire pas du tout, aux activités de leur section d'une façon assez générale. Ce problème a suscité une discussion animée des présidents; il en est ressorti en particulier que les membres SPV sont plus attirés par des groupes sectoriels bien définis (français, concertation, mathématiques, etc.). Les problèmes généraux passionnent moins, dans le cadre des sections en tout cas, car ils se traitent au niveau cantonal surtout et les résultats ne sont que rarement spectaculaires et immédiats. Et pourtant, l'Assemblée de section n'est-elle pas le lieu idéal où chacun peut exprimer ses idées, qui parviennent ainsi au CC et l'orientent sur ce que pense la base?

En guise de conclusion

Collègues, n'oubliez pas de retourner sans faute au secrétariat de la SPV les questionnaires qui accompagnent le bulletin d'information, tout spécialement celui qui traite de la politique de la SPV, particulièrement important pour un CC soucieux de l'avenir de NOTRE SOCIÉTÉ.

Monique S.

7^e Congrès culturel de la SPV

Ropraz (Jorat), saile communale, samedi 29 septembre 1979

14 h. 00 ASSEMBLÉE STATUTAIRE D'AUTOMNE (ROPRAZ)

1. Bienvenue
2. Communications du Comité cantonal

14 h. 30 VISITE D'ARTISANS AU TRAVAIL

Circuit par groupes :

- macramé
- frivolité
- tressage de « bénon » ou paneton (paille)
- fabrication de barattes à beurre, etc.
- travail de l'osier
- forge et charronnerie villageoises
- confection de merveilles
- travail du lin et du chanvre, etc.

16 h. 30 HEURE CULTURELLE

A choix :

Mézières : projection de l'« Aube fantastique », film de Samuel Monachon, suivi d'un débat avec le réalisateur.

Carrouge : projection d'un film de Pierre Boulanger, présenté par Mousse Boulanger : « Entretien avec Gustave Roud en se promenant dans le Jorat », puis visite de la maison du poète et commentaires par un de ses amis.

18 h. 30 VERRE DE L'AMITIÉ

19 h. 15 VISITE DU CHÂTEAU D'ORON

Sous la conduite du président de l'Association, M. H. Liard.

20 h. 00 VIN D'HONNEUR

20 h. 30 REPAS

Aux frais des participants (Fr. 35.— tout compris).

22 h. 30 SOIRÉE AU CHÂTEAU

Animée par l'orchestre de danse du château et le Grand Chœur du Théâtre du Jorat.

Important

Ropraz est situé dans le Jorat, sur la route d'Echallens à Mézières, à quatre kilomètres de cette dernière localité, laquelle jouxte elle-même la route Lausanne-Berne.

Carrouge se trouve à environ 1 km de Mézières.

Le Château d'Oron se dresse à la périphérie d'Oron-le-Châtel.

Il est bien entendu possible de ne participer qu'à une partie du programme.

Les parents, amis et amies des membres de la SPV sont les bienvenus, de même que tous nos collègues SPR des autres cantons.

Le Comité cantonal rappelle que le Congrès culturel doit être le lieu de rencontre où enseignants primaires de toutes les régions,

de tous les âges, de toutes les convictions apprennent à se mieux connaître.

VENEZ NOMBREUX ET PARTICIPEZ À CETTE JOURNÉE EXCEPTIONNELLE ORGANISÉE PAR UNE DES SECTIONS SPV LES PLUS PETITES... QUANT A L'EFFECTIF.

P. Nicod, secrétaire général

Bulletin d'inscription

A renvoyer jusqu'au 15 septembre 1979 au secrétariat général SPV, ch. des Allinges 2, 1006 Lausanne.

* **Souligner ce qui convient.**

Je soussigné participerai :

* **Dès 14 h. 30** : à la visite d'artisans au travail

Dès 16 h. 30 : à l'heure culturelle (ne souligner qu'une possibilité)

* **Film de S. Monachon** et débat animé par celui-ci

* **Film de P. Boulanger** consacré au poète **Gustave Roud** et visite de la maison de ce dernier

* **Dès 19 h. 15** : à la visite du Château d'Oron

* **Dès 20 h. 30** : au repas (le prix de Fr. 35.— en sera perçu sur place)

* **Dès 22 h. 30** : à la soirée au château

Attention : il s'agit là d'indications utiles aux organisateurs. Journée et soirée restent cependant bien entendu ouvertes à tous. **L'inscription au repas ainsi qu'à l'une des activités offertes durant l'heure culturelle est par contre absolument nécessaire pour être certain de pouvoir y prendre part.**

Nom : _____

Prénom : _____

N° de téléphone : _____

Adresse précise : _____

Nombre de participants : _____

Noms des accompagnants à inscrire au repas : _____

Signature : _____

Fédération des sociétés de fonctionnaires, employés et ouvriers de l'Etat de Vaud

Résolution

L'Assemblée des délégués de la Fédération, réunie le 3 mai 1979, au Mont-sur-Lausanne,

constatant:

- que l'Etat de Vaud ne parvient à engager des fonctionnaires qu'au prix de difficultés croissantes,
- que faute de personnel, l'accomplissement des tâches dévolues à l'Etat devient aléatoire,
- que les départs de fonctionnaires sont encore trop nombreux à tous les échelons de l'administration,

- que la relève s'avère difficile vu l'absence de candidats qualifiés,
- que la raison principale de cette situation tient à la rétribution des fonctionnaires qui obtiennent dans l'économie privée ou dans d'autres administrations publiques des traitements supérieurs,
- que la revalorisation de 3% des salaires dès le 1^{er} juillet 1979 ne constitue qu'une première étape,

estime que s'imposent d'une manière urgente les mesures suivantes qui devraient intervenir dès le 1^{er} janvier 1980:

- **UNE AMÉLIORATION SENSIBLE DE LA RÉTRIBUTION DE L'ENSEMBLE DU PERSONNEL DE L'ÉTAT,**

- **UNE REVALORISATION DES PRESTATIONS SOCIALES EN FAVEUR DES FONCTIONNAIRES CHARGÉS DE FAMILLE.**

Collecte du congrès

La collecte organisée dans le cadre du congrès du 19 mai dernier a rapporté la coquette somme de

Fr. 2100.85

qui ont été remis à l'initiateur de cette action, notre membre d'honneur Louis Perrochon. Nul doute qu'il en fasse le meilleur usage en faveur des collègues très gravement et durablement atteints dans leur santé qu'il visite.

Le Comité cantonal se joint à lui pour dire un grand merci à tous les donateurs.

Monique S.

Rédactrice de la rubrique vaudoise:

M^{lle} Monique Schafroth, Praz-Bérard 13, 1844 Villeneuve. Tél. (021) 60 12 09.

Ecole pédagogique privée

FLORIANA

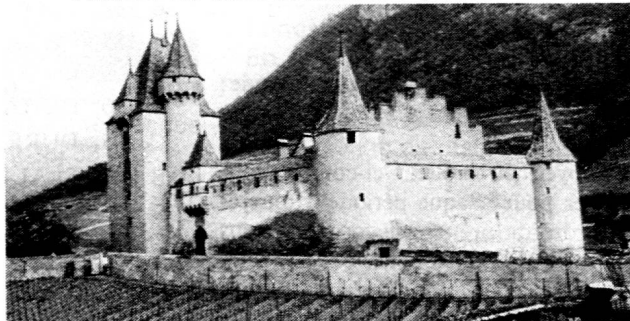
Pontaise 15, Lausanne - Tél. (021) 36 34 28



Direction: E. Piotet

Excellente formation de
JARDINIÈRES D'ENFANTS
et d'
INSTITUTRICES PRIVÉES

**VISITEZ L'UN DES PLUS BEAUX CHÂTEAUX DE SUISSE:
AIGLE ET SES MUSÉES: VIN ET SEL**



Fr. 1.— par élève. Prospectus de visite gratuits.
Tél. (025) 262130

Les chemins de fer MARTIGNY - CHÂTELARD et MARTIGNY - ORSIÈRES ainsi que le SERVICE AUTOMOBILE MO

vous proposent de nombreux buts pour promenades scolaires et circuits pédestres

Salvan - Les Marécottes - La Creusaz - Le Tré-tien - Gorges du Triège - Finhaut - Barrage d'Emosson - Châtelard-Giétroz - Funiculaire de Barberine - Train d'altitude et monorail - Chamonix - Mer de glace par le chemin de fer du

Montenvers - Verbier (liaison directe par télécabine dès Le Châble) - Fionnay - Mauvoisin - Champex - La Fouly - Ferret - Hospice du Grand-St-Bernard - Vallée d'Aoste par le tunnel du Grand-St-Bernard.

Réductions pour les écoles.

Renseignements : Direction MC-MO, 1920 Martigny, tél. (026) 2 20 61.
Service auto MO, 1937 Orsières, tél. (026) 4 11 43.

Bibliothèque circulante des classes supérieures vaudoises

Œuvres à disposition

Collections de 30 ouvrages de lecture en œuvres complètes, ou en extraits indiqués alors par un astérisque.

Les œuvres sont classées en 3 groupes, selon leur longueur :

- A. Œuvres courtes (40 à 60 pages).
- B. Œuvres moyennes (60 à 150 pages).
- C. Œuvres longues (150 pages et plus).

Abonnement

Pour être membre, il suffit de s'acquitter de la cotisation de Fr. 10.— par an, somme qui couvre les frais d'administration et les ports à l'aller. Cette cotisation est payable au moyen du bulletin de versement joint au premier envoi.

Remarque: souvent, cette cotisation est prise en charge par la bourse communale, sur demande de l'enseignant.

A Lausanne, elle est remboursée directement à la bibliothèque par la direction des écoles.

Recommandation

Les membres s'engagent :

- à faire soigner les collections (inscriptions interdites);
- à faire recouvrir les brochures;
- à retourner les collections dans le délai fixé (trop nombreuses négligences).

Commande

Vous pouvez commander, par période : **1-2 œuvres des groupes A et B, ou 1 œuvre du groupe C.**

Au moyen du bulletin ci-contre, vous indiquerez pour chaque période 3 œuvres dans l'ordre de préférence, ou 6, si vous désirez recevoir 2 collections. Ces possibilités permettront au bibliothécaire de vous servir. Les envois auront lieu en septembre et en février.

Veuillez enfin indiquer le nombre d'exemplaires nécessaires au cas où une collection serait incomplète.

Claude Tharin.

Catalogue

* = extraits

A = œuvres courtes (40 à 60 pages)

B = œuvres moyennes (60 à 150 pages)

C = œuvres longues (150 pages et plus)

- C 099, ANOUILH. Le Voyageur sans Bagage + Le Bal des Voleurs.
- * B 100, BALZAC. Eugénie Grandet I (chap. 1-2-3).
- * B 101, BALZAC. Eugénie Grandet II (chap. 4-5-6).

- * B 102, BALZAC. Le Père Goriot.
- C 105, BAZIN. Vipère au Poing.
- B 110, BEAUMARCHAIS. Le Barbier de Séville.
- * B 120, BERNARDIN DE ST-PIERRE. Paul et Virginie.
- B 125, BOSCO. L'Enfant et la Rivière.
- * B 130, CAMUS. La Peste.
- C 131, CESBRON. Notre Prison est un Royaume.
- C 132, CESBRON. Les Innocents de Paris.
- C 135, CENDRARS. L'Or.
- * B 140, CHATEAUBRIAND. Mémoires d'Outre-Tombe.
- B 141, CHATEAUBRIAND. Atala.
- C 145, A. CHRISTIE. Le Meurtre de Roger Ackroyd.
- * B 150, COLETTE. Pages choisies.
- B 160, CORNEILLE. Le Cid.
- B 161, CORNEILLE. Horace.
- B 162, CORNEILLE. Polyeucte.
- C 170 I, DAUDET. Lettres de mon Moulin.
- * B 170 II, DAUDET. Lettres de mon Moulin.
- B 171, DAUDET. Le Petit Chose.
- * B 180, DIVERS. Contes du Moyen Age.
- B 181, DIVERS. La Farce de Maître Pathelin.
- B 182, DIVERS. Le Roman de Renart.
- C 183, CONAN DOYLE. Son Dernier Coup d'Archet.
- * B 190, DUHAMEL. Pages choisies.
- C 195, DURREL. Féeries dans l'Ile.
- B 200, FLAUBERT. 3 Contes (Cœur simple, Saint-Julien, Hérodias).
- C 210, FOURNIER. Le Grand Meaulnes.
- * A 220, A. FRANCE. Nos Enfants.
- * B 230, GAUTHIER. Pages choisies.
- C 240, HEMINGWAY. Le Vieil Homme et la Mer.
- * B 250, HUGO. Les Misérables I.
- * B 251, HUGO. Les Misérables II.
- * A 260, JOTTERAND. Textes pour l'Education morale.
- B 270, KELLER. L'Habit fait le Moine -L'Artisan de son Bonheur.
- C 280, KESSEL. Le Lion.
- * B 290, LA BRUYÈRE. Les Caractères.
- B 291, LANDRY. Davel.
- * B 300, LAMARTINE. Graziella.
- * B 310, MARTIN DU GARD. Les Thibault I.
- * B 311, MARTIN DU GARD. Les Thibault II.

- * B 320, MAUPASSANT. Cinq Contes.
- * B 321, MAUPASSANT. Contes et Nouvelles I. (Satyre et Désenchantement.)
- * B 322, MAUPASSANT. Contes et Nouvelles II. (Pitié et Peur.)
- B 330, MÉRIMÉE. Matéo Falcone + Colomba.
- * B 331, MÉRIMÉE. Nouvelles.
- B 340, MOLIÈRE. L'Avare.
- B 341, MOLIÈRE. Le Bourgeois Gentilhomme.
- B 342, MOLIÈRE. Le Malade imaginaire.
- A 343, MOLIÈRE. Les Précieuses ridicules.
- B 344, MOLIÈRE. Les Femmes savantes.
- A 360, OSLJ. Edison.
- A 361, OSLJ. Léopold Robert.
- A 362, OSLJ. Magellan.
- C 367, PAGNOL. Le Temps des Secrets.
- C 368, PAGNOL. Le Château de ma Mère.
- C 369, PAGNOL. La Gloire de mon Père.
- A 370, PERGAUD. Histoires de Bêtes.
- C 372, PEYRE. La Croix du Sud.
- * B 375, RABELAIS. Pantagruel.
- B 380, RACINE. Andromaque.
- B 381, RACINE. Athalie.
- B 382, RACINE. Esther.
- * A 400, RAMUZ. Choix de textes.
- C 401, RAMUZ. Derborence.
- C 402, RAMUZ. Farinet.
- C 403, RAMUZ. La Grande Peur dans la Montagne.
- C 404, RAMUZ. Aline.
- C 405, RENARD. Poil de Carotte.
- * A 407, G. DE REYNOLD. Cités et Pays suisses.
- * A 410, ROD. Scènes de la Vie suisse.
- * B 420, R. ROLLAND. Jean-Christophe I.
- * B 421, R. ROLLAND. Jean-Christophe II.
- * A 430, ROMAINS. Docteur Knock.
- B 431 III, ROMAINS. Docteur Knock.
- * B 440, ROUSSEAU. Les Rêveries du Promeneur solitaire.
- * B 441, ROUSSEAU. Les Confessions.
- * B 450, SAINT-EXUPÉRY. Pages choisies.

C 451, SAINT-EXUPÉRY. Courrier Sud.

B 460, SAND. La Mare au Diable.

B 470, SOPHOCLE. Antigone.

B 475, STEINBECK. La Perle.

B 478, VERCORS. Le Silence de la Mer.

A 480, VIGNY. Lorette ou le Cachet rouge.

*B 481, VIGNY. Servitude et Grandeur militaires.

*B 490, VOLTAIRE. Contes.

*B 491, VOLTAIRE. Zadig + Micromégas.

*B 500, WIDMER. Le Grand Siècle.

*B 510, ZOLA. Germinal.

BULLETIN DE COMMANDE

Classe sup. de: _____

Adresse: _____

N° postal: _____

Tenue par: _____

Tél. école: _____ Tél. privé: _____

désire recevoir les collections suivantes:

EN SEPTEMBRE

* 2 collections (A ou B)

1) N° _____ + N° _____

ou 2) N° _____ + N° _____

ou 3) N° _____ + N° _____

* 1 collection seulement (C)

1) N° _____

2) N° _____

3) N° _____

EN FÉVRIER

* 2 collections

1) N° _____ + N° _____

ou 2) N° _____ + N° _____

ou 3) N° _____ + N° _____

* 1 collection seulement

1) N° _____

2) N° _____

3) N° _____

* Biffer la colonne qui ne convient pas.

Nombre minimum d'exemplaires par collection: _____

Signature: _____

Ce bulletin est à retourner au plus tôt à la Bibliothèque circulante des classes supérieures, Collège Saint-Roch, 1004 Lausanne.

DANSES FOLKLORIQUES INTERNATIONALES

Centre de congrès Fürigen/Stansstad/NW

DANSES D'ISRAËL

Week-end 1/2 septembre 1979 avec Betli + Willy Chapuis

DANSES D'ESPAGNE

Stage de formation 8-13 octobre 1979 avec Alberto Alarcon, Murcia.

Danses internationales avec B. + W. Chapuis

Inscriptions: **Betli Chapuis, 3400 Burgdorf.**



HOTEL TETE DE RAN

Ouvert toute l'année

Tél. (038) 53 33 23

En nos dortoirs:

locaux pour 10, 15, 20 ou 105 lits - eau chaude, douches.

Demi-pension

Fr. 22.50 par personne

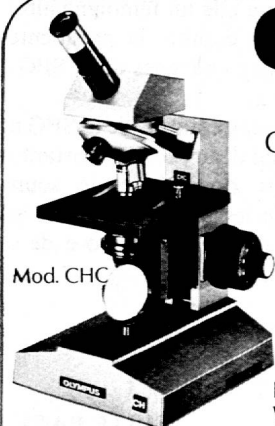
Couche et petit déjeuner

Fr. 10.— par personne

La Perle du Haut-Jura neuchâtelois

Magnifiquement situé sur les crêtes jurassiennes, à 1350 mètres, entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds.

En été, au départ des plus belles randonnées pédestres. En hiver, centre important de ski nordique, avec 140 km de pistes balisées.



Mod. CHC

OLYMPUS

Microscopes modernes pour l'école

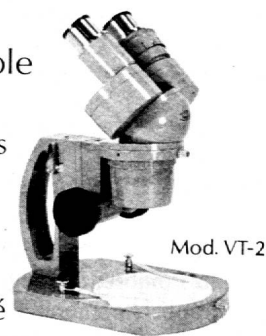
Grand choix de microscopes classiques et stéréoscopiques pour les élèves et pour les professeurs

Nous sommes en mesure d'offrir le microscope approprié à chaque budget et à chaque cas particulier

Demandez notre documentation!

Avantageux, livrables du stock Service prompt et soigné

Démonstration, références et documentation: représentation générale: WEIDMANN + SOHN, dép. instruments de précision, 8702 Zollikon ZH, tél.: 01 65 51 06



Mod. VT-2

Compte rendu de l'A.A.A. du 6.5.1979

C'est à Thônex, traditionnellement, que les membres de la SPG se sont retrouvés le 6 mai pour l'assemblée administrative annuelle.

Sous la présidence souriante et ferme d'Eveline Vautravers, les travaux ont été menés bon train, l'horaire à tenir était serré. Sur le plan de l'organisation de cette AAA, relevons que les nouvelles modalités de contrôle de présences, issues des nouveaux statuts SPG, ont donné toute satisfaction.

Rapport d'activité

Il suscite peu de questions en dehors des quelques compléments d'informations demandés sur, par exemple, la position de la SPG face à la loi sur la formation professionnelle (ad déclaration SPR). Il est clair que notre association ne peut que soutenir le point de vue de la SPR et s'inquiéter avec elle du sort parfois peu enviable (et surtout peu adéquat à leurs aptitudes) fait aux élèves qui entrent en apprentissage.

A signaler également, à propos de nos négociations salariales, qu'une pétition circule au sein du corps enseignant en vue de mandater le comité pour qu'il entreprenne des démarches pour l'alignement des salaires brevetés-stabilisés. Au moment de l'AAA, cette pétition avait recueilli près de 200 signatures. Jusqu'ici, la SPG — qui est intervenue à plusieurs reprises — s'est heurtée à une attitude de refus de la part du DIP qui invoque la loi. Celle-ci prévoit en effet une différence de traitement entre les 2 catégories d'enseignants. On sait les difficultés et embûches que rencontre la modification d'une loi. Le comité s'emploiera néanmoins à réétudier le problème en 79-80 et présentera un dossier au DIP.

Le point ayant été fait sur la situation «prix scolaires» (en particulier attitude d'ouverture de plusieurs communes à commencer par la ville de Genève), le rapport d'activité est accepté à l'unanimité.

Rapport financier

La charge de trésorier de la SPG est faite de travail dans l'ombre, d'enregistrements, de lettres de rappels nombreux, etc. Notre collègue, Jacqueline Breda, s'en est acquittée avec sérieux. Malheureusement, atteinte dans sa santé pendant plusieurs semaines, il

lui a été impossible de transmettre pour le délai de l'«Educateur», les comptes 78-79. Vous les trouverez donc ci-dessous (cela pour les collègues qui n'assistaient pas à l'AAA où ils furent remis en même temps que les bulletins de vote pour l'élection du comité).

Commentant ces comptes, notre collègue s'inquiète du trop grand nombre de membres qui négligent de régler leur cotisation à temps. Une très grosse somme est ainsi dans la colonne «à recevoir»: Fr. 55 000.—. Or la SPG doit faire face à des obligations qui ne souffrent aucun délai (rétrocession cotisations à la SPR, loyer, salaires). Les retardataires sont donc instamment priés de s'acquitter de leur dû.

Le comité présentera un budget pour l'exercice à venir lors de l'assemblée de l'automne. Après que le rapport financier ait été accepté et dans l'intervalle du résultat des élections, l'assemblée passe à la discussion de la cotisation et de ses modalités de perception.

Cotisation annuelle, perception

Afin de simplifier la tâche de la trésorière (l'an dernier les rappels ont mobilisé l'équivalent de deux semaines de travail pour deux collègues!), le comité propose que la cotisation SPG soit perçue directement à la source (déduite du salaire) en une ou plusieurs fois, et adaptée proportionnellement aux salaires (fixation d'un pourcentage et non d'une somme fixe).

Discussion où plusieurs points de vue s'affrontent: un grand nombre de membres comprennent qu'une modification est indispensable, d'autres voient dans la perception à la source un regard du DIP qui leur déplaît... L'assemblée se rallie en définitive à la solution suivante:

Cotisation fixée au montant unique de Fr. 175.— par an.

Perception à la source en plusieurs mensualités.

Election du comité

Cette année, trois collègues quittent le comité: Eveline Vautravers, Françoise Vagneux et Michel Nicolas. Nous comprenons leur décision et les remercions sincèrement de leur collaboration efficace.

Le comité 79-81 sera composé de la manière suivante:

Erica LOUIS, vice-présidente, primaire
Pierre BERNHARD, vice-président, primaire

Jacqueline Breda, trésorière, enfantine
Mario ARNOLD, instituteur cl. spécialisées

Ariane BERTHOLET, institutrice cl. spécialisées

Yves DELIEUTRAZ, instituteur primaire

Raymond DORSAZ, instituteur primaire

Jean-Noël FRIOT, instituteur primaire

Denis PERRENOUD, instituteur primaire

Agnès TANNER, maîtresse de dis. spéciale (t. à l'aiguille)

Marilou THOREL, enseignante de pédagogie curative.

Nouveaux membres

Nicole BONNET, institutrice primaire

Anne-Marie RINZA, maîtresse enfantine

A l'élection séparée, Liliane URBEN, maîtresse enfantine, est reconduite dans ses fonctions de présidente.

Comme vous le constatez, le comité n'est pas au complet puisque composé de 14 membres. Il conviendra donc de passer à une élection complémentaire lors de la première assemblée de septembre, élection portant sur 2 membres puisque entre-temps, nous avons enregistré la démission du comité de Raymond DORSAZ. Les candidatures (appel particulier aux enfantines!) sont à adresser le plus vite possible au comité.

Déclaration d'intention du nouveau comité

Après avoir remercié l'assemblée pour la confiance qu'elle lui témoigne ainsi qu'aux membres du comité, la présidente tient à faire part aux collègues de la SPG du message suivant.

Les nouveaux statuts de la SPG nous placent au seuil d'un exercice portant sur deux ans. Il est donc utile de soumettre à l'assemblée les lignes directrices selon lesquelles le comité lui propose de travailler dans les mois à venir.

SUITE PAGE 755

L'énergie

La crise du pétrole d'octobre 1973 a brutalement mis en lumière le rôle capital de l'énergie dans notre société et la précarité des sources classiques d'approvisionnement. Depuis lors, l'énergie est partout au centre des préoccupations, aussi bien au sein de la population que des autorités et des dirigeants d'entreprises.

Dans notre pays, le Conseil fédéral a chargé en 1974 une Commission fédérale de la conception globale de l'énergie (GEK) d'étudier tous les aspects de la question, commission qui a récemment déposé son rapport. Le Département fédéral des transports et communications et de l'énergie a d'autre part lancé à fin 1977 une campagne nationale pour les économies d'énergie. Alors qu'un large débat populaire s'est ouvert sur la meilleure manière de répondre aux besoins énergétiques du pays, alors que les risques encourus par l'utilisation de l'énergie nucléaire font l'objet des plus vives polémiques, savants, chercheurs, instituts et producteurs du monde entier s'ingénient à mettre au point des techniques nouvelles de production d'énergie et d'utilisation plus rationnelle.

La « crise de l'énergie » participe en fait du vieux mythe de Prométhée, condamné pour avoir osé ravir le feu du ciel à se laisser dévorer les entrailles. L'énergie présente en effet des aspects fort contradictoires, positifs et négatifs.

Elle est...

- le moteur de la société industrielle moderne,
- à l'origine de l'essor technique,
- une source de prospérité, de sécurité et de bien-être,
- à disposition et pour le confort de tous.

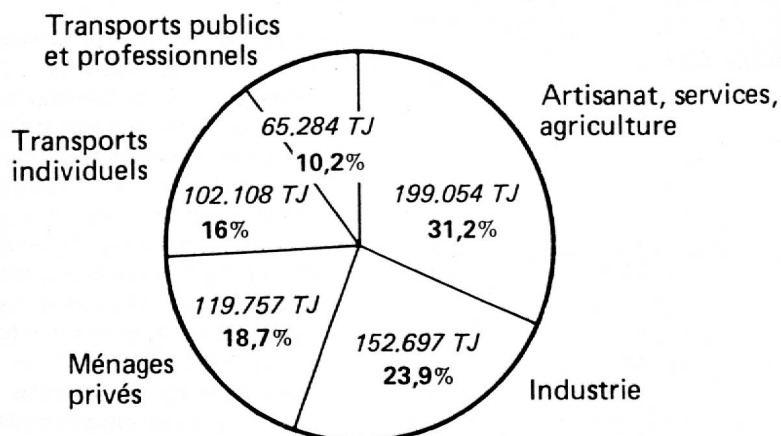
Mais aussi...

- la cause d'une croissance immodérée, avec les inconvénients qu'elle engendre,
- une source permanente de pollution et de risques,
- pas inépuisable dans certaines de ses ressources,
- consommée en excès et gaspillée.

Le présent dossier n'a pas pour objectif de défendre l'un ou l'autre de ces aspects, mais bien de résumer les principales données relatives à la Suisse.

LES CONSOMMATEURS D'ÉNERGIE EN SUISSE.

(Répartition évaluée sur la base de la statistique globale suisse de l'énergie, 1977)



Consommation totale (1977): 638'900 TJ
1 TJ = 1 térajoule = 10^{12} joules
1 kWh = 1 Kilowattheure = 3,6 joules

Précisons

- La classification des formes d'énergie est arbitraire et peut évoluer (un aliment est une forme d'énergie, le pétrole est un produit de nettoyage).
- Au sens économique, l'énergie est une marchandise, un produit qui est fabriqué, transporté, distribué, vendu et consommé.
- Seul le « produit » énergie peut faire l'objet d'une analyse économique, alors que, dans la nature, tout est énergie.

Quelques définitions: énergie primaire, secondaire, consommée, utile

L'énergie primaire est celle qui est directement disponible dans la nature (énergie brute). Certaines formes d'énergie primaire sont directement utilisables et utilisées (charbon, pétrole, gaz naturel).

L'énergie secondaire est celle qui est obtenue par la transformation d'une forme primaire (gaz de ville, coke, électricité hydraulique). Il est important d'effectuer cette distinction lorsque l'on veut établir un bilan énergétique afin d'éviter de compter deux fois certains éléments en additionnant simplement toutes les formes d'énergie consommées.

L'énergie consommée n'est jamais égale à l'énergie primaire car il y a des pertes importantes entre la production et la consommation. Les pertes se produisent pendant la transformation et le transport des différentes formes d'énergie (lignes électriques, transformateurs, raffineries de pétrole, production du gaz de ville, etc.). Il s'agit essentiellement de pertes sous forme de chaleur. Il peut également y avoir un solde d'énergie exportée.

L'énergie utile est celle qui fournit effectivement la prestation attendue par le consommateur, lumière, transformation chimique, travail mécanique ou chaleur. Entre la quantité d'énergie consommée et la prestation fournie, on enregistre également des pertes importantes. Ces pertes sont liées aux rendements des machines qui consomment l'énergie (moteur à explosion, moteur électrique, chauffage central, etc.).

Le pétrole

Depuis la redécouverte au milieu du XIX^e siècle, de la distillation du pétrole, ce dernier n'a cessé de prendre une part toujours plus importante dans la consommation d'énergie, principalement en raison de ses aspects pratiques. Alors qu'en 1950, il ne représentait encore que moins de 25 % de la consommation totale suisse d'énergie, il a dépassé le 78 % en 1970 pour redescendre légèrement depuis. Il n'en demeure pas moins l'agent énergétique principal avec tous les risques que cela comporte: dépen-

dance totale de l'étranger, épuisement rapide des ressources et augmentations incontestables des prix.

Le pétrole n'est jamais utilisé sous sa forme brute mais toujours après raffinage, sous la forme d'huile de chauffage, d'essence et d'autres carburants. L'approvisionnement de la Suisse se fait soit par l'importation du pétrole brut acheminé vers deux raffineries (Cressier et Monthey), soit par l'importation de produits finis, cette dernière étant la plus importante puisqu'elle représentait le 70 % du total en 1978.

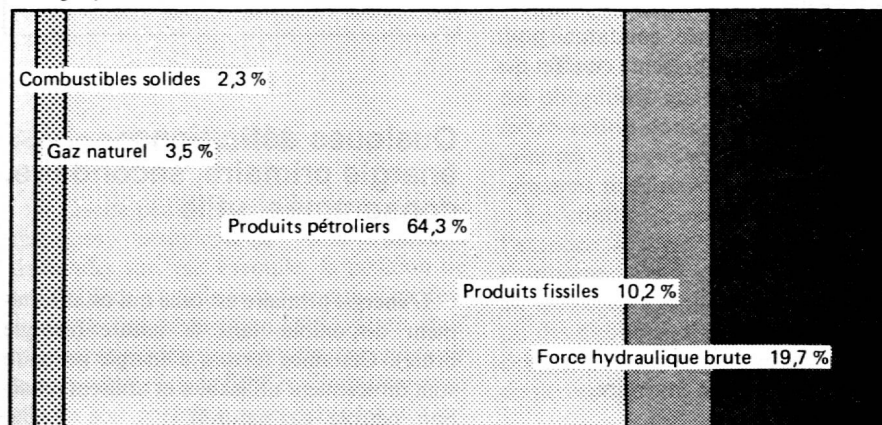
Origine des produits pétroliers consommés en Suisse en 1978

Pétrole brut	1978	
	t	%
Emirats Arabes	1 292 791	33,4
Arabie Séoudite	148 768	3,8
Iran	483 649	12,5
Qatar	59 963	1,6
Koweït	—	—
Total Moyen Orient	1 985 171	51,3
Algérie	130 326	3,3
Libye	932 744	24,1
Nigeria	537 107	13,9
Egypte	42 612	1,1
Total Afrique	1 642 789	42,4
URSS	244 265	6,3
Total pétrole brut	3 872 225	100,0

Bilan énergétique de la Suisse

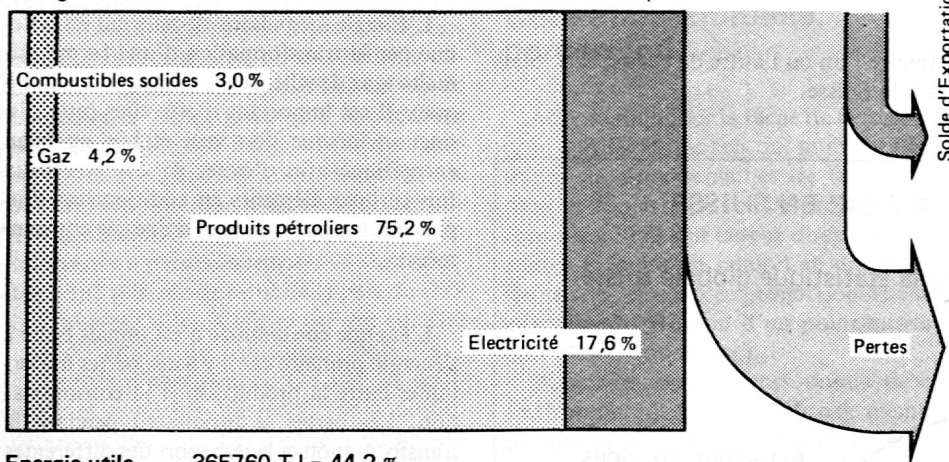
Energie primaire

827778 TJ = 100 %



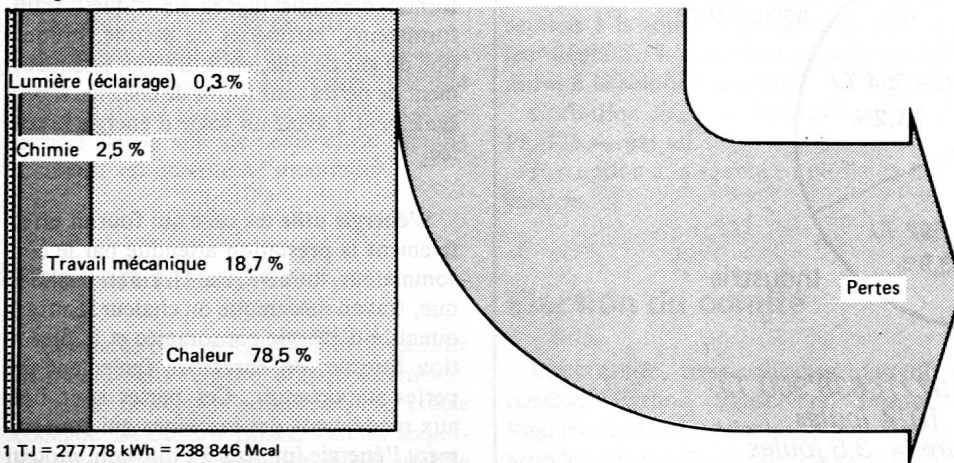
Energie consommée

638900 TJ = 77,2 %



Energie utile

365760 TJ = 44,2 %



1 TJ = 277778 kWh = 238 846 Mcal

Source : statistique globale suisse de l'énergie, 1977

Produits finis	1978	
	t	%
France	2 216 713	23,8
Italie	1 287 060	13,8
Belgique/Luxembourg	1 086 162	11,7
Pays-Bas	914 959	9,8
RFA	466 602	5,0
Autres pays CEE	11 548	0,1
Total CEE	5 983 044	64,2
Reste Europe de l'Ouest	23 397	0,3
URSS	2 845 026	30,6
Reste Bloc de l'Est	260 714	2,8
Pays divers	197 058	2,1
Total produits finis	9 309 239	100,0

L'électricité

L'électricité est le type même de l'énergie secondaire, puisqu'elle peut être produite à partir de toutes les formes d'énergie primaire, charbon, gaz, pétrole, énergie nucléaire, hydraulique, solaire, géothermique, marémotrice, etc. Si elle présente les avantages considérables d'être facile à transporter, d'avoir des rendements élevés en énergie utile et d'être non polluante lors de son utilisation, son inconvénient majeur est la quasi impossibilité de la stocker. Cette «tare» a entraîné les conséquences suivantes:

- création de systèmes permettant d'accumuler l'énergie primaire (barrages, pompage dans le barrage durant les heures de faible consommation);
- incitations à adapter la consommation à la production (tarifs différenciés selon les heures ou les saisons);
- création d'un réseau d'interconnexion international permettant d'importer ou d'exporter de l'électricité selon les besoins et les disponibilités horaires et saisonnières;
- développement de centrales capables d'adapter systématiquement la production à la demande (centrales thermiques au mazout, à gaz ou nucléaires);
- recherche en vue de développer l'utilisation de nouvelles sources d'énergie primaire (soleil, vent) et d'améliorer les possibilités de transport et de stockage.

L'approvisionnement de la Suisse en électricité

1971/72	1972/73	1973/74	1974/75	1975/76	1976/77	année hydrologique
31.300	36.358	37.248	42.282	36.111	45.360	prod. totale
- 26	+3.240	+3.153	+8.701	+2.245	+9.946	solde import-export
						centrales hydrauliques
25.365	27.787	28.922	33.069	26.787	35.780	
81.0 %	76.0 %	77.7 %	78.2 %	74.2 %	78.9 %	
						centrales thermiques
	6.273	6.159	7.373	7.470	7.646	
	17.2 %	16.5 %	17.4 %	20.7 %	16.8 %	
3.590						nucléaires
11.5 %						
2.345	2.478	2.167	1.840	1.854	1.934	mazout
3.5 %	6.8 %	5.8 %	4.4 %	5.1 %	4.3 %	

Sources: statistique globale suisse de l'énergie.

Le charbon

De tous les agents énergétiques fossiles, le charbon est le plus répandu. Il possède en outre une polyvalence qui permet de l'utiliser pour obtenir de l'électricité, du coke, des agents énergétiques gazeux ou liquides et des produits chimiques de base. Alors qu'il fut durant de longues années la principale source d'énergie (transports ferroviaire et maritime, sidérurgie et chauffage domestique notamment), il a été supplanté depuis la dernière guerre mondiale par d'autres énergies plus pratiques à exploiter, à transporter et à utiliser, électricité et pétrole surtout. Les controverses soulevées aujourd'hui par la production et la rarefaction de ces formes d'énergie ont remis l'exploitation des mines de charbon à l'ordre du jour. Les grandes compagnies pétrolières consentent de très importants investissements pour améliorer les techniques et conditions d'extraction mais aussi

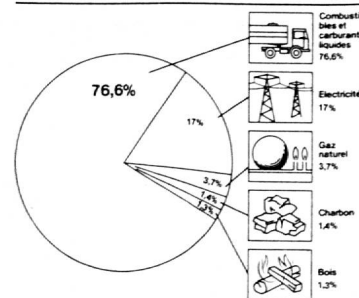
pour perfectionner les procédés de transformation du charbon. En 1978, par exemple, la plus grande compagnie mondiale, la société EXXON, a consacré plusieurs centaines de millions de dollars au développement de possibilités inédites d'utilisation de la houille.

Le gaz

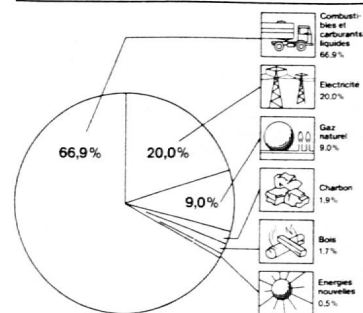
Aujourd'hui, le gaz naturel a pratiquement remplacé le gaz de ville, produit à partir de la houille, qui représente à peine plus du 6% de la consommation de gaz dans notre pays. L'arrivée récente de cette nouvelle source d'énergie a entraîné simultanément une augmentation de sa consommation qui a triplé en l'espace de 5 ans (1970-1975), consommation par les ménages privés et par l'industrie.

REPARTITION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE EN SUISSE, PAR AGENT ÉNERGÉTIQUE.

1) En 1976



2) Prévisions pour 1985 (Selon la Commission fédérale de la conception globale de l'énergie)

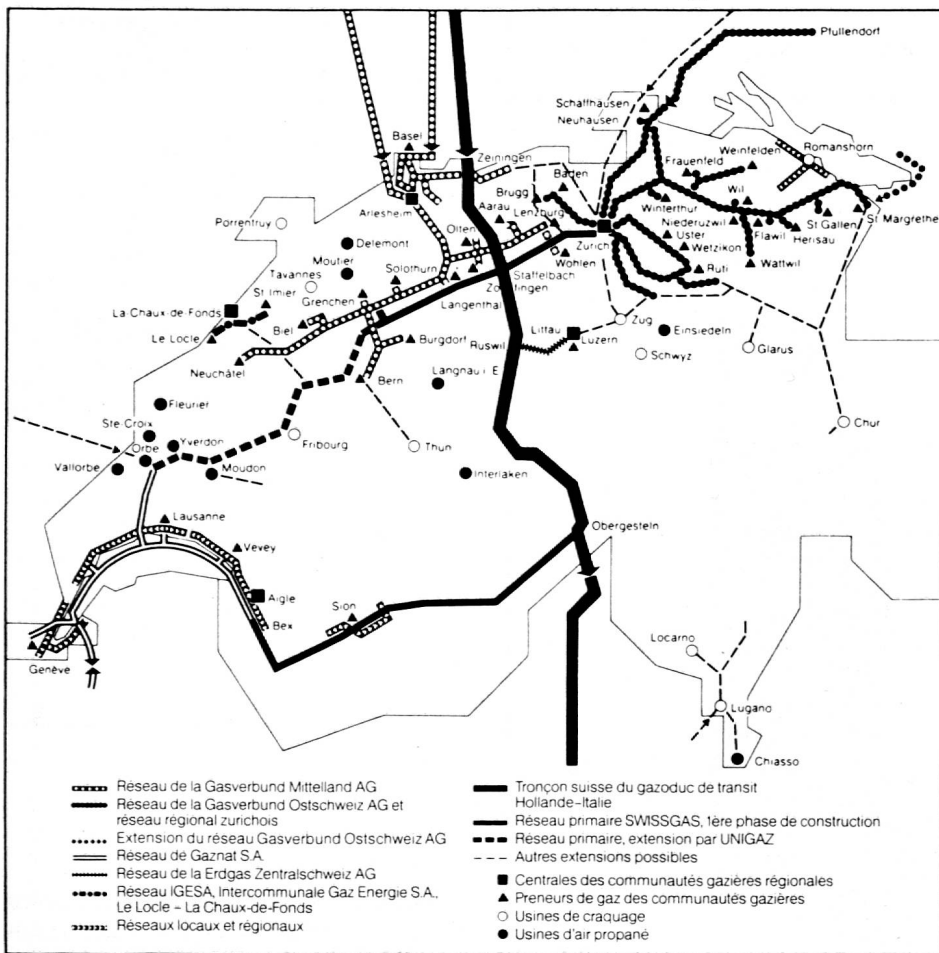


Distribuée à travers un réseau européen de gazoducs relié aux réseaux locaux de distribution, cette énergie primaire par excellence présente une série d'avantages :

- non toxique;
- non polluant;
- rendement calorifique élevé;
- réseau de distribution invisible;
- possibilité de stockage en bonbonne;
- éparpillement géographique des réserves connues, donc sécurité d'approvisionnement;
- possibilités de découvertes de nouveaux gisements très vastes (le gaz naturel ou méthane a une origine organique, comme le pétrole, mais on considère de plus en plus qu'il peut avoir une origine minérale, fourni dans les profondeurs de la terre par la combinaison d'éléments aux grandes pressions et températures qui y règnent);
- possibilité de fabriquer le même gaz à partir du charbon, dont les ressources connues sont très importantes.

La construction du gazoduc à grande capacité reliant les Pays-Bas à l'Italie à travers la Suisse (Transitgas) a permis à notre pays d'être ravitaillé depuis 1974 à raison de 500 millions de m³ par an, dans un premier temps. De nouveaux contrats d'importation passés avec l'Allemagne et la France permettent d'assurer l'arrivée du gaz naturel en grandes quantités pour bien au-delà de l'an 2000.

L'approvisionnement de la Suisse en gaz naturel



La Suisse a eu la chance d'être traversée par le grand gazoduc Hollande-Italie.

L'énergie solaire

Les opinions sont très diverses sur le rôle que pourrait jouer l'énergie solaire dans le ravitaillement en énergie de la Suisse et du monde en général. Tous, toutefois, s'accordent sur le fait qu'une contribution solaire significative ne peut être attendue avant 15 à 20 ans.

Aujourd'hui, dans les pays jouissant d'un climat semblable à celui de la Suisse, l'énergie solaire est utilisable au premier chef pour chauffer l'eau à usage sanitaire, mais tous les bâtiments ne se prêtent pas à un équipement solaire. Une estimation a été faite d'où il ressort qu'au total 20 à 30 000 appartements pourraient être équipés de collecteurs solaires.

Le recours à l'énergie solaire pour le chauffage des bâtiments est fondé sur l'utilisation de capteurs plans semblables à ceux destinés à chauffer l'eau sanitaire. La grande différence réside dans le fait qu'il faut chauffer lorsque le soleil est rare (il fait froid) alors que l'eau chaude domestique est nécessaire tout au long de l'année.

Les pompes à chaleur sont encore un autre moyen d'exploiter l'énergie solaire, soit qu'elles valorisent la chaleur ambiante, soit qu'elles fonctionnent à partir de l'eau

des lacs chauffée par le soleil, par exemple.

L'exploitation de l'énergie solaire n'est pas compétitive avec les autres formes actuellement utilisées. La calorie d'origine solaire utilisée pour chauffer l'eau à usage sanitaire est 2 à 3 fois plus chère que la calorie provenant d'un combustible fossile (pétrole ou gaz). Mais, comme tous les spécialistes s'accordent à prévoir une augmentation du prix des combustibles fossiles et un meilleur rendement des collecteurs solaires, on peut prévoir dans un avenir pas très lointain (environ 5 ans) que la calorie solaire sera compétitive avec celle tirée des combustibles fossiles.

Une autre façon de convertir l'énergie solaire en une forme directement utilisable dans notre société est de la transformer en électricité. L'énergie est ainsi transportable sinon stockable. Il est intéressant en Suisse notamment de pouvoir transporter de l'énergie provenant du soleil, car elle est disponible en hiver en altitude et serait autrement perdue.

Il existe deux façons de se procurer de l'électricité à partir du rayonnement solaire. La première consiste à chauffer de l'eau et à détendre la vapeur dans une turbine conventionnelle. Il faut, pour y parvenir, concentrer les rayons solaires par un champ de miroirs constamment orientés sur

une chaudière produisant la vapeur chauffée. La deuxième voie suivant laquelle le rayonnement solaire peut être transformé en électricité est la conversion directe dans un semi-conducteur (cellule photovoltaïque). Les spécialistes pensent arriver à produire ainsi l'électricité de façon compétitive vers 1985, malgré le rendement de conversion théoriquement limité vers 20% et pratiquement autour de 10 à 15%.

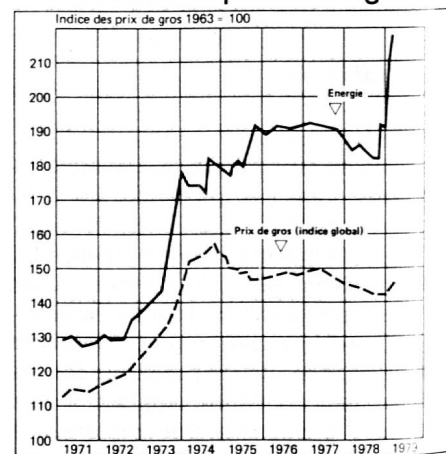
La conversion de l'énergie solaire par des processus photochimiques en est encore à un stade de recherche fondamentale. Il est possible que des solutions très intéressantes soient découvertes.

Un autre procédé fait actuellement l'objet de recherches intenses : le captage de l'énergie solaire par un satellite qui la renverrait en un point précis du globe au moyen d'un rayon laser.

Quelle énergie et à quel prix ?

L'Occident est aujourd'hui condamné à prendre le problème énergétique à bras-le-corps. Dans un premier temps, et pour éviter de nouveaux renchérissements du pétrole, les pays industrialisés doivent limiter, voire diminuer leurs importations de brut. Dans un deuxième temps, il faudra apprendre à utiliser plus rationnellement l'énergie et à en développer les nouvelles sources qui, au prix actuel du pétrole, voient leur rentabilité économique s'améliorer sans cesse.

Evolution du prix de l'énergie



Jusqu'à 1973 moyennes trimestrielles. Le temps de l'énergie bon marché est révolu depuis 1974 par mois. Source: OFIANT

On peut obtenir gratuitement d'autres exemplaires de ce dossier en s'adressant à « Jeunesse et Economie », case 401, 1211 Genève 26. Tél. (022) 43 52 00.

L'activité et l'action de la SPG se répartissent sur deux plans, qui souvent se recoupent :

Plan pédagogique : soutien à une école ouverte sur la vie et sur l'avenir, offrant à chaque élève l'occasion de son plus grand progrès dans le respect de sa personnalité (pas de programmes carcan ni d'horaire accéléré, par exemple).

Plan syndical : défense des intérêts généraux et individuels des enseignants (conditions de travail, prestations diverses, autonomie).

AU PLAN PÉDAGOGIQUE

Mentionnons sans les étudier pour l'instant les points suivants :

- Analyse critique de l'**enseignement compensatoire**. Sans discriminer ou prôner telle entreprise plutôt que telle autre, il s'agira ici de poser le problème de fond :
A quoi vise l'enseignement compensatoire ?
Jusqu'où (2 ans, 3 ans, toute la scolarité) ?
L'école secrèterait-elle alors ses propres désadaptés ?
Compensatoire : à quoi, quelles normes ?
- L'**accumulation de programmes séparés** est-elle compatible avec une **approche globale** de l'enseignement et de l'élève ?
Si non, quels sont nos moyens d'intervention ?
- L'enseignant primaire est-il un généraliste qui se spécialise tant bien que mal, un touche-à-tout de la transmission des connaissances ou est-il responsable d'une tâche globale, autant enseignante qu'éducative ?
- L'**horaire des élèves** : programmes condensés, rythmes accélérés ; le monde du travail dénonce les augmentations de cadence, demande la semaine de 35 heures. Que ferons-nous, que pouvons-nous faire pour que la semaine de travail des élèves ne devienne pas invivable ?

AU PLAN SYNDICAL

- La **collaboration avec les parents** : à codifier (?) dans une optique de saine délimitation des compétences de chacun.
- **Conditions de travail des enseignants** : elles doivent leur permettre de vouer leur énergie à leur tâche d'enseignant hors de contraintes matérielles ou pratiques, c'est-à-dire sans subir de pressions

extérieures, qu'elles soient d'ordre idéologique ou économique.

La SPG est fermement décidée à défendre :

- L'alignement des salaires brevetés-stabilisés.
- Un plus large accès des jeunes aux études pédagogiques.
- La poursuite de la diminution des effectifs, au vu notamment de l'application des nouveaux programmes et de l'individualisation de l'enseignement.
- Un encadrement bien compris, basé sur la collaboration généralistes-spécialistes (maîtres de disciplines spéciales, maîtres non titulaires, équipes techniques, etc.).
- La mise en place d'un statut équitable pour le travail à temps partiel répondant aux besoins individuels exprimés mais prévenant aussi tout préjudice à la situation des enseignants à plein temps.
- Le statut des titulaires de classes par rapport aux non-titulaires.
- L'application du statut de l'enseignant.
- La recherche de modalités pour une assurance-maladie de groupe (projet à lier avec celui de la SPR éventuellement).
- La réalisation pratique dès septembre 1979 des revendications relatives à la semaine de 42 h. (en particulier décharges facultatives pour les enseignants de plus de 50 ans).
- Un horaire de travail qui se conjugue harmonieusement avec le plan d'études romand, plan-cadre expérimental, susceptible de remaniements et d'adaptation.
- L'ouverture de discussions avec les autres travailleurs de l'enseignement (qui ont fait appel à la SPG à plusieurs reprises, signe qu'un besoin existe) qui travaillent avec les mêmes élèves, souvent sur les mêmes lieux de travail : éducateurs, remplaçants, personnel des activités parascolaires, etc.

— Enfin — dernier en liste mais il ne faut pas voir de hiérarchie dans les sujets livrés ci-dessus — une plus saine répartition des recyclages qui ménage davantage de respiration entre chaque nouvelle présentation.

Du pain sur la planche ! Du courage, le comité en a. Il lui faut davantage : la collaboration constante de la base pour ajuster ses plans aux désirs réels des membres de la SPG, dont il n'est en définitive que le porte-parole.

Assemblée terminée tardivement pour ceux qui, joignant l'utile à l'agréable, ont pris part au repas qui suivit.

Pour le comité: L.U.

Bilan au 31 mars 1979

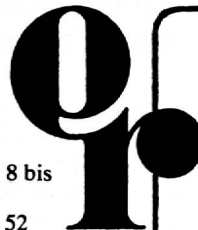
ACTIFS

Caisse	93.35
Chèque postal	37 949.82
Caisse d'Epargne, carnet	79 419.95
Cotisations à recevoir	55 000.—
Titres	500.—
Matériel, mobilier	8 288.20
Dépôt garantie SI	300.—
	181 551.32

PASSIFS

Frais à payer	65 000.—
Cotisations reçues d'avance	13 050.—
Caisse d'Epargne	589.70
Produit d'exploitation	4 744.65
Capital	98 166.97
	181 551.32

Ecole Roche



Rue de la Tour 8 bis
1004 Lausanne
Tél. (021) 22 63 52

NOUVEAUTÉ
CLASSES PRÉ-GYMNASIALES

Age d'admission : 13 ans.
Petits groupes - Cours à niveaux.

TOUJOURS

MATURITÉ - SECRÉTAIRIAT - COMMERCE - HÔTESSES

Direction
E. Affolter, J.-P. Roche

Compte d'exploitation au 31 mars 1979

	CHARGES	PRODUITS
300 Charges hors exploitation	84 100.—	
400 Assurances	2 383.90	
401 AVS Alloc. fam.	1 467.20	3 851.10
410 Traitement président	65 873.05	
411 Appointements divers	9 370.—	
412 Appointements secrétaire	13 323.55	88 566.60
420 Loyer		8 160.—
430 Frais bancaires		15.—
440 Entretien répar. machine, matériel		1 097.95
450 Amortissements s/mob. machine		798.70
460 Electricité, téléphone		2 809.55
470 Frais de bureau		
470 Frais postaux	4 213.45	
471 Secrétariat	5 615.05	
472 Abonnements journaux	721.—	10 549.50
480 Propagande, publicité		
480 Relations	480.—	
Impressions, publicité	5 805.—	6 285.—
Représentation		
490 Réunions, réceptions Gve	7 258.50	
491 Assemblées ordinaires	699.50	
492 AAA	835.75	
493 Délégations hors Gve	3 813.—	12 606.75
500 Cotisations à recevoir		55 000.—
600 Cotisations reçues (1400 membres)		161 230.—
610 Amendes		600.—
630 Produits divers, intérêts, ristourne		6 754.80
Solde de l'exercice 1978-1979	4 744.65	
	223 584.80	223 584.80

- Quels parents, désignés par qui, représentant quels enfants?
- Quels sujets aborder avec les parents? C'est-à-dire quel droit de regard leur octroyer sur l'école, soit sur le déroulement de notre travail: activités parascolaires, méthodes pédagogiques, attitudes face aux programmes, attitudes individuelles des maîtres, etc.
- Quel pouvoir dévolu à ces conseils d'école? Quelle audience et quelle influence?
- Quelle marge d'autonomie les enseignants veulent-ils préserver? En d'autres termes, quelles sont les plages d'activités et d'autorité que se réservent les enseignants professionnels de l'enseignement, comme d'autre part les parents, premiers éducateurs des enfants?

Il serait fort regrettable que nous n'accordions pas à ce problème toute la gravité qu'il comporte. Une fois les directives données, si elles ne nous conviennent pas, il sera bien difficile de faire machine arrière.

Horaire hebdomadaire: samedi scolaire, oui ou non?

En février dernier, l'assemblée de la SPG s'est prononcée fortement en faveur du **maintien du statu quo**. Le sondage prévu dans le cas où l'initiative GHI aboutirait vous parviendra dès la rentrée. Il faut donc bien préciser que si nous effectuons un sondage parmi nos membres, il n'est pas question de revenir sur notre décision antérieure, mais bien — au vu des résultats de l'initiative — de voir vers quel(s) choix iraient les enseignants primaires dans l'hypothèse où la suppression du samedi scolaire serait décidée, votée.

A l'heure actuelle, nous croyons savoir que les divers milieux qui auront à donner leur avis (associations de parents, partis politiques) sont assez partagés, tous ayant fait la même analyse que la SPG: chaque solution comporte des inconvénients de taille, aucune n'est vraiment satisfaisante. Une commission extra-parlementaire (à laquelle participe la SPG) est occupée à faire le recensement de toutes les solutions possibles et imaginables (même les plus utopiques à première vue) avec en correspondance, les avantages et inconvénients. Cette liste sera ensuite transmise à la commission de l'enseignement et de l'éducation du Grand Conseil qui l'étudiera. Vu la complexité du sujet, il n'est pas certain qu'il puisse être traité d'ici à juin 1980. Néanmoins nous devons nous tenir prêts à répondre et à apporter le point de vue des enseignants, qui pèsera lourd dans la balance.

Que nous réserve l'automne?

Si le temps des vacances a pu nous faire croire un instant que les soucis s'étaient envolés comme par enchantement, le calendrier nous ramène à une vue plus réaliste des choses. Cependant, ce temps de sursis nous aura permis de faire le point sur divers sujets.

Nous ne connaissons pas le détail et surtout la répartition du crédit «remplacements», lequel couvre l'ensemble des décharges octroyées au corps enseignant (réunions pour recyclages, stages divers, journées d'école, décharges gym, etc.). Cela fera le sujet de la première délégation SPG-DEP.

Satisfaction donc, mais prudente, chaque poste faisant l'objet de longues tractations.

Budget de l'enseignement primaire

Malgré des circonstances on ne peut moins favorables, les demandes de la SPG (reprises dans le document commun SPG-DEP) ont été en grande partie satisfaites: les postes de maîtres de disciplines spéciales ont été accordés (gym, rythmique, dessin) et permettront de mettre en place l'appui plus intensif demandé notamment par le secteur infantin.

Le contingent des candidats a été porté à 80, ce qui facilitera la relève. (Pour mémoire, rappelons que la volée 79, à l'entrée aux études pédagogiques, était de 40 personnes au total.)

Collaboration avec les parents (motion Braun)

Selon toute vraisemblance, cette motion sera discutée au Grand Conseil cette année. Les décisions que cette autorité prendra pourraient être lourdes de conséquences — contrainte ou collaboration? — pour les enseignants et la vie au sein des écoles. Il est de toute importance que nos membres lancent le débat en salles des maîtres, en partant par exemple de situations simples mais concrètes: les conseils d'école proposés par la motion Braun étant constitués d'enseignants et de parents:

Nouvelle loi sur les prix de fin d'année

Applicable dès le 2 juillet 1979, cette loi régira donc les promotions 1980. Selon des modalités dont bien malin est, qui pourrait dire ce qu'elles seront! L'ambiguïté est grande dans ce texte, on peut y mettre tout et n'importe quoi, y compris l'introduction d'une quantité de grilles de contrôle qui risqueraient de fausser complètement les rapports élèves-enseignants.

Sans revenir dans le détail sur le déroulement des cérémonies 79 ni sur les fausses notes qui les ont émaillées, signalons à l'attention des collègues qui ne la connaissent pas, la lettre adressée par le Conseil d'Etat aux enseignants qui n'ont pas remis de palmarès (voir ci-dessous). Sans commentaires. Sauf celui-ci: l'avenir relativisera cette tempête dans un verre d'eau. Et s'il s'agit de plus qu'«une tempête dans un verre d'eau», relire l'histoire de notre République sera bénéfique à plus d'un: elle ne s'est pas écrite avec de l'eau de rose, en style romantique, sur papier pastel. C'est parfois à coups de boutoir que les Genevois du XVII^e siècle, mais surtout du XIX^e, ont fait progresser leurs institutions. Critiqués par certains à l'époque, l'histoire s'est chargée de faire la part des choses et de dire lesquels regardaient en avant avec lucidité et lesquels, prenant prétexte d'une tradition mal interprétée, refusaient de mettre leur montre à l'heure!

* * *

Trois affaires à suivre, qu'en ce jour d'août, serein et ensoleillé — l'été à Genève, quelle merveille — j'ai peine à croire qu'elles obscurciront l'automne de nuages d'orage. On nous prédit pourtant de difficiles négociations... Pour l'instant je refuse de voir cette corneille qui croasse sur mon épaule gauche et je vous souhaite à tous une rentrée à cœur léger, une année scolaire sympathique et enrichissante.

Liliane Urben.

Genève, le 25 juillet 1979.

Aux enseignants qui n'ont pas remis le palmarès

Madame, Monsieur,

Un certain nombre d'enseignants, dont vous êtes, n'a pas remis au Département de l'Instruction publique le palmarès de leur classe; vous avez ainsi porté préjudice au bon déroulement des récentes cérémonies de distribution des prix.

Notre Conseil tient dès lors à vous exprimer sa totale désapprobation à l'égard de cette action qui peut d'autant plus vous être reprochée qu'elle vous a placé en opposition formelle avec la loi et les règlements.

Ainsi que vous l'a rappelé Monsieur André Chavanne dans sa lettre du 1^{er} juin 1979: «Quelle que soit l'opinion qu'on puisse avoir, en tant que citoyen et pédagogue, des débats du Grand Conseil, ceux-ci se sont déroulés de manière conforme aux règles démocratiques en usage». Ce n'est pas en donnant à vos élèves l'exemple de l'insubordination que vous les aidez à se faire une idée correcte du fonctionnement de nos institutions. Ce n'est pas en susci-

tant, comme certains de vos collègues, des incidents déplacés que vous contribuez à élever le débat pédagogique qui, au demeurant, concerne aussi l'ensemble de la population.

Notre Conseil attend des enseignants comme de tous les fonctionnaires, le respect de leurs devoirs de fonction. Nous voulons être certains qu'à l'avenir de tels faits, qui sont inadmissibles, ne se reproduiront plus.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

Le chancelier:

Le président:

LES PRIX: suite et non-fin...

Il est évident que l'année scolaire 1978-79 a été fortement marquée pour la SPG par le problème des prix, problème d'ailleurs qui remonte à plusieurs années en arrière. En adoptant des prises de position fermes et opposées au règlement en vigueur, les membres SPG devaient naturellement s'attendre à des oppositions de toutes sortes, à des pressions et des menaces de tous horizons, propres à toute manifestation d'opposition. En dépit des soutiens, officiels ou non, que nous ont apportés plusieurs personnalités et organisations, nous avons eu à lutter contre une proportion de députés au Grand Conseil qui ont tout fait pour nous rendre la vie difficile, il fallait s'y attendre...

De cette épreuve de force, le comité SPG, à la mi-août (après réflexion et donc en dehors de toute passion!), tire les conclusions premières suivantes:

tenter de trouver une tactique propre à la situation locale. Si certaines écoles en sont sorties raffermies dans leur cohésion, plus soudées qu'avant, si certains collègues ont fait preuve d'une collégialité, d'une volonté qu'on ne leur prêtait pas, il est vrai aussi que de telles assemblées ont parfois conduit à des divisions entre collègues, à des querelles de pédagogie, ce que le comité regrette. Pour les autres qui sont parvenus à une entente, le comité leur souhaite de continuer dans cette voie chaque fois qu'une question importante préoccupera la SPG; c'est le signe d'un bon fonctionnement interne et d'une amélioration des rapports entre membres SPG et comité.

Au niveau des enseignants

L'affaire des prix a incité bon nombre d'enseignants à se poser des questions, à mieux définir leur enseignement et à se situer par rapport à d'autres problèmes liés aux prix, comme l'évaluation, la motivation, la compétition, etc. En clarifiant leurs idées, en précisant leurs objectifs pédagogiques, les maîtres qui ont dû exposer leur point de vue aux parents, voire aux municipalités, ont été contraints à «mettre de l'ordre» dans leurs idées, et cela a été bénéfique pour beaucoup.

Au niveau des écoles

Le débat sur les prix a provoqué dans de nombreuses écoles, parfois même pour la première fois, des assemblées d'école pour

Au niveau du comité

La question des prix a forcé le comité SPG à surmultiplier ses efforts. En plus des discussions et téléphones nombreux que vous pouvez deviner, le comité a dû, particulièrement au cours des deux derniers mois de mai et juin, œuvrer tous azimuts: communiqués et conférences de presse, entrevues avec le Conseil d'Etat et diverses municipalités, informations nombreuses aux écoles par le biais notamment des correspondants de bâtiment, présences à plusieurs débats, réponses à des questions, etc. Le comité a tenté de vous informer au mieux et le plus rapidement possible du déroulement de ses activités au sujet des prix; à ce sujet, la communication par l'intermédiaire des correspondants de bâtiment nous a semblé une solution idéale pour une action rapide et efficace et nous comptons utiliser encore davantage cette forme de communication, à partir de l'année prochaine.

Au niveau du syndicat SPG

D'un point de vue positif, nous relevons l'étonnante écoute et crédibilité de notre syndicat, dans divers milieux, qui a su en cette circonstance avoir un impact sur la population. Autre sujet de satisfaction, c'est la nombreuse assistance (500 membres à l'A.G. de février) à nos assemblées générales qui traitaient le sujet des prix où nos décisions ont pu être prises dans le respect de nos statuts, dans un esprit démocratique.

Il nous plaît de pouvoir dire que nos décisions en l'occurrence n'ont pas été prises par un petit comité sectaire, mais par l'ensemble majoritaire des membres qui se sont déplacés, qui se sont exprimés et qui ont voté à nos assemblées.

D'un point de vue négatif, nous déplorons le manque d'esprit collégial de certains de nos membres qui n'ont pas voulu suivre les mots d'ordre de leur syndicat. Il ne suffit pas, à nos yeux, d'être inscrit à la SPG et d'en tirer les avantages potentiels. Pour la survie de la SPG, il est essentiel que ses membres fassent bloc derrière une décision prise démocratiquement. A ce sujet, nous regrettons les quelques démissions qui nous sont parvenues, car nous estimons que les membres insatisfaits ont d'autres moyens d'exprimer leur mécontentement: les structures de la SPG (le secrétariat, les commissions, les pages de l'«Educateur», les assemblées générales enfin) leur sont toutes ouvertes.

Néanmoins, le comité, conscient que la SPG regroupe des membres de toutes tendances, veillera à ce que les minorités puissent s'exprimer et tâchera d'éviter toute scission irrémédiable entre ses membres.

Et maintenant ?

Le titre de cet article s'intitule « suite et non-fin », parce qu'il apparaît inévitable que la question des prix surgira à nouveau cette année, avec l'apparition de la nouvelle loi.

Si cette loi a été régulièrement votée par le Grand Conseil, son règlement d'application dépend de l'Exécutif. Or, de source digne de foi, nous savons que personne ne sait à l'heure actuelle comment les autorités exécutives vont s'en sortir avec cette nouvelle loi. Des personnalités de premier rang nous ont même fait comprendre qu'ils jugeaient d'ores et déjà cette loi inapplicable...

Quant à nous, conformément à une décision d'assemblée, nous nous refuserons à participer à une commission quelconque chargée de trouver les modalités d'application d'une loi que nous rejetons. En séance de délégation, récemment, et sur demande

de la Direction de l'Enseignement primaire, nous avons accepté de participer à un groupe de travail au sein duquel nous pourrions préciser la position SPG à ce sujet.

Nous en sommes là aujourd'hui. A la rentrée, sur demande de la SPG, la Direction de l'Enseignement primaire (par le truchement des instructions réglementaires et des brochures remises aux parents) précisera à l'intention des parents l'état actuel de la question, à savoir l'attente d'un règlement d'application de la loi sur les prix. Nous devons veiller à ce que ce règlement n'apparaisse pas en fin d'année, nous empêchant de réagir à temps.

A vous de travailler maintenant ! A tous moments (réunions de parents, entretiens,

etc.), à tous les échelons (parents, Municipalité, inspecteur, etc.), informez et démontrez l'application impossible d'une loi qui repose sur une complète subjectivité du maître. Sur la base de votre pratique quotidienne, en vous appuyant sur le travail des collègues enfantines et de discipline spéciale, expliquez que la suppression de prix n'équivaut pas au nivellement par le bas que certains mettent en exergue.

Alors, bon courage et bonne rentrée. A bientôt pour la suite du déjà trop long feuilleton relatif aux prix.

Bien amicalement.

Pour le comité SPG :
Yves Delieutraz.

Informations sur la marche de la SPG en 1979-80

1. DATES DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Notez ces dates et **retenez-les bien** ! Elles ont été fixées pour l'année entière de manière que vous puissiez les bloquer sur vos agendas.

En principe toutes nos assemblées auront lieu à **UNI 2, auditoire Rouiller**, et débuteront à 20 h. Une convocation plus détaillée sera publiée avant chaque assemblée dans l'«Educateur».

Lundi 17 septembre (ordre du jour probable: bilan de rentrée + problèmes à traiter dans l'année).

Lundi 15 octobre.

Lundi 26 novembre.

Lundi 4 février.

Lundi 31 mars.

2. DATE DE L'AAA : MERCREDI 28 MAI 1980

D'ores et déjà nous vous remercions de réserver la date du 28 mai 1980. Cette AAA

sera plus particulièrement consacrée à une discussion d'intérêt général. Donc, évitez de placer votre course d'école ou la fête de votre école sur ce mercredi-là !

3. CORRESPONDANTS DE BÂTIMENTS

Le comité souhaite travailler davantage par le truchement des correspondants de bâtiments. Il est donc nécessaire que chaque école (ou secteur d'enseignement pour les maîtres de disciplines spéciales, les maîtres détachés, etc.) désigne ou confirme un correspondant personnalisé à qui la SPG adressera les informations destinées aux écoles et que le comité tienne de rencontrer périodiquement. Quelques correspondants oublient ou négligent de transmettre nos documents; qu'ils veuillent bien alors demander à un collègue de les remplacer. Dès la rentrée, les nouvelles modalités vous seront communiquées.

Le comité.

A propos du Cartel (2)

Revenons un peu à son mode de fonctionnement. Le Cartel, étant le rassemblement de diverses associations de fonctionnaires des différents départements (instruction publique, police, hôpital, travaux publics, etc.), fonctionne d'une manière lente et parfois pesante. En effet, toute prise de décision passe par 3 étapes :

D'abord, le problème à débattre (sujet proposé par la base ou question soulevée par le Conseil d'Etat qui veut connaître l'opinion de «ses» fonctionnaires) est présenté aux deux représentants des diverses

associations, lors d'un premier **comité du Cartel**. Ensuite, une décision au **sein même des associations** doit être prise (pour la SPG: la décision est prise, en fonction de l'importance du sujet, par le comité ou l'assemblée générale).

Enfin, une **décision du Cartel** proprement dite est prise à la majorité à travers les prises de position des diverses associations lors d'une deuxième séance de comité du Cartel. Or, les séances dudit comité n'ont lieu que toutes les six semaines environ...

Néanmoins, ce mode de fonctionnement

est le seul susceptible de respecter les opinions (parfois divergentes) de chacun et de sauvegarder l'unité du mouvement. Car, bien que toutes les associations du Cartel soient des représentantes du personnel en face de l'Etat-patron, il est évident qu'elles ne visent pas toutes au même but, chacune ayant une vision bien personnelle de cette défense corporative et surtout des moyens à utiliser pour l'atteindre. Dans cette perspective, il est réjouissant de constater qu'à ce jour (le Cartel, nouvelle formule, ne fonctionne que depuis six mois) les membres du comité du Cartel ont joué le jeu de la démocratie et que les décisions prises, et défendues auprès du Conseil d'Etat, ont été celles de la majorité.

Cette situation m'amène à une observation concernant la SPG: notre association corporative groupe une très grande majorité du corps enseignant primaire et par la force des choses des membres de diverses opinions politiques et idéologiques. Au contraire des fonctionnaires de l'administration qui sont défendus par deux ou trois syndicats (représentant les 2-3 couleurs politiques de notre canton), les enseignants primaires, unis dans un seul syndicat, expriment une force beaucoup plus grande, dans l'opinion publique et face à l'autorité. Mais, cette unité ne doit pas être qu'apparente: en vue d'une décision importante à prendre, il est essentiel que les diverses opinions de nos membres s'expriment, en A.G. notamment, pour influencer la décision finale qui, une fois prise à la majorité des membres présents, doit être respectée

par tous. Sans ce respect (dont les membres du Cartel ont fait preuve), il n'y a plus de force possible au sein de la SPG: toute action des francs-tireurs annihile l'effort de la base et du comité qui la représente. A méditer...

*Yves Delieutraz,
Délégué SPG au Comité
du Cartel.*

Cher « Quelqu'un qui rêve »...

Moi je n'ai pas besoin de rêver. Je vais à l'école par plaisir, contente de retrouver enfants, enseignants... et parfois lorsqu'il est là, l'inspecteur! Il correspond en gros au portrait que vous faites de l'inspecteur de vos rêves, donc je n'ai pas besoin de le décrire. Il est bien possible qu'il ne passe pas de fiches de lexicdata d'une école à l'autre, et encore, si on le lui demandait, il le ferait avec plaisir.

Vous allez me dire que je fais du « lèche », tant pis, j'ai appris, avec mes quelques années d'enseignement, à être libre dans ma façon de penser et d'agir:

OUVERTURE - CONFIANCE - OPTIMISME - AMITIÉ - GROSSE TÊTE MAIS MODESTE.

Je reprends ces termes que vous attribuez à l'inspecteur de vos rêves (au mien). Pourquoi ne nous mettrions-nous pas dans le même panier? Pourquoi exiger des autres

A noter que c'est, par exemple, au cours des rencontres Cartel/Chef du Département des finances, que la SPG peut — directement devant le principal intéressé — défendre ses revendications budgétaires. Il n'est pas inutile de le préciser.

des qualités que nous devons d'abord exiger de nous-mêmes, enseignants?

Si nous avons ces qualités, pourquoi la conversation gèlerait-elle dans la salle des maîtres lorsqu'il entre?

Voici les réflexions de

quelqu'un qui ne rêve pas.

(Pour la petite histoire et pour éclairer d'une manière un peu aigrette les 2 textes traitant de l'inspecteur idéal, faut-il écouter ce farfadet qui me glisse à l'oreille que les deux enseignantes en question ont affaire au même inspecteur...? On pourrait, en un premier temps, en tirer la conclusion que, ou bien on ne met pas les mêmes contenus dans les mêmes mots, ou bien les attitudes changent selon que l'on est A ou B ou C: l'inspecteur. A vous la réponse!)

Rédactrice de la rubrique genevoise:

M^{me} Liliane Urben, c/o SPG, bld
Georges-Favon 14, 1204 Genève.
Tél. (022) 29 26 60.

NEUCHÂTEL

La visite mémorable de la délégation soviétique au canton de Neuchâtel

Photos à l'appui, articles dans les journaux, drapeau soviétique flottant au grand mâât de Cescole, la visite de la délégation soviétique en terre neuchâteloise, fief du SAE-SPN, n'aura pas manqué de retenir l'attention du grand public. Nous nous en félicitons, car un tel événement méritait d'être signalé « urbi et orbi », autant en raison de son caractère extraordinaire que par sa signification qu'il revêt aux yeux de notre syndicat.

Il est en effet assez exceptionnel que trois personnalités du monde de l'enseignement et de la science viennent de Moscou, de Riga et de Volgograd (Stalingrad), rendre visite à la SPR et consacrer une journée et demie de leur séjour d'une semaine en Suisse romande, à notre section du SAE-SPN. Nous avons tenu à les recevoir d'une

manière qui fût digne de l'accueil inoubliable qui nous avait été réservé, en octobre dernier, en URSS. Et nous savons à quel point nos hôtes ont été enchantés de leur bref séjour chez nous: une arrivée dans un canton saluée par le pavillon soviétique au grand mâât d'un important collège, une intrusion souriante dans une classe primaire d'Auvernier, une visite de Cescole enrichie et agrémentée par une réception d'une qualité remarquable, des visites au Château des Monts et à l'Auberson, des rencontres avec les responsables du SAE-SPN telles que nous les avons vécues à Neuchâtel et à La Ferme Robert, tout cela constitue plus que des souvenirs qu'on emporte au-delà de ce que les circonstances politiques nomment un rideau de fer. Nos collègues d'URSS ont reçu, de notre part, un message de cordia-

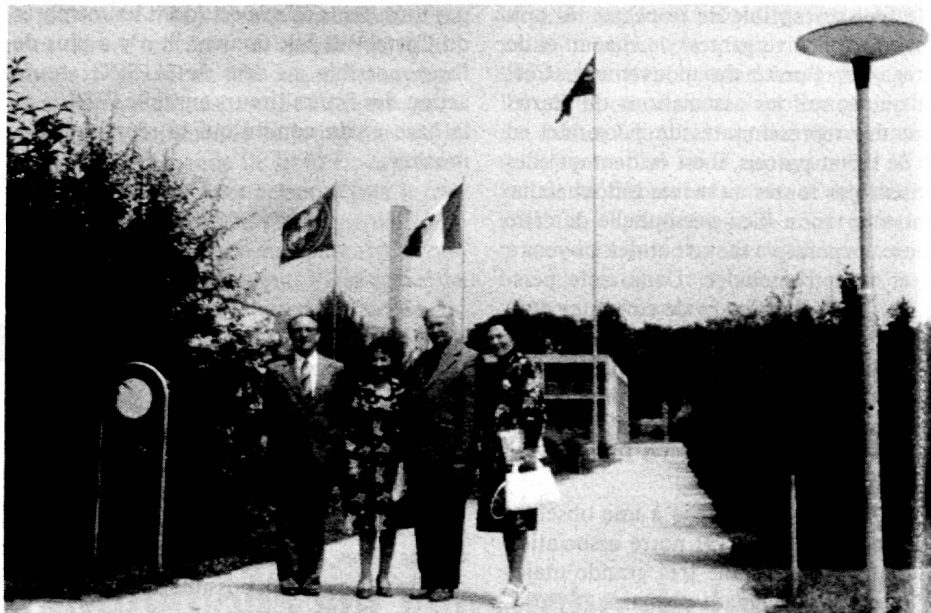
lité et d'amitié qui marquera leur existence, comme les montres, généreusement offertes par une maison renommée, qu'ils ont reçues, leur rappelleront notre présence au cours du temps qui passe.

N'est-il pas, d'autre part, hautement significatif de voir, en cette terre neuchâteloise où plusieurs associations professionnelles d'enseignants tentent, quelquefois par des moyens douteux, de s'arracher le monopole de la représentativité et de la qualité syndicale, le SAE-SPN, lui seul, investi de ce monopole devant la gigantesque organisation qui représente les travailleurs de l'enseignement et de la science de toute l'URSS? On pourra, certes, relever le caractère gouvernemental de ce puissant syndicat, comme on pourrait, d'ailleurs, souligner le caractère patronal d'un certain syndicat qui compte pas mal de directeurs et de cadres dans ses rangs. Mais on ne saurait douter du sérieux et de l'efficacité du syndicat de l'enseignement et de la science de l'URSS. Et nous sommes assez satis-

faits, devant les quelques stupides ricane-
ments inspirés par « cette SPN qui n'est pas
un syndicat », d'être pris très au sérieux par
des gens d'une valeur et de compétences
incontestables.

C'est ainsi que nos amis d'URSS, Galina
Medwedewa, Antonina Spiridinovna et
Anton Mukans, en nous quittant, nous ont
confortés dans notre mission au sein de ce
canton de Neuchâtel qu'ils ont tant admiré
sous le soleil de juin. Ils nous ont laissés le
plus beau présent qui se puisse concevoir :
le don de la confiance en nous-mêmes et de
la volonté de demeurer ce que nous som-
mes, la vision — utopie d'aujourd'hui et
réalité de demain, dirait Lénine — d'un
SAE-SPN seule organisation syndicale de
tous les enseignants neuchâtelois.

Gérald Bouquet



Commission financière du SAE-SPN

Augmentation de 5% de l'indexation de nos traitements, soit une augmentation réelle de 3,35% des traitements servis et ceci dès le 1^{er} août 1979.

Le 10 juillet, le Département des finances nous communiquait la décision du Conseil d'Etat concernant l'augmentation de nos traitements. Cette information précise : « L'augmentation est égale au 5% du traitement de base prévu par la loi cantonale du 19 octobre 1971 ou au 3,35% du traitement réel servi à partir du 1^{er} janvier 1979 et correspondant au 149% du traitement de base.

» L'allocation supplémentaire sera ainsi portée au 154% du traitement de base, cela avec effet au 1^{er} août 1979 et compte tenu de la hausse subie par l'indice suisse des prix à la consommation de janvier à mai 1979... »

Que s'est-il passé ?

Après la décision du Conseil d'Etat de porter l'indexation de nos traitements à 149% dès le 1^{er} janvier 1979, décision assortie de la volonté de ne plus intervenir sur les salaires durant 18 mois, nous écrivions, dans le cadre du GAPEN, une lettre au Conseil d'Etat où nous précisions ce qui suit :

« Par ailleurs, la décision de ne pas intervenir sur les salaires durant 18 mois, ceci à dater du 1^{er} janvier 1979, est considérée comme inacceptable par l'ensemble des associations. Cette décision intervient en

effet au moment où les mesures prises pour limiter l'inflation et par conséquent l'augmentation des prix, par de très sérieux contrôles, arrivent à échéance, d'où une probable et rapide évolution de l'indice des prix allant dans le sens d'une diminution du pouvoir d'achat des salariés... Nous vous demandons instamment d'intervenir, afin de maintenir l'indexation automatique des traitements des titulaires de la fonction publique. Cette démarche nous paraît urgente, raison pour laquelle elle est l'unique objet de notre lettre... »

Le 7 juin 1979, nous étions convoqués par le chef du Département des finances à une séance d'information concernant l'augmentation du temps de vacances et la diminution du temps journalier de travail des fonctionnaires de l'Etat de Neuchâtel.

A cette occasion, le renchérissement sur les salaires fut facilement abordé. Les associations présentes insistèrent sur la nécessité d'une réadaptation prochaine, en 1979 encore. Le chef du Département des finances ne se montra pas opposé à nos arguments, mais ne voulut faire aucune promesse à ce sujet. Il déclara qu'en tout cas ce problème trouvera une solution dans le cadre du budget 1980, le Département des finances y travaillant déjà.

La décision prise par le Conseil d'Etat bien avant ce qui était prévu, montre clairement le bien-fondé de notre argumentation et nous invite à tirer les conclusions suivantes :

- 1° Indiscutablement, le Conseil d'Etat est conscient de la situation précaire de traitements des titulaires de la fonction publique dans notre canton.
- 2° Sans pouvoir se donner les moyens d'y remédier, il ne tient pas à ce que la situation se dégrade davantage.
- 3° Il tient à reprendre possession des prérogatives qui étaient les siennes avant la mise en application des arrêtés urgents
- 4° Nous devons continuer la discussion afin d'obtenir :
 - a) l'intégration de l'indexation dans les salaires de base ;
 - b) obtenir non seulement l'indexation des traitements au coût de la vie mais également une réelle revalorisation de ceux-ci.

L'état d'esprit que nous avons rencontré lors des divers entretiens auxquels nous avons participé ainsi que la décision prise par le Conseil d'Etat sont des signes positifs qui nous permettent de faire preuve d'un optimisme modéré quant à l'évolution de cet important problème.

Francis Houriet
pr. com. financière

imprimerie

Vos imprimés seront exécutés avec goût

corbaz sa

montreux

Perfectionnement collectif

L'enquête conduite ce printemps dans les différents collèges du canton nous avait permis de sélectionner 6 cours par le biais des inscriptions préalables. Au début du mois de juin, ce choix fit l'objet d'une entrevue réunissant le recteur de l'Université, M. Jean-Blaise Grize, le directeur des cours de perfectionnement, M. François Bourquin et le soussigné. Un cours a été provisoirement écarté (droit constitutionnel). En revanche un autre cours qui ne figurait plus avec le même thème au programme universitaire 1979-80 sera reconduit pour répondre aux vœux de plusieurs

maîtresses enfantines et institutrices: il s'agit des «Contes de Perrault».

Parmi les cours énumérés ci-dessous, certains seront organisés spécialement à notre intention tandis que d'autres, placés à des heures plus favorables pour un titulaire de classe, seront les cours figurant au programme de l'Université. Il apparaît ainsi clairement que nous bénéficierons de l'enseignement normal, avec les exigences habituelles et non d'un enseignement «adapté» comme certains le craignaient.

Les précisions apportées dans la liste définitive suivante pourront encore faire l'objet de quelques modifications de détail. De toutes façons ne prenez pas d'initiative prématurée avant d'avoir reçu le pro-

gramme du DIP qui contiendra toutes les informations utiles relatives à la matière des cours et aux modalités d'inscription.

LISTE DÉFINITIVE

- C. Favarger — Géographie botanique générale.
Cours semestriel, 1 h. hebdomadaire: mardi, 13 h. - 14 h., éventuellement 12 h. 30 - 13 h. 30.
- W. Matthey — Entomologie + trav. pratiques.
Cours annuel, 4 h., mercredi après-midi.
- Ph. Müller — Psychologie de la personnalité.
Cours annuel, 2 h., en fin d'après-midi.
- A. Gendre — Cours de litt. française.
Cours annuel, 1 h., lundi, 16 h. - 17 h.
Interprétation de textes «Les Contes de Perrault».
Cours d'une dizaine d'heures au total, mardi, 17 h. - 18 h., dès janvier.
- Ph. Bois — Législation sociale.
Cours annuel, 2 h., mercredi, 14 h. - 16 h.

Au DIP: un projet de réorganisation aberrant

Au cours de la dernière réunion de la commission technique — 28 juin — nous avons été mis au courant d'une prochaine réorganisation des services primaire et secondaire mettant en cause la direction des cours de perfectionnement. Il s'agit de fractionner les responsabilités dans ce domaine en séparant les corps enseignants enfantin et primaires toujours dépendant de MM. Hugli et Bourquin, du corps enseignant préprofessionnel confié dès lors au service de l'enseignement secondaire. Sans faire de personnalité — nous connaissons suffisamment les compétences éprouvées des uns et des autres — nous estimons, au niveau du principe, un tel remaniement aberrant, rétrograde et dangereux pour les raisons suivantes:

L'efficacité

Les $\frac{2}{3}$ des cours de perfectionnement actuellement mis sur pied sont communs aux degrés primaire et préprofessionnel. Est-il raisonnable de prévoir deux instances administratives indépendantes pour organiser les mêmes cours? En fait de rationalisation il apparaît que la réalisation pratique s'éloigne quelque peu de l'intention...

L'analyse des besoins

Le maître généraliste préprofessionnel dont la valeur s'est paradoxalement mise en évidence dans les centres multilatéraux — combien de maîtres CSM se déclarent insuffisamment préparés pour enseigner en P! — conservera sa place au niveau secondaire. Sa formation et sa fonction le conduisent logiquement aux mêmes besoins que le maître généraliste primaire. Preuve en est les cours communs cités précédemment. Et on veut les séparer?...

L'évolution des structures scolaires

Dans chaque circonscription scolaire on favorise les contacts entre les maîtres des degrés 5 et 6. Le tronc commun au niveau 6

est expérimenté. L'idée d'une section M-P 1 à 4 avec options fait son chemin. La Réforme s'infléchit donc vers un décloisonnement vertical et horizontal. Dans ces conditions n'est-il pas pour le moins inopportun d'élever une nouvelle barrière entre maîtres?

Les relations avec les associations

Loin de prôner le fameux «Diviser pour régner» le DIP a laissé apparaître à plusieurs reprises les difficultés de dialogue provoquées par nos dissensions syndicales. Au moment où une commission d'Education permanente unique représentant les deux syndicats est envisagée, les autorités vont-elles multiplier les interlocuteurs valables?

Conclusion

L'organisation actuelle du perfectionnement recouvre les corps enseignants enfantin, prim. et préprof. Des voix s'élèvent dans les rangs de nos collègues CSM pour s'intégrer à notre système. Manifestement la formation continuée des enseignants devrait être conçue globalement. Nous espérons donc que le projet en question soit revu, repensé en prenant davantage en considération les conséquences regrettables que nous venons d'évoquer.

Gabriel Ruedin.

L'esprit

Un perfectionnement valable implique un état d'esprit favorable dépendant d'une prise en charge individuelle librement consentie. Cette affirmation n'est pas gratuite; j'en veux pour preuve certains recyclages mal conçus et mal reçus — n'est-ce pas les maîtres de 1^{re} M-P!? — Il est déjà difficile de faire passer cet esprit positif dans un cadre administratif simple, unique dont le responsable est un militant convaincu et engagé (sur le plan romand) de l'Education permanente. Qu'en sera-t-il quand le système sera fractionné, dépersonnalisé et rendu aux traçasseries «paperassières» inévitables?

Formation continue (I)

Dans une lettre du 30 juillet 1979, la SSTM + RS (Société suisse de travail manuel et de réforme scolaire) demande à KOSLO de mettre à l'ordre du jour de sa prochaine AD quatre propositions. Cette demande sera examinée lors du prochain comité directeur du 29 août.

Dans la première de ces propositions, on peut retenir que la SSTM + RS envisage que KOSLO appuie son travail pour la formation continue autonome et librement consentie des enseignants de l'école publique **du jardin d'enfants à la fin de la scolarité obligatoire.**

Un organe, un service, un responsable pour l'organisation du perfectionnement des **généralistes**, voilà ce dont nous avions la chance de bénéficier depuis le passage du début de l'année scolaire, d'avril en août.

Je crois que bien qu'«appartenant» au SES, les instituteurs de l'enseignement secondaire sont avant tout... des instituteurs «tout court». Qui savaient apprécier pleinement la richesse de la fourchette des cours proposés (le nombre des inscriptions des maîtres préprofessionnels le prouve à chaque nouvelle action annuelle); diversité due aussi au fait que ce perfectionnement s'adresse à des maîtres issus d'un même institut de formation recouvrant toute la scolarité obligatoire et même pré-obligatoire puisque nos collègues maîtresses enfantines

s'intéressent de plus en plus massivement à la formation continue et que chaque année le nombre de cours auxquels elles ont accès augmente de manière réjouissante.

Il serait infiniment regrettable que la formation continue soit fractionnée entre plusieurs services plus ou moins perméables. Tant pour nos collègues «primaires» que pour les «préprof's», la variété des cours serait moins abondante... les contacts indispensables entre collègues à l'occasion de ces cours seraient réduits dans une proportion encore plus «marquée».

Et surtout notre espoir de voir notre canton se doter d'un réel centre de perfectionnement (peut-être moins... perfectionné que celui de nos voisins du Jura) diminuerait très sensiblement car ce perfectionnement «sectorialisé» comment le re-coordonnerait-on?

Nous souhaitons sincèrement que les restructurations au niveau du DIP n'entraînent pas cette cassure supplémentaire du corps enseignant primaire et préprofessionnel.

La question essentielle qu'on peut se poser est de savoir si le corps enseignant doit s'adapter à des structures administratives fluctuantes, si l'école a été créée et qu'après coup on ait songé à y «ajouter» les élèves...

Certes l'instituteur ne doit jamais oublier

qu'il est au service de l'enfant, de la société des parents, comme une administration et au service de ceux qui l'ont créée...

J'ai toujours été frappé par cette tendance que nous avons à penser que le phénomène de génération spontanée existe pour un service public, quel qu'il soit!

Ce qui me rappelle la boutade d'un concierge de collège qui me disait «ce que ce serait agréable de s'«occuper» de mon collègue s'il n'y avait pas «ces» élèves»...

J.-P. Burri.

Section de Neuchâtel district

Membres du SAE-SPN!

Réservez votre soirée du 17 septembre pour venir dialoguer avec le passionnant Jacques Mühlethaler, fondateur de l'EIP (Ecole instrument de paix).

Une invitation plus détaillée vous parviendra dans le prochain «Educateur».

Rédacteur de la rubrique neuchâteloise:
M. Jean-Pierre Burri, Bachelin 4,
2074 Marin. Tél. (038) 33 15 05.



Des collègues soviétiques parmi nous

Invités par la SPR, trois collègues soviétiques ont été les hôtes du SEJ durant un jour, en juin dernier. Galina, professeur de français à l'Université de Moscou, Antonina, responsable du syndicat des enseignants de Volgograd (ex-Stalingrad), et Anton, responsable du syndicat des enseignants de Lettonie, représentaient en même temps le présidium des syndicats d'enseignants de l'URSS, qui regroupe près de

90% des centaines de milliers de membres du personnel de l'Ecole, personnel qui va du concierge au recteur d'université. Galina traduisait. Maîtresse experte en notre langue, s'exprimant presque sans accent, elle fit les présentations au cours d'un sympathique repas qui réunissait nos invités et une petite délégation du comité. Pendant trois heures, les questions, de part et d'autre, fusèrent, tant les uns et les autres étaient curieux de connaître l'autre système scolaire, les différences qui les séparaient, les points communs qui les unissaient. Aimables, ne tarissant pas d'éloges sur notre beau Jura et sur son excellente cuisine, nos hôtes soviétiques ont sorti de leurs sacs de petits cadeaux confectionnés par des élèves de là-bas. Ils ont aussi décoré chacun de nous de médailles qui devraient, lorsque nous nous rendrons peut-être un jour chez eux, nous ouvrir les portes de leur pays.

B.

Assemblée des délégués du SEJ

Les délégués du SEJ sont convoqués en assemblée générale le mercredi 26 septembre 1979, à 16 heures, à l'Hôtel des Rangiers.

Le comité.

46 élèves suivront les cours de l'Ecole de culture générale

Le Département de l'éducation et des affaires sociales, sur proposition de la commission d'études de l'Ecole de culture générale, a autorisé 46 élèves, sur 73 inscriptions, à suivre les cours de l'Ecole de culture générale dès la rentrée d'août (deux classes). 38 jeunes filles et 8 jeunes gens suivront ces cours, 15 proviennent de l'école primaire ou de classes de rattachement.

A noter que l'examen, pour la première fois, comprenait deux types d'épreuves: les unes portant sur les connaissances scolaires (français, mathématique) et les autres sur les aptitudes.

Les résultats des épreuves d'aptitudes n'étaient pris en considération que s'ils étaient favorables au candidat. Ce type d'épreuves avait pour objet de détecter les capacités réelles des candidats face aux exigences du programme de l'école de culture générale.

Nomination des membres de la commission des moyens d'enseignement des écoles secondaires

Le chef du Département de l'éducation et des affaires sociales a désigné les membres de la commission des moyens d'enseignement des écoles secondaires. La présidence a été confiée à M. Michel Boillat, inspecteur, Fontenais. Les autres membres

sont M^{lle} Béatrice Lovy, maîtresse secondaire, Vicques, MM. Jean Michel, maître au lycée cantonal, Porrentruy, Germain Adatte, directeur du Collège secondaire, Porrentruy, Michel Babey, directeur de l'École secondaire, Bassecourt, Paul

Simon, maître secondaire, Saignelégier, Rémy Membrez, maître secondaire, Delémont.

Le secrétaire de la commission, qui a voix consultative, est M. François Laville, responsable cantonal de l'enseignement secondaire.

Admissions dans les écoles secondaires de Porrentruy

Comme chaque année à même époque, les admissions de nouveaux élèves dans nos écoles secondaires viennent d'être prononcées. De nouvelles modalités de passage ont été mises en place, il y a trois ans, afin de mieux déterminer quels sont les enfants qui possèdent les aptitudes nécessaires aux études secondaires. Ce choix s'établit sur la base de quatre séries de tests effectués dans toutes les classes au cours de la quatrième année. Ces tests, mis au point par une commission paritaire d'enseignants, sont corrigés et introduits dans une statistique pour permettre à l'instituteur ou à l'institutrice de situer ses élèves par rapport aux effectifs des enfants scolarisés dans le district. Les admissions sont alors prononcées sur la base des propositions faites par les maîtres des classes primaires. Ainsi 162 élèves sur 202 fréquentant les classes de 4^e, à l'exception de Bonfol et de Chevèze, viennent d'être admis sans examen dans le cycle secondaire de Porrentruy. Douze, dont 10 de 5^e année primaire non concernés par les tests, ont réussi les examens complémentaires.

Ces 174 élèves sont répartis en 7 classes, dont 3 sont attribuées à la division secondaire du lycée cantonal et 4 au collège A. Guenin.

Une statistique rapide montre que ces enfants se recrutent dans toutes les catégories sociales. En effet, 14 sont fils ou filles d'universitaires, de cadres supérieurs, ou d'enseignants, 46 d'employés de commerce ou de commerçants, 103 d'ouvriers ou de travailleurs manuels, 11 d'agriculteurs.

Je sais que ces chiffres devraient être mis en rapport avec l'ensemble de la population pour prendre tout leur sens. Ils montrent cependant que tous les milieux sont représentés dans nos écoles secondaires. Ceci n'est certes pas une réponse aux articles parus dans la presse et aux affiches placardées ces derniers temps au sujet de la sélection scolaire. Ce problème est compliqué et controversé depuis fort longtemps. Il a déjà fait l'objet de nombreuses réflexions, études, publications, expérimentations.

Mais il nous paraît abusif, dans un article paru le 25 mai dernier, de faire référence à une citation tirée d'une statistique vaudoise

et de laisser croire aux lecteurs non avertis qu'elle s'applique à notre région.

Il est certes choquant de constater que les enfants de milieux modestes ont moins de chances que les autres d'accéder aux études supérieures. Mais prétendre qu'il suffit pour renverser la proportion de les réunir dans une même école pendant neuf ans, en leur permettant de suivre des programmes individualisés, c'est pour le moins hâtif. Aucune expérience d'école globale, même à Genève, ne permet à ce jour, une telle affirmation.

Les richesses sont mal partagées; c'est une loi naturelle. Mais il importe de donner à chacun les moyens de s'épanouir au maximum et d'aller jusqu'au bout de ses possibilités. Et surtout, il faut éviter de faire croire que le bonheur passe par le gymnase ou l'université. Ne vaut-il pas mieux s'appliquer davantage, dans tous les milieux, à rendre les professions manuelles attrayantes et à concevoir les programmes

scolaires en fonction de nouvelles orientations?

Est-on sûr enfin, qu'une sélection bien comprise et bien assumée par les enseignants, les parents et tous ceux qui en sont chargés, n'est pas la meilleure chance pour l'enfant de conditions modestes?

Permettez-moi, en guise de conclusion, hâtive je le reconnais, de citer ce passage tiré de la «Lettre ouverte aux parents des petits écoliers» du professeur Pierre Debray-Ritzen:

«Les parents — les plus humbles surtout — savent de plus qu'une école où il n'y a plus de labeur, de valeurs, de contrôle, où les diplômes sont distribués comme des billets de la Sainte-Farce, ils savent que cette école débouche sur une société où ce sont les riches et les pistonnés qui se débrouillent le mieux pour leurs enfants médiocres. Ils savent que cette sacro-sainte égalité des chances passe avant tout par le travail, les épreuves et la sélection. Car telle est la vie.»

G. Adatte.

Deux nouvelles enseignantes spécialisées

A l'issue d'un cours de deux ans, deux jeunes collègues viennent d'obtenir le brevet d'enseignantes spécialisées. Dina Herrmann-Stornetta et Françoise Beuchat-Krüttli, titulaires d'une classe D et d'une classe A à Delémont ont, comme sujet de diplôme, traité respectivement de la

«gymnastique visant à développer la prise de conscience de son corps et de sa respiration, la décontraction, la force, l'équilibre, la concentration, la maîtrise de l'agressivité», et de l'environnement.

Nos félicitations.

B.

Les brevetés de l'an 1979

14 institutrices, 14 instituteurs, 14 maîtres d'école maternelle, 6 maîtresses d'ouvrages et 9 maîtresses en économie familiale ont été brevetés à fin juin. Les maîtresses et les maîtres primaires s'en iront rejoindre dans leur immense majorité l'imposante cohorte des chômeurs sortis des écoles normales ces trois dernières années. Leur avenir, que nous voudrions leur souhaiter bien plus souriant, consistera pour la plupart d'entre eux, en remplacements plus ou moins assurés. Nos félicitations malgré tout.

B.

ÉCOLE NORMALE DELÉMONT Institutrices

Allemand Pierrette, Moutier; Barre Christine, Porrentruy; Bernasconi Claude,

Moutier; Brahier Geneviève, Les Bois; Chevillat Suzanne, Soyhières; Christe Frédérique, Courtételle; Gloor Béatrice, Delémont; Jolidon Nicole, Delémont; Kottelat

Maryvonne, Courrendlin; Reber Monique, Delémont; Sangsue Françoise, Cornol; Schindelholz Gisèle, Courtételle; Schneider Anne-Lise, Crémines; Weber Martine, Delémont.

Maîtresses d'ouvrages

Boillat Martine, Malleray; Bulani Francesca, Delémont; Cretin Patricia, Moutier; Gigandet Fabienne, Tavannes; Theurillat Brigitte, Porrentruy; Tschirren Christine, Develier.

Maîtresses d'école maternelle

Ammann Corine, Neuchâtel; Blattler Claudine, Le Locle; Chapuis Cécile, Porrentruy; Chavanne Véronique, Porrentruy; Chopard Gabrielle, Nidau; Gressly Danielle, Bienne; Haengi Jacqueline, Delémont; Kyriakos Merula, La Chaux-de-Fonds; Maillat Elisabeth, Delémont; Nobs Marlyse, Develier; Speich Rita, Neuchâtel; Stalder Michelle, Moutier; Trouillat Adrienne, Bienne; Wyss Marianne, Prêles.

ÉCOLES NORMALES PORRENTRU Y

Instituteurs

Bénon François, Moutier; Boichat Olivier, Les Bois; Desboeufs Jacques, Courgenay; Fleury Fernand, Delémont; Humair Marcel, Lajoux; Juillerat Philippe, Porrentruy; Knobel Kurt, Delémont; Mühlethaler Philippe, Malleray; Oeuvray Jean-Marc, Coeuve; Sangsue Pierre, Porrentruy; Seuret René, Moutier; Steiner Daniel, Delémont; Voisard Claude, Courtételle; Willemin Patrick, Les Bois.

Maîtresses en économie familiale et d'ouvrages féminins

Bourquenoud Monique, Delémont; Brunner Françoise, Porrentruy; Carnal Edith, Soubos; Clémence Odile, Les Bois; Hegelbach Micheline, Colombier; Humair Pascale, Les Bois; Jacot Marie-Claude, La Chaux-de-Fonds; Vuillaume Chantal, Porrentruy; Wermeille Nicole, Saint-Imier.

Centre de perfectionnement

COURS ORGANISÉS DANS LE CANTON DU JURA

4.1.4. Environnement, 3^e année: MM. S. Châtelain, H. Treu et J. Wagner, dès le 28 août à Glovelier.

1.1.2. Activités créatrices manuelles: MM. J.-F. Favre et G. Delafontaine, du 24 au 29 septembre à Lajoux.

4.9.13. Mathématique: M. C. Félix, cours destinés aux maîtres primaires et secondaires des 8^e et 9^e années, en septembre, à Delémont.

JURA ET JURA BERNOIS

Centre interrégional de perfectionnement

Il nous paraît intéressant de souligner le travail important accompli par la Commission cantonale instituée en vue de la réalisation d'un centre interrégional de perfectionnement à laquelle notre institution est étroitement associée.

Dans son introduction, l'architecte retenu dégageait les définitions suivantes soumises à notre réflexion:

CIP - CENTRE POUR LA CULTURE GÉNÉRALE DE L'HOMME

1. éducation permanente:

le plaisir d'apprendre, d'explorer, d'expérimenter ensemble; de découvrir l'inconnu; de mieux comprendre l'homme et son univers; pour penser et agir;

2. formation continue et recyclage:

le plaisir, l'étonnement de la découverte d'avoir beaucoup de cordes à son arc; explorer ses facultés d'imagination.

Le CIP est un lieu de rencontres et d'échanges, l'éventail de ses activités se déploie:

de la culture de l'esprit à la culture du corps;

du travail intellectuel au travail artisanal et artistique;

de la recherche d'un seul au travail en groupes;

ni les thèmes à traiter;

ni le nombre et les genres d'activités;

ni le nombre de participants par groupes sont prévisibles;

rencontres et échanges;

travail et loisirs;

une planification rigide du programme empêcherait l'éclosion d'idées, l'inconnu, l'imagination.

Le communiqué publié à la suite du choix de l'avant-projet d'architecture précise notamment:

«Les experts du groupe de travail, sous la présidence de M. U. Hettich, architecte cantonal, après avoir constaté que les cinq avant-projets présentés par les architectes invités étaient conformes aux règlements et

directives élaborés par la commission cantonale, ont procédé à leur analyse systématique. Ils ont relevé le haut niveau des travaux présentés, parmi lesquels deux projets ont particulièrement retenu leur attention.

» Rappelons que le Centre interrégional de perfectionnement prévu à Tramelan se orienté essentiellement vers l'éducation permanente des adultes et que ses deux vocation principales seront le recyclage dans son sens le plus large et la formation permanente, activités auxquelles il conviendrait d'ajouter diverses fonctions pédagogiques et culturelles ainsi que certaines tâches administratives.

» Les responsables de l'appréciation des projets constatent que la conception proposée par M^{me} et M. H. + P. Wenger, architectes à Brigue, est une réponse judicieuse aux objectifs fixés dans le rapport de synthèse et dans le programme de l'avant-projet élaborés par la commission cantonale. Le projet retenu traduit de façon sensible, délicate et hardie les idées développées par les initiateurs. De plus, le projet propose une solution originale et valable pour l'implantation des masses dans le site.

» Dans le cadre de leur analyse détaillée le groupe d'experts a pu vérifier que le programme élaboré par la commission cantonale exprime correctement les besoins du Centre interrégional de perfectionnement quant au projet retenu, il satisfait particulièrement bien les objectifs fixés. Il devra néanmoins faire encore l'objet d'une étude approfondie et notamment dans les domaines des liaisons, de la distribution, de l'hébergement et des diverses questions posées par les conditions climatiques régionales.

» Le groupe d'experts a été en mesure de mettre en conséquence un terme à la phase du concours et propose d'engager la phase suivante prévue, à savoir la poursuite de l'étude du projet retenu en étroite collaboration avec ses auteurs. Ces travaux devraient permettre d'engager, en temps opportun, la phase de réalisation.»

Le directeur
W. Jeanneret.

COURS DU CENTRE DE PERFECTIONNEMENT

Tennis - équitation

Les Reussilles 2-6 juillet 1979

Ils sont une vingtaine; ils ne se connaissent pas. Pourtant, un lundi matin, tous se dirigent vers Les Reussilles. Ce pourrait être pour admirer le paysage, mais ce sont

des sportifs et non des touristes qui se rassemblent dans le petit restaurant du village; ils viennent suivre un cours de tennis et d'équitation.

On leur prête un cheval et ils tentent courageusement de se jucher au sommet de cet animal puissant et imposant. Tant bien que mal, ils se calent dans la selle qui paraît bien

dure et effectuent leurs premiers pas, balottés au rythme des mouvements de leur monture. Leçon après leçon, les progrès des débutants sont évidents. Chaque jour, ils rebondissent un peu moins haut sur le dos du cheval qui les entraîne dans un trot rapide, grisant, pas toujours rassurant et assez fatigant. A la fin de la semaine, les apprentis cavaliers parviennent même à diriger leur monture selon leur gré et non plus à la suivre là où elle avait caprice de les mener. De jour en jour aussi, les membres deviennent un peu plus douloureux, les bandages et les pansements un peu plus nécessaires. Un peu de peur, des pantalons déchirés, quelques orteils écrasés... Mais malgré tout, la fierté des progrès accomplis et la satisfaction d'avoir apprivoisé un sport qui au premier abord semblait assez effrayant.

Apparemment moins dangereuse et moins capricieuse qu'un cheval, la raquette n'en est pas pour autant plus facile à manier. Que de balles manquées ou terminant leur course dans le filet et dans les pâturages avant de se sentir quelque peu maître de cet instrument appelé «raquette» que l'on ne sait plus toujours à temps com-

ment tenir afin qu'elle devienne utile et non pas encombrante.

Bien trop vite arriva le dernier jour de la rencontre. Tous le savaient s'approcher et auraient bien désiré retarder son avènement. Groupés autour de quelques rafraîchissements, les participants écoutent sagement leur ange gardien Henri qui leur fait part de ses appréciations et il est adjugé que les buts du cours ont été atteints. Puis ces enseignants, ayant pendant une semaine oublié leur rôle pour devenir des élèves appliqués et disciplinés, remercient leurs apôtres Pierre et Paul sans qui les divers miracles constatés durant ces quelques journées n'auraient pu avoir lieu.

Tous réalisent alors que l'heure du départ est arrivée. Ils se quittent en dissimulant la tristesse qu'ils éprouvent à se séparer de ceux qui furent leurs partenaires, adversaires, coéquipiers et amis pendant cinq jours. Se reverront-ils jamais? Ils emportent au moins des souvenirs qui longtemps encore resteront gravés dans leur mémoire. Peut-être quelques-uns se sont-ils dit: «A l'année prochaine!».

Hélène Babey.

5.64.5. Rome (semaine d'études): Association suisse des philologues classiques, du 29 septembre au 6 octobre à Rome. 5.64.9. Limnologie I: EAWAG: du 12 au 14 septembre, à Dübendorf. 5.64.15. Comment construire, organiser et animer un séminaire de méthodologie: du 10 au 15 septembre, à Champex-sur-Orsières. 5.81.3/4 Poterie: M^{me} H. Blandenier, dès le 23 septembre aux Ateliers Salvagnins-Savagnier. 5.84.2. Etude du milieu urbain: sous-commission de géographie, en septembre, à Bienne. 5.99.1. Droit: M. O. Troehler, dès le 5 septembre à Bienne. 5.99.4. Problèmes économiques actuels: M. F. Schaller, les 14 et 15 septembre, Moutier, St-Imier et Tramelan. 5.102.1. Alpinisme: 2 guides de haute-montagne: les 1^{er}, 8 et 9 septembre dans les Alpes suisses. 5.102.3. L'éducation physique à l'école: éventuellement septembre à Moutier. 5.102.5. Initiation aux arts martiaux: IEP: contrôle du corps et de l'esprit au travers de certaines disciplines et techniques: concentration - respiration - relaxation - énergie - équilibre - stabilité - expression corporelle. Samedi 22 septembre à Bienne. Ce cours remplace le cours de gymnastique posturale. 5.103.3. Mayas d'hier et d'aujourd'hui: M. J.-C. Spahni, les 24 et 25 septembre au Centre de perfectionnement, à Moutier. 5.106.9. Emploi du rétroprojecteur: M. F. Guignard, le 12 septembre au Centre de perfectionnement, à Moutier. 5.122. Les problèmes posés par la coordination romande: M. R. Gerbex, le 12 septembre au Centre de perfectionnement, à Moutier.

Centre de perfectionnement

Cours et manifestations du mois de septembre 1979

1.2.1. Allemand: office de recherche et de planification pédagogiques, en automne. 2.1. L'éducation permanente et l'école, aujourd'hui. Perfectionnement et formation continue, en automne. 2.3. Composition musicale et rôle des techniques électro-acoustiques dans l'éducation musicale: M. R. Boesch, dès le 22 septembre à Nyon. 2.4. Problèmes économiques actuels: M. F. Schaller, les 12 et 13 septembre, à Lausanne. 3.1.3. Allemand: corps enseignant concerné 4^e à 9^e année primaire: dès septembre, Bienne, Moutier, Tramelan et St-Imier. 5.8.1. Chant: M. H. Monnet, dès le 10 septembre, à Moutier. 5.29. Psychologie de l'adolescence: M. J.-P. Lüthi, en septembre, Bienne ou Tavannes. 5.47. Biologie: M. M. Villard, en automne, lieu à fixer en fonction du domicile des participants. 5.48. Dessin - recherche personnelle en dessin et peinture: M. G. Tritten, éventuellement en automne. 5.64.1. Lire le théâtre II: Société suisse des professeurs de français: du 24 au 26 septembre, à Genève. 5.64.2. L'enseignement des langues étrangères à la lumière des techniques nouvelles: commission interuniversitaire suisse de linguistique appliquée: du 24 septembre au 5 octobre, à Neuchâtel. 5.64.3. Méthodologie et didactique des langues étrangères: commission langues étrangères de la SPES, fin septembre, début octobre, en

Valais. 5.64.4. Textes de littérature romande: Schweizerischer Romanistenverband: 3 jours en septembre, Cartigny (GE).

JURA BERNOIS

Liberté de domicile

Attitude de la DIP

Une erreur s'est glissée dans le texte que la Direction de l'instruction publique nous a donné au sujet de la liberté de domicile des enseignants (voir «Educateur» N° 20, du 1^{er} juin 1979, p. 636).

Elle écrivait: «...depuis le 1^{er} avril 1973,

environ 400 autorisations ont été accordées pour l'établissement du domicile dans un autre canton...».

Les enseignants l'auront certainement remarqué. **Les 400 autorisations ne concernent pas l'établissement en dehors du canton, mais l'établissement en dehors de la commune scolaire.**

Nous invitons nos lecteurs à bien vouloir en prendre note.

Yves Monnin
secrétaire adjoint de la SEB

Centre international de formation européenne: séminaire à Bienne

Le Centre international de formation européenne organise à Bienne, du 31 octobre au 4 novembre 1979, un séminaire sur le thème: «L'Europe et les échanges d'étudiants».

Lieu: Touring-Hôtel de la Gare, Bienne.
Participants: professeurs, enseignants, universitaires.

Langue de travail: français.

Finance d'inscription: Fr. 90.— (com-

prenant séjour gratuit - pension complète).

Remboursement des frais de voyage: 50% sur la base d'un billet aller-retour en train 2^e classe par le trajet le plus court, sans supplément, et plafonné à un remboursement de 90 francs.

Délai d'inscription: 15 octobre 1979.

APERÇU DU PROGRAMME

Judi 1^{er} novembre: L'état actuel de l'intégration européenne. - L'Europe de l'éducation: les politiques des Communautés européennes et du Conseil de l'Europe.

Vendredi 2 novembre: Les échanges d'étudiants dans les universités européennes. - La vocation des instituts et universités «européens» (Florence, Bruges, Nice, etc.).

Samedi 3 novembre: L'enseignement sur l'Europe dans les écoles et universités européennes.

Dimanche 4 novembre: Quelle Europe? Quelle société voulons-nous? Conférence de clôture.

Pour toutes demandes et informations complémentaires, s'adresser à: C.I.F.E., service des stages, 4, boulevard Carabacel, (F) 06000 Nice, tél. (93) 85 85 57.

Section de Moutier

Synode du 18 mai 1979

Salle communale de Tavannes

Le synode débute à 14 heures.

Présidence: M. Jean-Pierre Monti, vice-président. Membres présents: 98.

Nous remarquons la présence de M. Müller, vice-préfet, M. Robert Schwab, conseiller municipal de Tavannes, M. Jacques Paroz, président SEJB, M. Yves Monnin, secrétaire adjoint SEB, M. le pasteur Lavanchy et M^{me} Gabrielle Moeschler.

Se sont fait excuser: M^{me} Ginette Sauvain, experte de l'enseignement des ouvrages, les inspecteurs Girod et Péquignot, M. Willy Jeanneret, directeur du Centre de perfectionnement du corps enseignant, la commune bourgeoise de Tavannes, M^{me} Irma Kiener, M^{lle} Danielle Grosjean, M. Willy Gerber et M. Claude Steiner.

Le vice-président remercie les autorités communales qui ont mis la salle à notre disposition.

La parole est donnée à M. Robert Schwab, conseiller municipal, qui nous

transmet les salutations de la Municipalité de Tavannes.

MM. Francis Bauer et Jean-Daniel Affolter sont nommés scrutateurs.

1. Lecture du procès-verbal

Il est lu et approuvé par l'assemblée après une petite modification: M. Yves Monnin est secrétaire adjoint de la SEB tout entière et non pas seulement de la partie française du canton.

2. Rapport du vice-président

Le vice-président nous explique le pourquoi de sa présence à la tête du synode: M^{me} Violaine Némitz, présidente, est tombée malade et a dû quitter le comité. Le vice-président lui souhaite un prompt rétablissement et la remercie pour ses quatre ans et demi d'activité.

3. Admissions - démissions

Vingt-deux nouveaux membres ont été acceptés. Nous avons enregistré trois mises à la retraite et dix démissions.

4. Gratifications d'ancienneté

MM. Joseph Simonin et Marc Tièche, tous deux instituteurs à Moutier, ont fêté leurs quarante ans d'activité. M^{me} Madeleine Graf, institutrice à Moutier, M^{lle} Marthe Perrin, maîtresse ménagère à Grandval, M^{lle} Jeanne Maître, maîtresse secondaire à Tavannes, M. Jean Greppin, maître secondaire à Moutier, M. Rodolphe Leuenberger, instituteur à Belprahon, et M. Pierre Siegenthaler, maître secondaire à Malleray, ont fêté leurs vingt-cinq ans d'activité.

5. Rapport du caissier

Recettes: Fr. 48 288.60.

Dépenses: Fr. 45 675.—.

Solde: Fr. 2 613.60.

Les vérificateurs lisent leur rapport et les comptes sont acceptés.

6. Election au comité de section

M^{me} Violaine Némitz ayant démissionné, il faut la remplacer. Le comité propose M. Willy Gerber, enseignant primaire à Reconvilier. Ce dernier est élu à l'unanimité au poste de président SEB de la section de Moutier.

7. Election du comité de district et des délégués à la Caisse d'assurance du corps enseignant bernois

Sont élus à l'unanimité: M. Vallat, président, M^{me} Richard-Dubois, secrétaire, et M. Urter, membre suppléant.

Quatre délégués étaient prévus pour le district de Moutier, mais nous n'avons plus droit qu'à trois délégués, car plusieurs com-

munes font maintenant partie du canton de Jura. Ainsi, M^{me} Richard-Dubois, M^{me} Crevoisier-Farine et M. Vallat sont réélus à l'unanimité.

8. Election d'un délégué à la SEB

M^{me} Violaine Némitz est élue à l'unanimité, en remplacement de M. Armand Pécaut, démissionnaire.

9. Election des délégués à la SEJB

Chaque district a droit à trois délégués à la SEJB. M^{me} Violaine Némitz et MM. Jean-René Moeschler et Claude Steiner sont élus à l'unanimité.

10. Election des trois représentants au Comité central de la SEJB

Le 15 juin 1979 le comité perdra son caractère provisoire. C'est pourquoi l'assemblée élit à l'unanimité M^{lle} Monique Gobat, maîtresse d'école enfantine, et MM. Daniel Kunz, instituteur à Tavannes, et Pierre Chausse, instituteur à Moutier.

11. Rapport final de la Commission des structures SEB

Le vice-président rappelle brièvement quelques-unes des réformes proposées dans ce rapport.

Sur proposition de M^{me} Némitz, l'assemblée demande deux représentants du Jura bernois au sein du Comité cantonal au lieu d'un. Après discussions, le rapport final est approuvé à l'unanimité moins une voix, pour autant que la réserve mentionnée ci-dessus soit prise en considération.

12. Information sur la formation des maîtresses d'ouvrages

La décision d'inclure la formation des maîtresses d'ouvrages dans celle des maîtresses en économie familiale a provoqué une vive réaction des premières nommées. Celles-ci ont en effet revendiqué, entre autres, que leur formation reste spécifique et qu'elles ne soient pas obligées d'apprendre la cuisine pour pouvoir exercer leur métier. Les lettres des trois sections SEJB soutenant leurs revendications ont porté leur fruit, puisqu'un groupe de travail a été chargé de réétudier la question, et qu'il commencera son activité avant les vacances d'été 1979.

13. Informations sur les réélections de 1980

La parole est donnée à M. Yves Monnin, secrétaire adjoint SEB. Il donne les salutations de la SEB et excuse M. Baumberger. Les réélections ont lieu tous les six ans. La nouvelle période de fonction débutera le 1^{er} août 1980. Jusqu'à présent il n'y a pas eu de problème à ce sujet. M. Monnin espère qu'il en sera de même en 1980. La

DIP a donné l'assurance que la fermeture d'une classe n'est pas un motif de non-réélection pour un enseignant élu définitivement.

14. Divers et imprévus

Le vice-président rappelle qu'il y a des postes vacants à la SPR, et demande si ces derniers intéressent quelqu'un.

Avant de clore la séance, le vice-président recommande à tous d'aller visiter l'exposition de Lina Fehr «Peindre sans pincesaux», qui se tient à l'aula de l'école secondaire de Tavannes.

La séance est levée à 16 heures.

*La secrétaire SEB
de la section de Moutier*

Section Bienne - La Neuveville

Synode de printemps

Mercredi 30 mai 1979, à Bienne
Présidence: Claude Hirschi

Rapport de structure SEB

M^{me} M.-P. Walliser explique à l'assemblée le rapport final de la commission des structures de la SEB (cf. «Ecole bernoise» N° 5/6 du 2 février 1979). Elle donne quelques indications quant à la suite du travail: le projet des statuts sera envoyé aux membres de la société au printemps 1980, alors que les nouveaux statuts pourraient entrer en vigueur totalement ou partiellement le 1^{er} avril 1981.

M. Y. Monnin présente une proposition formulée dans une autre section: il s'agit de demander que fassent partie du comité cantonal «deux membres provenant du Jura bernois» à la place de «au moins un». Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

L'assemblée accepte les points 3, 4 et 5 des propositions de statuts.

Société des enseignants du Jura bernois

M. D. Racle informe l'assemblée sur le travail effectué par le comité provisoire de la SEJB et présente les structures de la nouvelle société.

Le comité de section propose, comme représentants à la SEJB, M^{me} Rose-Marie Gautier et MM. Germain Kohler et Denis Racle, qui ont déjà fait partie du comité provisoire. L'assemblée accepte ces propositions.

Congrès SPR de Fribourg

M. A. Gagnebin rappelle que le congrès SPR de Fribourg a voté des résolutions très importantes concernant le statut de l'enseignant.

MM. A. Gagnebin et A. Schwab proposent que le comité de section demande au comité SEJB de soumettre la résolution suivante à la prochaine assemblée générale: «La SEJB réunie en assemblée générale soutient par un vote les thèses du congrès de Fribourg.»

L'assemblée accepte la proposition de MM. Gagnebin et Schwab.

Informations et enquêtes

Les informations ayant quelque difficulté à passer depuis le comité cantonal au corps enseignant, les documents iront dorénavant au comité de section qui les distribuera au responsable de chaque collège.

Rapport des caissiers

Caisse de section (caissier: M. B. Jaberg)

La fortune s'élevait à Fr. 2 748.35 le 28 février 1978 et à Fr. 4 095.25 le 22 mai 1979, ce qui représente une augmentation de Fr. 1 346.90.

Caisse Universal-Sport (caissier: M. M. Lanève)

La fortune s'élève à Fr. 2 929.20 au mois d'avril 1979.

A partir du 1^{er} mars 1979, les magasins Universal-Sport bonifient les 10% directement aux clients sur présentation de la carte

SOCIÉTÉ BERNOISE DES MAÎTRES AUX ÉCOLES MOYENNES

Assemblée des délégués du 6 juin 1979

Un débat intéressant

C'est au restaurant «Bürgerhaus», à Berne, que les délégués de la SBMEM se sont retrouvés pour un mercredi après-midi de réflexion. Un ordre du jour bien étoffé les y attendait, puisqu'il comprenait, outre la partie administrative, une discussion sur les structures SEB et un débat sur l'économie à l'école. Et, contrairement aux usages, c'est par la partie pédagogique que l'on commença, avec un sujet qui s'inscrit d'ailleurs dans le programme d'activités de la SBMEM:

«Connaissances économiques à l'école secondaire et dans le perfectionnement.»

Les participants à cette table ronde étaient:

de membre SEB. Les personnes qui possèdent des quittances antérieures à cette date peuvent les envoyer au caissier avant 1980, afin de toucher leur remise.

Les comptes des deux caisses ont été vérifiés et trouvés exacts.

Nominations à la sous-commission de CIRCE III

De nouveaux représentants ont été nommés. Il s'agit de MM. Charles Haller et Mario Ferrario pour les mathématiques, Francis Bourquin et Roland Montavon pour le français, Jean-Pierre Boinay et Frédy Dubois pour l'histoire, ainsi que MM. Pierre-Alain Schmid et Jean-François Perrenoud pour l'allemand.

Admissions et démissions

Les collègues suivants sont admis comme nouveaux membres: M^{mes} Marlène Matter, Rita Bernasconi, Claudine Davoli, Janine Erard, ainsi que M. Roland Fischer.

Sortent de la SEB: M^{mes} Elsa Hess, Marie-Claude Mock, Sophie Steffen et Gertrude Berger, ainsi que MM. Bernard Perrot, Marcel Guélat et René Mathez.

Gratifications d'ancienneté

Sont félicités pour leurs 25 ans d'enseignement, M^{mes} Véréne Voisard, Jeanne Vuilleumier et Marguerite Hiltbrunner, ainsi que MM. Raymond Heberli, Denis Oeuvsray et Henri Gerber.

La secrétaire: C. Bérout

Voici un résumé des opinions émises.

1) Depuis quand et pourquoi l'économie a-t-elle fait son entrée à l'école?

- La Suisse est un Etat libéral où les citoyens sont de plus en plus appelés à se prononcer sur des questions économiques; il s'agit de les y préparer, afin d'éviter qu'ils ne soient manipulés par la publicité. Cela fait partie des devoirs d'un Etat démocratique («*Volksbildung ist Volksbefreiung*»).
- Cela provient d'un sentiment d'insécurité, dû à la spécialisation professionnelle, qui fait qu'on n'a plus une vue d'ensemble de l'économie. Combien d'enfants ne savent plus en quoi consiste le travail de leur père? Les mécanismes de l'économie nous échappent.
- Une certaine tension entre l'économie et l'école existe, du fait que cette dernière est de plus en plus submergée par des prospectus; on reproche aux milieux économiques d'essayer d'endoctriner, d'imposer leurs conceptions. En réalité, la lutte que mène l'économie est une lutte d'existence, et si l'économie fait pression sur l'école, c'est qu'elle a besoin de main-d'œuvre qualifiée.

2) Dans quelle mesure ces exigences venant de l'extérieur s'accordent-elles avec la mission éducative de l'école?

- L'école a le devoir de transmettre une culture générale, mais aussi celui de préparer l'élève à entrer dans la société. Le problème est de savoir quelle place il faut accorder à l'éducation à l'économie, à côté de l'éducation à l'environnement, aux mass médias, etc.
- Pourquoi ne serait-il pas possible, par l'enseignement de l'économie, de transmettre certaines valeurs d'ordre culturel? Ce serait un moyen pour l'école de résister à la pression des milieux économiques.
- L'école doit faire prendre conscience que nous faisons tous partie d'un système économique. Réalisons-nous, lorsque nous achetons un billet CFF ou une boîte de petits pois, que le prix payé inclut un certain nombre de personnes, occupées à une série de travaux et d'opérations? L'école doit mettre en évidence l'aspect humain de l'économie.

3) Qu'est-ce que «Jeunesse et économie»?

- C'est un organisme financé par les milieux économiques, mais où tous les partenaires sociaux sont représentés et possèdent les mêmes droits (employeurs, employés, consommateurs, enseignants, etc.). On y discute de manière collégiale, on cherche un compromis; si ce dernier n'est pas possible,

on renonce, ou alors on publie le point de vue de chaque partie.

- Son but est de fournir un matériel didactique aux maîtres, afin qu'ils parlent des problèmes économiques à l'école (publications dans la «*Schweizerische Lehrerzeitung*»).
- Organisation, en collaboration avec les maîtres d'une école, de «semaines économiques» sur des sujets bien précis.

4) Que se passe-t-il dans le domaine du perfectionnement?

M. Heinrich Riesen, secrétaire aux cours de la SEB, présente les cours que son secrétariat organise en collaboration avec le cercle de travail «Ecole et profession» de Berne. Ce dernier a pour but de favoriser les contacts et la collaboration entre l'école et le monde professionnel, d'améliorer la compréhension mutuelle entre les deux parties, d'aider à préparer les élèves à passer de l'école au monde professionnel.

Pour les vacances d'automne 1979 et de printemps 1980, une série de «séminaires de contact école-économie» sont organisés dans différentes entreprises (banque, Migros, Coop, Nestlé, PTT, etc.): durant une semaine, le maître se trouve en contact «vécu» avec une branche de l'économie, qu'il voit fonctionner de l'intérieur, face aux réalités des places de travail.

5) Enseigner l'économie à l'école?

- Question d'ordre général: dans quelle mesure l'école doit-elle se charger de domaines négligés par les parents?
- Démarches concrètes:
 - a) Un plan d'étude pour la classe de perfectionnement de 10^e année vient de paraître; l'économie y figure comme branche d'enseignement.
 - b) La préparation au choix de la profession sera intégrée au plan d'étude actuellement en révision, à côté d'autres matières telles que l'éducation à la santé et l'éducation à la circulation routière. Les contenus sont en train d'être définis.
- L'économie doit-elle devenir une branche à part, ou alors un principe d'enseignement, la matière étant intégrée dans les différentes branches?

Structures SEB: prise de position claire

Sans grande discussion — un certain nombre d'options fondamentales étant déjà prises — les délégués se sont pronon-

cés sur toute une série de propositions émanant des sections. Les amendements suivants ont été acceptés:

1. Assemblée des délégués (point 4.6.1 du rapport)

- Aucune organisation de degré ne peut avoir la majorité absolue.
- Le nombre des représentants des degrés doit être porté à 8, celui des représentants des sections devant être réduit en conséquence.
- Les présidents de section SEB sont d'office délégués SEB.

2. Comité cantonal (4.6.2)

- Les régions doivent être équitablement représentées.
- Le Comité cantonal se compose de
 - 5 maîtres primaires, dont un représentant du Jura bernois
 - 2 maîtres secondaires...

3. Comité directeur (4.6.3)

Le CD comprend toujours un maître primaire et un maître secondaire.

4. Délégation d'une affaire à une organisation de degré (4.7)

- Décision de principe: l'accord du Comité cantonal d'une organisation de degré suffit pour obtenir la délégation d'une affaire.
- Proposition: Le CC peut déléguer certaines affaires à des organisations de degré. Pour toutes les affaires touchant aux intérêts particuliers des degrés, le CC doit s'efforcer de trouver un compromis acceptable; si ce dernier n'est pas réalisé, le CC est tenu de fournir un rapport majoritaire et un rapport minoritaire.

5. Suite du travail (point 6)

Les «nouvelles structures» sont acceptées pour une période d'essai de 4 ans.

Un compte rendu de la partie administrative paraîtra ultérieurement.

*Au nom du Comité cantonal SBMEM:
Roland Gurtner*

Redacteur de la rubrique du Jura bernois:
M. Yves Monnin, secrétaire adjoint SEB.
Brunngasse 16, 3011 BERNE

Assemblée générale ordinaire de la SEJB

vendredi 15 juin 1979, de 14 h. 45 à 16 h. 05, dans la salle de gymnastique de Sonceboz-Sombeval

Présidence: Jacques Paroz.

Il est 14 heures 45 quand le président du comité provisoire de la SEJB ouvre la séance en présence de 200 membres des sections de Bienne-La Neuveville, de Courtelary et de Moutier. De nombreux invités ont tenu à honorer de leur présence cette première assemblée générale des enseignants du Jura bernois. Au nombre des invités, relevons particulièrement la présence de M. Jean-Jacques Monnin, maire de Sonceboz-Sombeval, de M. Jean-Jacques Maspéro, président de la SPR, de M. Daniel Devaux, représentant du CARESP, de M. Hans Frey, président de la Société des enseignants bernois, de M. Moritz Baumberger, secrétaire central de la Société des enseignants bernois, de M^{me} Françoise Doriot et de M. Michel Lachat, représentants du Comité cantonal du Syndicat des enseignants jurassiens, de M. Claude Oberon, président de la Société pédagogique fribourgeoise et de M. Richard Pasche, représentant de la Société pédagogique vaudoise.

Retenus par d'autres obligations, de nombreux membres et invités n'ont pu participer à la séance et ont tenu à se faire excuser.

Ouverture de l'assemblée

Dans son introduction, le président du comité provisoire de la SEJB rappelle brièvement l'assemblée de fondation, le 20 janvier 1978, à Péry, l'adoption des statuts et l'élection d'un comité provisoire chargé de mettre en place les structures nouvelles et de prendre le relais de la Société pédagogique jurassienne.

Après avoir salué les invités, la presse et les membres présents, Jacques Paroz donne connaissance des excuses, puis cède la parole à M. Jean-Jacques Monnin, maire de Sonceboz-Sombeval.

Dans son bref exposé, le maire souhaite la bienvenue aux enseignants du Jura bernois et présente sa commune et les problèmes qui s'y posent. Il aborde également l'examen de diverses réalisations en cours dans la région.

Puis, c'est au tour de Jean-Jacques Maspéro, président de la SPR, d'apporter les salutations de la Société pédagogique romande.

Il souhaite à la SEJB une cordiale bienvenue au sein de la SPR. Il rappelle ensuite l'important travail accompli par le comité

provisoire en vue de la participation de la SEJB à la SPR. Il remercie particulièrement Jacques Paroz de son dynamisme et de son sens pratique qui ont permis à la SEJB de repourvoir en un temps record pratiquement tous les postes à disposition dans la SPR. Il souligne ensuite l'importance de la Société des enseignants du Jura bernois: **elle doit être un pont entre la Romandie et la Suisse alémanique.**

Rapport du président du comité provisoire de la SEJB

Après la désignation des scrutateurs et l'approbation de l'ordre du jour et du procès-verbal de l'assemblée constitutive du 20 janvier 1978, il appartient à Jacques Paroz de présenter le rapport d'activité du comité provisoire.

Au cours de ses 17 mois d'existence, le visage du comité provisoire s'est passablement modifié. Tout d'abord Yves Monnin, qui en assumait la présidence, a été appelé au secrétariat de la SEB, le 1^{er} août 1978. Par le fait même, il reprenait la charge de secrétaire de la SEJB. Jacques Paroz a alors été nommé à la présidence, alors que Denis Racle, de Bienne, complétait la délégation biennoise. Puis René Lautenschlager, président de la section jurassienne des enseignants secondaires, cédait sa place au comité provisoire à Marie-Jeanne Riat, maîtresse secondaire à Tramelan.

Dans son rapport, Jacques Paroz aborde les différentes activités du comité provisoire:

- contacts avec la SEB, la SPR et la SPJ et mise au point des modalités d'échange des informations;
- reconnaissance de la SEJB comme section cantonale de la SPR;
- partage des biens de la SPJ entre la SEJB et le SEJ;
- discussions concernant l'avenir du Centre de perfectionnement de Moutier, du Centre d'information pédagogique (CIP) et du Fonds Mimosa;
- participation aux enquêtes et consultations organisées par la SEB et la SPR;
- élaboration d'un projet de budget et d'un règlement des indemnités;
- mise sur pied d'une Commission d'éducation permanente;
- discussions avec la SEB au sujet des élections de 1980;

- recherche de représentants de la SEJB pour différentes commissions cantonales ou romandes;
- participation à diverses assemblées générales: AJEPS, SJTMRS, SPN, SPV, SEB;
- enquêtes de l'«Educateur» concernant les enseignants sans place et la liberté de domicile;
- interventions auprès de la SEB et de la DIP, notamment dans les problèmes suivants: la non-réélection d'un enseignant doit être motivée, améliorations en ce qui concerne la mise à la retraite et les heures de décharge à 50 ans;
- réforme de la formation des enseignants en économie familiale et incidences sur la formation des maîtresses d'ouvrages;
- participation à l'élaboration d'une brochure de propagande de la SPR;
- année internationale de l'enfance, colloque sur l'enseignement de l'espéranto à l'école.

Comme on peut le constater par cette longue liste, les problèmes n'ont pas manqué et le comité provisoire a fourni un impressionnant travail en peu de temps.

Nomination du comité central

La période transitoire s'étant achevée, il appartient à l'assemblée de nommer un nouveau comité central. Elle ratifie sans opposition les propositions des sections:

- **section de Bienne - La Neuveville:** Germain Koller, instituteur; Denis Racle, maître à l'école normale; Rose-Marie Gautier, maîtresse d'ouvrages.
- **section de Courtelary:** Jacques Paroz, instituteur; Marie-Jeanne Riat, maîtresse secondaire; Jacqueline Bassin, enseignante de classe enfantine.
- **section de Moutier:** Pierre Chausse, instituteur; Monique Gobat, enseignante de classe enfantine; Daniel Kunz, instituteur.

Election du président de la SEJB

Denis Racle, au nom du comité provisoire de la SEJB, remercie Jacques Paroz de tout le travail qu'il a accompli depuis qu'il est à la tête de la société. Il propose de le nommer président, ce que l'assemblée accepte par de chaleureux applaudissements. Dans ses remerciements, Jacques Paroz insiste sur la nécessité de la collaboration entre les associations d'enseignants et sur l'information réciproque. Il invite les membres à se tenir au courant des activités

de la société et à lui faire part de leurs préoccupations et de leurs idées.

Hans Frey, président de la Société des enseignants bernois, félicite Jacques Paroz de sa brillante élection et lui souhaite plein succès dans son activité future. Il remercie l'ancien comité provisoire pour tout le travail qu'il a accompli. Il fait ensuite part à l'assemblée des préoccupations de la SEB face à l'attitude de certains enseignants du Jura bernois :

- *La SEB condamne avec fermeté les déclarations et le comportement des enseignants — séparatistes ou antiséparatistes — qui peuvent compromettre la réélection de leurs collègues. En vertu de l'article 10 du Règlement sur la protection des membres en cas de non-réélection injustifiée, ils peuvent être exclus de la société, ou le comité cantonal peut leur retirer temporairement l'assistance juridique et faire publier leurs noms dans les journaux corporatifs,*
- *La SEB invite tous les enseignants, quelles que soient leurs opinions politiques, à faire preuve de collégialité et de modération.*
- *La SEB, par ses interventions auprès des autorités scolaires et politiques, cherche à préserver les droits et à défendre les intérêts de tous ses membres. Elle les invite à l'aider dans son action par leur comportement et leur appui.*
- *La SEB ne peut intervenir efficacement que dans une atmosphère de conciliation et d'apaisement.*

Puis, l'assemblée confirme dans leurs fonctions les représentants de la SEJB au comité central de la SPR, soit MM. Germain Koller, Jacques Paroz et Jean-Denis Affolter, ainsi que ses représentants au comité cantonal de la SEB: M^{me} Rose-Marie Gautier et M. Pierre Chausse.

Commission « Education permanente »

L'assemblée ratifie ensuite la création de sa première commission permanente, la commission « Education permanente ». Elle sera présidée par André Schwab de la section de Bienne-La Neuveville. Elle comprendra M. Claude Merazzi, directeur de l'école normale de Bienne, M. Claude Hirschi, de la section Bienne-La Neuveville, M^{me} Annette Moosmann et M. Jean-Pierre Eichenberger de la section de Courtelary, ainsi que M. Christophe Zürcher, représentant de la commission cantonale du perfectionnement. La section de Moutier devra encore désigner deux membres pour siéger dans cette commission.

A noter que M. André Schwab sera le

représentant de la SEJB dans la commission cantonale du perfectionnement (« Fortbildungskommission »).

Programmes d'activité

Il appartient à Jacques Paroz de donner un bref aperçu du programme d'activité du comité central pour ces prochains temps. Il insiste sur la nécessité d'être aussi « mobile » que possible et d'intervenir partout où cela sera nécessaire. Le comité central devra en particulier développer l'information tous azimuts afin de resserrer les liens entre les associations. La SEJB jouera un rôle d'intermédiaire et sera le porte-parole de toutes les catégories d'enseignants vis-à-vis de l'extérieur (SEB, DIP, SPR, CARESP). Il faudra intensifier la participation de la SEJB aux activités de nombreuses commissions sur les plans régional, cantonal, romand et suisse.

André Schwab présente ensuite le programme d'activité de la commission « Education permanente ». On le trouve contenu en entier dans la réalisation des objectifs définis dans son mandat :

- être un groupe de réflexion auquel le CC/SEJB se réfère pour tout ce qui concerne le perfectionnement ;
- être un lien entre les enseignants et les différentes commissions s'occupant du perfectionnement ;
- promouvoir l'éducation permanente dans les sections ;
- être le porte-parole des enseignants et des enfants ;
- au besoin, être l'organisateur de cours.

Des propositions

L'assemblée prend ensuite acte de deux propositions : l'une demande que des contacts plus étroits soient établis entre l'Association des maîtres aux écoles professionnelles et la SEJB, et l'autre, émanant de la section de Bienne-La Neuveville, demande que l'assemblée vote une résolution de soutien aux thèses acceptées par le Congrès SPR de Fribourg.

Pour cette dernière, Jacques Paroz fait remarquer que tous les enseignants de la SEJB avaient la possibilité de participer au Congrès SPR et d'y émettre leur point de vue. Il regrette la faible participation des membres de la SEJB. Il juge inutile de refaire le congrès de Fribourg et signale qu'une commission appelée « Commission du statut de l'enseignant » a été mise sur pied par la SPR. La SEJB y est représentée par Gino Perotto. Cette commission s'est déjà mise au travail et il appartient maintenant aux sections ou à la SEJB de formuler

des propositions précises pour la réalisation de telle ou telle thèse.

Dans les divers, le président donne connaissance de quelques petites communications et à 16 h. 07, il lève la séance.

Yves Monnin.

DIVERS

EMISSIONS SSR DU 27 AU 31 AOÛT,
10 HEURES, 2^e PROGRAMME

Collages

par Bertrand Jayet

Chansons et poèmes groupés autour d'un thème.

Lundi 27 août : La naissance.

Mardi 28 août : L'amour.

Mercredi 29 août : La guerre.

Jeudi 30 août : La vieillesse et la mort.

Vendredi 31 août : La poésie.

Au cours de cette série d'émissions, poètes et chansonniers se rencontreront à travers le temps et l'espace autour de quelques grands thèmes.

Ainsi, René de Obaldia dialoguera, par œuvres interposées, avec Ricet Barrier et les Frères Jacques, Victor Hugo avec Claude Nougaro et Pierre Louki, Walt Whitmann avec Anne Sylvestre, Alphonse Daudet avec Jacques Brel, C.-F. Ramuz avec Françoise Béranger, Marie Noël avec Catherine Sauvage, Louise Labé avec Barbara, Aragon avec Guy Béart, Clément Marot avec Edith Piaf, Alfred de Musset avec Gilles Vigneault, Charles Baudelaire et Gérard de Nerval avec Léo Ferré, Max Jacob avec Charles Trénet...

Les poètes qui déposent de la musique le long de leurs vers, les poètes qui chantent avec leurs mots, « princes des nuées » selon Baudelaire, « grandes brouettes des marécages » selon René Char, « lanceurs de planètes nouvelles » selon Gilles Vigneault, se contrediront parfois, mais, le plus souvent, leur voix s'uniront pour nous rappeler la profonde identité d'esprit, la ressemblance fraternelle des êtres humains.

Quelques grands comédiens prêteront leur voix aux poètes : Jean-Louis Barrault, Madeleine Renaud, Laurent Terrieff, Emmanuelle Riva, Mousse et Pierre Bou langer, Daniel Gélin, Mouloudgi, Claude Laydu, Pierre Vanneck, Alain Cuny, Jean-François Panet, Fernandel...

N.B.

Une soixantaine de chansons et poèmes seront diffusés au cours de cette série de cinq émissions. Un certain nombre de textes se trouvent dans le recueil « ÉTÉ DES CHANSONS » édité par la Guilde S.P.R., Allinges 2, 1006 Lausanne.

Les collègues qui souhaiteraient recevoir la liste complète des œuvres proposées, avec les références discographiques, peuvent l'obtenir en écrivant à **Bertrand Jayet, Liaudoz 36, 1009 Pully**. Merci de joindre une enveloppe dûment remplie et affranchie.

Comment vous pouvez trouver cet été votre partenaire!

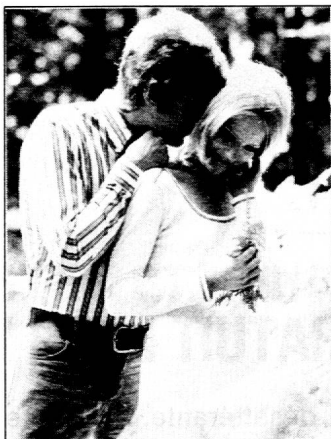
nouveau
de Altmann:

**partenaire-test
gratuit avec chèque
partenaire!**

Ce sera bientôt le temps des fleurs et des papillons. Le temps de ceux qui cherchent et de ceux qui trouvent. Le temps des amoureux qui s'en vont promener la main dans la main, les yeux dans les yeux.

Amoureux et heureux - lorsqu'on a trouvé le partenaire qui vous convient. Un, une parmi tant d'autres. Qui vous comprend et vous aime. Qui sait écouter mais aussi raconter, parce qu'il a les mêmes intérêts que vous. Un partenaire avec qui il fera bon savourer le nouveau été.

Ce partenaire, complément harmonieux de vous-même dans la vie et en amour, vous pouvez maintenant le trouver: grâce au chèque partenaire de Altmann.



Vivez le été à deux. Votre partenaire vous attend. Renvoyez le chèque partenaire et vous recevrez un

CHOIX PARTENAIRE

1. Le choix de partenaires établi spécialement pour vous sur la base de vos désirs personnels. En remplissant le chèque, vous pouvez décider vous-même qui sera votre partenaire, où il habite, quelle est sa profession et quel âge il doit avoir.

2. Une brochure en couleurs qui vous dira ce qui est aujourd'hui tellement important lorsqu'on cherche un partenaire.

Altmann
le bon partenaire, Zurich

Chèque Partenaire

Inscrivez ici comment vous représentez le partenaire de vos rêves. Sur la base de ces indications, vous recevrez un choix de partenaires vous convenant.

A. Vous concernant personnellement

Monsieur Madame Mademoiselle
 Nom _____
 Prénom _____
 Rue/No _____
 NPL/Domicile _____
 Complément d'adresse _____
 Téléphone b: _____
 Téléphone p: _____
 Nationalité _____
 Profession _____
 Date de naissance _____
 Taille _____
 Etat civil _____
 Avez-vous des enfants?
 Oui Non combien _____

B. Concernant le partenaire désiré

Où doit habiter votre partenaire?

- grande ville
- ville moyenne
- petite ville
- village
- sans importance

Quelle profession doit avoir votre partenaire?

- employé(e)
- indépendante
- manuelle
- universitaire
- sans importance

Quel âge doit avoir votre partenaire?

- même âge que moi
- plus âgé(e) que moi
- plus jeune que moi
- sans importance

Quels hobbies doit avoir votre partenaire?

- loisirs organisés
- sport
- littérature
- musique/distractions
- sans importance

Quelle taille doit avoir votre partenaire?

- 150-160 cm
- 160-170 cm
- 170-180 cm
- 180-190 cm
- sans importance

ED 930

Confirmez encore ici, par votre signature, que vous n'êtes pas marié(e).

Répondez exactement à toutes les questions puis découpez le chèque partenaire et envoyez-le en vous servant de l'enveloppe réponse jointe à: ALTMANN SA, Militärstrasse 106, 8021 Zurich.



DU JUS DE POMMES GRATUIT POUR VOUS ÉLÈVES!

Le jus de pommes: une boisson naturelle, désaltérante, fortifiante et produit de l'économie suisse!

Au Comptoir suisse de Lausanne, du 8 au 23 septembre 1979, chaque écolier pourra recevoir GRATUITEMENT un verre de jus de pommes pasteurisé à la ferme, en remettant un BON au stand du Centre romand de pasteurisation, Cour d'honneur de l'agriculture (voir page rédactionnelle à l'intérieur).

COUPON DE COMMANDE

(Détacher et adresser au Centre romand de pasteurisation - 2, av. de Rumine - 1005 Lausanne - Tél. 021/22 24 09.

L... soussigné(e) commande pour ses élèves bons pour un verre de jus de pommes gratuit au prochain Comptoir suisse à Lausanne.

A Ultérieurement, il participerait volontiers, avec sa classe, à un concours d'expression libre (dessin, bande dessinée, collage, tapisserie, slogans, etc.) sur le thème du jus de pommes.

Les meilleures réalisations seront récompensées.

B Je désire recevoir de la documentation.

Nom Prénom

Rue N° postal Localité

Classe

Date Signature

07810
BIBLIOTHEQUE NATIONALE
SUISSE
15, HALLWYLSTRASSE
BERNE
3003

J. A.
1820 Montreux